



TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE

# Droit à l'emploi et revenu universel : faut-il choisir ?

**4 septembre 2021**

LES ACTES

---

# UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

# TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR

# DE LONGUE DURÉE

Samedi 4 septembre 2021 - Mairie du XX<sup>e</sup> arrondissement Paris

## **Droit à l'emploi et revenu universel : faut-il choisir ?**

Chaque année en septembre, Territoires zéro chômeur de longue durée organise son Université d'été. C'est un temps dédié pour revenir à l'essentiel : le rapport des individus au travail (2020), pour s'interroger sur le projet : les interactions locales, les effets externes... (2018), mais aussi un moment pour aborder des sujets tel l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail ou encore le droit à l'emploi pour les migrants (2019).

Autant des sujets qui font partie de l'actualité mais aussi des interrogations et du quotidien des acteurs du projet.

Pour l'année 2021, cette Université ouverte au grand public a eu pour thématique "*Droit à l'emploi et revenu universel : faut-il choisir ?*".

La journée a eu lieu le samedi 4 septembre, en présentiel, à la mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Elle a été retransmise en direct sur YouTube pour permettre au plus grand nombre de suivre les débats à distance. Vous pouvez suivre les débats en replay sur la chaîne YouTube de TZCLD.

La journée a été animée par Catherine André, journaliste.

---

# ÉDITO

## “Droit à l’emploi et revenu universel : faut-il choisir ?”

La question de la “garantie d’emploi” s’invite dans le débat public depuis plusieurs mois et se présente de plus en plus comme un enjeu central. *Territoires zéro chômeur de longue durée*, garantie d’emploi vert, proposition de loi sur l’État employeur en dernier ressort, autant de pistes qui convergent vers l’affirmation du droit à l’emploi selon des modalités différentes. Les tensions sociales actuelles (raréfaction de l’emploi, dégradation des conditions de travail dans certains secteurs, accroissement de la pauvreté, parcours professionnels de moins en moins linéaires, etc.) font se percuter deux notions qui pourraient apparaître contradictoires : assurer à chacun un minimum vital (outil de lutte contre la pauvreté) et permettre à chacun d’assurer son droit à l’emploi. En revenant sur l’histoire et sur les grands principes qui président à ces deux notions, l’objet de l’Université d’été était de prendre de la hauteur sur ces enjeux pour les mettre en perspective et dégager les interdépendances entre les outils de lutte contre la pauvreté et la mobilisation pour le droit à l’emploi.

La tentation pourrait être grande d’opposer l’affirmation de ce droit constitutionnel au revenu universel d’existence tel qu’il peut être conceptualisé comme un pas vers la fin du travail. *Territoires zéro chômeur de longue durée* a souhaité faire de son Université d’été le lieu de la confrontation des points de vue sur cette question entre chercheurs, économistes, acteurs de l’insertion, élus mais aussi citoyens engagés pour tenter de dégager une voie commune.

Ce moment important qui rythme la vie de notre association a tenu ses promesses en nous permettant de réfléchir ensemble à cet essentiel enjeu de société. Ces Actes retranscrivent nos échanges et permettront, je l’espère, de poursuivre cette réflexion à l’heure où un large débat public s’ouvre à l’occasion de l’élection présidentielle.

Je nourris le souhait que ces échanges contribuent à affirmer la nécessité de faire de l’emploi un droit réel et concret sur nos territoires.

Bonne lecture !

Laurent Grandguillaume

Président de Territoires zéro chômeur de longue durée

---

# INTRODUCTION AUX DÉBATS

A l'instar du revenu universel il y a quelques années, le droit à l'emploi s'invite progressivement dans le débat politique. Si ce dernier jouit d'une base juridique particulièrement solide, puisqu'il est consacré dans le préambule de la Constitution de 1946, chacun.e peut constater qu'il ne fait l'objet que d'une obligation de moyens et non d'une obligation de résultats. En expérimentant depuis 2016 le projet "Territoires zéro chômeur de longue durée", le législateur français a voulu se donner les moyens pour atteindre ce résultat. Nous avons donné un nom à ce dernier : l'exhaustivité, c'est-à-dire trouver une solution pour toutes les personnes privées durablement d'emploi qui sont volontaires pour travailler.

C'est ainsi que depuis 5 ans, dans dix territoires, récemment rejoints par de nouveaux territoires habilités, grâce à la dynamique portée par les comités locaux pour l'emploi, plus de 1 600 personnes sont sorties de la privation d'emploi, notamment en intégrant les entreprises à but d'emploi. Cette première étape expérimentale a permis de démontrer que ce projet n'est pas qu'un simple dispositif d'insertion professionnelle mais qu'il touche l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire en accélérant leur mise en œuvre, notamment celle de la nécessaire transition écologique.

Chaque année, l'Université d'été de TZCLD est un temps de réflexion collective et d'échanges sur une thématique en lien avec le projet. Elle s'inscrit dans une attitude voulue par les acteurs du projet : celle qui consiste à se questionner, à inscrire le projet dans le cadre d'enjeux plus larges auxquels nous sommes confrontés dans les territoires. Créer des emplois, certes, mais de qualité. Développer des activités, certes, mais utiles aux territoires. Des questionnements qui ont permis de mettre en lumière des effets produits par la mise en œuvre du projet autres que ceux du retour à l'emploi.

Ces fameux effets externes qui n'ont malheureusement pas été pris en compte au seul motif que les pouvoirs publics ne disposent pas des indicateurs pour les apprécier. Pourtant nous les avons observés et commentés dans le cadre de nos travaux de capitalisation.

Face à ce constat, et parce qu'il est indispensable que nous puissions les apprécier dans le cadre du passage à l'échelle du projet, l'association a décidé de favoriser et coordonner la production de savoirs sur les effets externes du projet pendant toute la deuxième étape expérimentale. Pour ce faire, un comité de pilotage, espace d'organisation à vocation opérationnelle, a été installé fin 2021 et un laboratoire de recherche, le Labo de TZCLD, lieu de structuration des travaux de recherche, a été créé début 2022. Ce nouveau chantier du long cours doit permettre aux acteurs du projet de mettre en lumière l'ensemble des externalités du projet afin d'éclairer le décideur public dans la perspective de la troisième loi.

Antonin Gregorio  
Directeur général de Territoires zéro chômeur  
de longue durée

# Sommaire

1

**Mots d'accueil**

7

**Table-ronde 1**

Droit à l'emploi / assurance emploi / garantie d'emploi :  
de quoi parle-t-on ?

21

**Table-ronde 2**

Histoire des revenu(s) minimum(s) :  
quelle place pour le travail ?

38

**Intervention de Louis Gallois**

Président du fonds d'expérimentation territoriale  
contre le chômage de longue durée

41

**Table-ronde 3**

Droit à l'emploi et revenu minimum :  
complémentaires ou incompatibles ?

61

**Bibliographie**

---

# MOTS D'ACCUEIL



**Journée animée par  
Catherine André, journaliste**



*De gauche à droite : Laurent Grandguillaume, Afaf Gabelotaud et Eric Pliez*

**Catherine André** Bonjour à toutes et à tous, bienvenue à la quatrième édition de l'université d'été de Territoires Zéro Chômeur de longue durée. Je dis deux ou trois petits mots avant de passer la parole aux mots introductifs. Bienvenue à tout le monde dans la salle et également aux personnes qui sont en direct sur YouTube. Pour les personnes en ligne, n'hésitez pas à poser vos questions dans le chat, on va y répondre plus tard dans les temps de questions-réponses au moment des débats. Il y a un sous-titrage en français disponible en ligne et dans la salle via les écrans situés sur les côtés. Merci à Voxa Direct pour la réalisation de ce sous-titrage. Je laisse la parole tout de suite au maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, Éric Pliez, qu'on remercie de nous accueillir dans sa mairie. Puis je laisserai la parole à l'adjointe en charge des entreprises, de l'emploi et du développement économique, Mme Afaf Gabelotaud, et enfin, M. Laurent Grandguillaume, président de Territoires zéro chômeur de longue durée.

**Éric Pliez** Nous sommes ravis d'accueillir cette université d'été et vous, Monsieur le Président Laurent Grandguillaume, avec qui nous partageons l'ambition de ce projet. En effet, Territoires zéro chômeur se base sur le fait que, d'abord, le travail est un droit, que le CDI est la meilleure protection qui aujourd'hui

existe, et avant le début de la crise sanitaire, rendre ce droit effectif était important, dans ce contexte, cette ambition n'est plus seulement importante, elle est nécessaire.

Le chômage, comme vous le savez, a des conséquences dramatiques pour ceux qui le subissent. Je vais vous citer un rapport du CSE, mais de fait, on le sait tous, perdre son emploi, c'est subir un choc psychologique, c'est aussi perdre son identité sociale et risquer l'isolement. Le constat est encore plus vrai aujourd'hui. Je pense que Afaf Gabelotaud y reviendra, mais à l'échelle parisienne, il y a une hausse du nombre de chômeurs de 16% en 2020 et encore plus forte dans les arrondissements de l'est parisien, qui connaissaient déjà des difficultés avant la crise sanitaire et qui connaissaient déjà un taux de chômage plus élevé que les arrondissements voisins. Le 20<sup>e</sup>, par exemple, comptait déjà 13% de chômeurs avant 2020. Pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, pour assurer à chacun les moyens de vivre décemment, plusieurs pistes peuvent être débattues, on peut réfléchir au moyen d'assurer à chacun un revenu, avec l'ambition du revenu universel, également la possibilité pour chacun d'avoir un emploi qui corresponde aux besoins, aspirations et compétences de chacun. Je ne suis pas sûr qu'il faille opposer revenu universel et droit au travail, mais vous en débattrez longuement tout au long de cette journée. Je profite de la tribune pour exprimer ma position : je pense qu'il faut travailler sur une complémentarité entre les deux, car si un bouclier social me paraît indispensable, le travail, même s'il évolue, reste un facteur de lien social important, et même dans la ville du quart d'heure, du partage, et d'une productivité raisonnée, la production de biens et services est évidemment une nécessité. Vous y reviendrez, mais j'ai envie de poser la question : qu'est-ce que c'est, d'abord, le revenu universel ? Est-ce que c'est celui des libéraux qui veulent une fusion des aides existantes avec des économies budgétaires à terme, ou celle d'Henri Gorce qui voulait affranchir les personnes des contraintes du marché du travail ? Parler de revenu universel, c'est parler d'un minimum pour tous qui permettrait d'intégrer l'idée aussi de sécurisation des parcours professionnels en permettant des alternances sans rupture entre emploi, formation et activités diverses. Je suis plutôt sur cette troisième piste, mais en tout cas, il faut le dire ici, dans toutes les expériences en cours sur le revenu universel comme en Finlande, elles semblent démontrer qu'un revenu universel ne décourage pas de trouver du travail, mais qu'il améliore la santé et diminue le stress. Ces notions pour moi ne s'opposent pas, et je suis convaincu que le lien social et la protection qu'apporte un contrat de travail sont une valeur sûre. Avoir des revenus réguliers, une protection sociale, participer à la vie de la cité à travers les impôts et les cotisations sociales notamment. J'ai vu ainsi que les passerelles que sont l'insertion par l'activité économique remettent les gens debout, sortent les gens du repli, permettent l'intégration. Il n'y a pas de remède miracle en matière d'insertion économique, mais plutôt, à mon sens, un cumul de solutions. Dans le 20<sup>e</sup>, nous avons la chance d'avoir des acteurs très dynamiques qui travaillent chaque jour à offrir ce panel : régies de quartier, instituts de formation, etc., la liste est longue. Je remercie ces acteurs du 20<sup>e</sup> et ceux qui font ce travail à l'échelle de tout le territoire parisien. Cette expérimentation Territoires zéro chômeur permet d'ajouter une pierre à l'édifice et d'aider ces acteurs à lutter encore plus efficacement contre le chômage de longue durée en faveur de l'insertion professionnelle. Il n'y a qu'en travaillant main dans la main que nous pourrions casser le parcours en escalier et pérenniser l'insertion. Je salue la nouvelle directrice de la maison des Fougères-Le Vau, l'équipe des Portes du XX<sup>e</sup>, notamment, et bien évidemment notre porteur de projet, l'Armée du Salut, avec son directeur et la future cheffe de projet.

Pourquoi on postule à Territoire zéro chômeur dans le 20<sup>e</sup> ? C'est parce qu'il y a clairement une plus-value à travers ces projets, une dynamisation de nos territoires et la question des emplois en CDI qui me semble très importante. On va donc ainsi, j'en suis persuadé, apporter de l'activité économique, du dynamisme dans nos quartiers, dans ces quartiers qui en ont besoin, et permettre peut-être de repenser notre rapport au travail, d'autant plus dans cette période de crise que nous vivons toujours, une crise d'une ampleur inédite, et de portée mondiale, qui a plongé des franges entières de la population dans la

pauvreté et qui a accru les inégalités, mais qui est également une opportunité formidable de repenser le fonctionnement de notre société et de valoriser des initiatives permettant de trouver des solutions. Ma conviction profonde, Monsieur le Président, est que l'expérimentation Territoires zéro chômeur fait partie de ces solutions en permettant à des personnes privées d'emploi de longue durée de retrouver de l'emploi alors que le taux de chômage explose, même s'il semble retrouver des taux d'avant crise, tout en restant élevé, et les activités des entreprises à but d'emploi ne sont pas centrées sur leur seule rentabilité, mais également sur la proximité. Territoires zéro chômeur, ça fait un outil d' "aller-vers" les personnes. On essaie d'aller-vers" partout, mais Territoires zéro Chômeur, vous avez su aller chercher sur les territoires les personnes les plus éloignées de l'emploi au plus près, chez elles, j'ai envie de dire, sans forcer la porte, bien sûr, mais je pense que c'est extrêmement important aujourd'hui.

Je ne vais pas être beaucoup plus long parce que le temps passe. Ce que je voudrais dire quand même, c'est que tout ça réinterroge notre rapport à l'emploi. L'entreprise à but d'emploi permet de favoriser un lien social avec les personnes privées d'emploi, les habitants, les structures de l'emploi et de l'insertion, le secteur associatif mais aussi le secteur marchand. Tout ça est une mayonnaise globale. Ce projet, donc, pensé et travaillé ensemble, porté collectivement, va introduire un autre rapport au monde du travail, va, je l'espère, rétablir de la confiance et de la proximité. Le quartier que nous avons sélectionné dans le 20<sup>e</sup>, le micro-quartier Fougère, présente certes un taux de chômage élevé, mais c'est également un quartier dynamique, porteur d'avenir, en pleine transformation, avec une importante population jeune. Cette expérimentation permettra, en lien avec les habitants, d'apporter de l'activité, de créer de l'animation, tout en répondant aux besoins des personnes.

J'ai la conviction profonde que l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée fait partie des bonnes solutions à mettre en œuvre, et quoi de plus beau qu'une entreprise à but d'emploi plutôt qu'une entreprise qui recherche le profit ? Le profit trop souvent aux dépens des salariés. Je vous remercie.

**Catherine André** Merci beaucoup.

**Afaf Gabelotaud** Il convient de rappeler l'importance de son rôle (ndlr. Association TZCLD) dans la mise en œuvre de l'expérimentation et de son évolution. On vous doit beaucoup. Merci. Et puis, je te remercie d'avoir proposé l'Université d'été une nouvelle fois dans un territoire émergent parisien. Je souhaite saluer le travail de Territoires zéro chômeur de longue durée, son directeur, Antonin Gregorio, et son équipe qui opère en lien avec le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. C'est complexe et très technique. C'est un travail de longue haleine.

Je sais ô combien tout ça est très bien suivi, minutieusement suivi. Je ne peux que reconnaître vraiment un travail fait avec beaucoup de foi, de détermination et beaucoup d'exigence. Merci à Éric de nous accueillir dans cette magnifique mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement pour cette université.

Ton parcours montre ton attachement à la lutte contre l'exclusion, et tu trouves naturellement sa voie en tant qu'élus local dans cette expérimentation pour laquelle tu t'es pleinement engagé depuis ton élection. Tu réponds à l'appel d'Anne Hidalgo qui a souhaité faire bénéficier aux habitants des quartiers qui en ont le plus besoin de l'extension de cette expérimentation. Je salue Maxime, tous les élus, je vois Sandra, d'autres élus, monsieur le maire du 17<sup>e</sup>, tous les élus qui sont là, extrêmement mobilisés sur ce sujet-là, qui est à la fois complexe, à la fois éminemment humain et à la fois technique. Je sais que c'est un sujet qui prend beaucoup de temps. Ce travail apporte aussi une dimension humaine. Et créer ce lien, c'est quelque chose de très particulier à cette expérimentation, au-delà du fait que tout le monde a le droit à un travail, c'est plus qu'un droit, c'est quelque chose qui est éminemment important dans une vie. C'est une expérience un peu à part. Saluer la salle en physique et en numérique, où on trouvera de

nombreux élus locaux et acteurs de ce sujet d'un travail pour tous. C'est une très belle expérience humaine aussi.

Cette expérimentation, qui est très innovante, qui nous apporte aussi des échanges qui représentent quelque chose d'assez exceptionnel. Les territoires sont au cœur du projet en leur donnant la possibilité de faire ce qu'ils font de mieux, se mettre en mouvement, créer des conditions de partenariat entre acteurs et mobiliser leurs propres habitants. Cette nécessité d'agir là où il y a déjà été tenté beaucoup de choses dans les communes rurales et dans certains quartiers des grandes villes. Ces échanges entre petites communes, ruralités, etc., et grandes villes comme Paris, montrent que nous avons beaucoup de points communs qui nous permettent de tirer profit de ce qu'il y a de mieux dans chaque territoire et d'apporter vraiment des solutions les plus adaptées en ayant cette expertise territoriale que chacun peut avoir de son territoire. C'est vraiment un travail de dentelle assez extraordinaire qui vient en complémentarité de toutes les autres actions. Il n'y a aucune concurrence particulière sur les autres dispositifs. On n'est pas en train de se frotter à d'autres dispositifs. On est vraiment en train de faire quelque chose d'extrêmement innovant. Et donc, cette réponse au chômage durable par l'action concrète de terrain est la raison pour laquelle Paris a souhaité se lancer à l'occasion de cette expérimentation, qui se déroule assez bien dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, nous souhaitons l'essaimage de cette loi dans quatre autres quartiers, le 17<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup>... Cette volonté précédait la crise, mais devient impérative depuis 2020 alors que les indicateurs socio-économiques sont alarmants dans notre capitale. Cette expérimentation dans le 13<sup>e</sup> arrondissement a apporté quelque chose de très particulier, a su répondre à ce besoin de lien et de solidarité dans les quartiers, surtout pendant la crise.

Une expérimentation en cours et, selon les nouvelles candidatures, je peux vous affirmer notre volonté que le droit à l'emploi est ce vers quoi nous tendons. Nous y mettrons toute notre énergie, et d'ailleurs, une grande pensée à Virginie Darmon, qui est là pour vous accompagner, qui porte ça avec un vrai engagement. Vous pourrez compter sur elle et sur nous. La question aujourd'hui, et c'est ça qui sera intéressant durant ces tables rondes, car il s'agissait quand même d'une question éminemment importante, qui ne doit pas se frotter à une contradiction, c'est : est-ce que l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée est compatible avec un revenu universel pour tous ? La réponse émergera au fil du temps et de l'eau, peut-être au cours de ces échanges, de cette journée. Je pense que l'idée, ce n'est pas de choisir l'une ou l'autre réflexion ou expérimentation. Pour Paris, l'expérimentation, c'est qu'on choisira les deux : une réflexion autour d'un revenu minimum de base, menée par l'adjointe à la solidarité, et nous continuerons cet essaimage de l'expérimentation pour faire profiter à tout le monde de tout ce qui est le plus innovant en termes de réflexion, de vie, de pouvoir habiter une grande ville, de pouvoir subvenir à ses besoins mais également de pouvoir penser, s'imaginer, imaginer son futur de façon différente et complémentaire également. Je vous souhaite une très belle université d'été, d'avoir des échanges riches. Nous restons à votre disposition. Je suis pleinement engagée auprès de vous, et des arrondissements qui souhaitent cette expérimentation au cœur de leurs quartiers. Je vous souhaite une excellente journée. Merci pour votre accueil et de nous avoir reçus en cette mairie du 20<sup>e</sup>.

**Catherine André** Merci beaucoup. Laurent Grandguillaume, c'est à vous.

**Laurent Grandguillaume** Merci à Monsieur le maire pour cette invitation et de nous mettre à disposition cette très belle salle des fêtes car, je le rappelle, quand un maire met à disposition une salle à une association, il mobilise ses agents, ses services, cela a un coût, donc on le remercie de contribuer ainsi à la vie associative et de nous permettre d'organiser cette journée de débats. Et un grand honneur d'être ici car nous sommes accueillis par un maire qui est un bâtisseur, mais qui aussi, comme le disait le grand Jaurès dans son discours de 1906 à Albi, comprendre le réel, c'est aller à l'idéal. Il met aujourd'hui son

expérience au service des habitants, et il porte également ce projet de Territoires zéro chômeur de longue durée avec Maxime et Karine également et toute son équipe et son cabinet, avec qui nous avons été en relation pour organiser cette journée avec le directeur général de l'association, Antonin Gregorio, et l'équipe qui s'est levée tôt ce matin pour être là pour vous accueillir. Saluer aussi Afaf car votre combat pour Territoires zéro chômeur de longue durée n'est plus à démontrer car vous êtes à la fois dans les arrondissements, dans les quartiers de Paris pour défendre le projet bien sûr, le porter dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, comme je rappelle que le 13<sup>e</sup> arrondissement est un quartier d'expérimentation parmi les dix territoires d'expérimentation, et beaucoup d'arrondissements se préparent, comment le 17<sup>e</sup>, et son maire est un ami d'ailleurs, le 18<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup>, qui expérimente. En tout cas, beaucoup d'arrondissements se mobilisent. C'est bien qu'il y ait un consensus local à Paris autour de cette idée et qu'il y ait des élus de différentes sensibilités qui portent ces projets au-delà des clivages, qui sont normaux dans une démocratie, que l'on retrouve dans les territoires représentés aujourd'hui puisque beaucoup d'acteurs viennent de nombreux territoires, et vous avez pris le train voire l'avion pour venir ici, et tous ceux qui nous écoutent aujourd'hui, jusque dans les territoires ultramarins car beaucoup de projets émergents s'inscrivent aussi dans ces territoires ultramarins. Aujourd'hui, on a décidé d'organiser cette nouvelle université d'été sur une journée avec des intervenants de grande qualité.

Et je vous remercie aussi d'animer cette journée et de susciter la controverse, car, quand on organise une université d'été, on n'est pas là pour organiser un consensus qui serait mou, mais plutôt un consensus radical, c'est-à-dire que nous avons besoin un peu de radicalité, de confronter Territoires zéro chômeur de longue durée à d'autres idées aussi et de montrer les divergences et les convergences aussi, car il y a plein de choses qui existent, qui sont expérimentées, qui peuvent converger ou pas. On écouterait les intervenants aujourd'hui. Il ne s'agit pas de faire de l'idéologie car nous sommes porteurs d'utopie, et nous nous distinguons là des idéologues. Notre utopie, c'est l'éradication du chômage de longue durée et faire en sorte que les personnes puissent vivre dignement avec un emploi, un logement, un savoir, et il y aura aussi un arbre pour l'environnement. Nous sommes donc porteurs d'une utopie que l'on assume et que l'on veut rendre réelle par l'expérimentation et par ce que vous faites dans les territoires. Partout, on essaie de construire cet idéal par de l'action concrète. Et ça, c'est très important, et l'université d'été doit contribuer à nous ouvrir les yeux sur d'autres choses qui se font, des choses que l'on peut améliorer dans nos propres projets, avec nos membres fondateurs, notamment ATD Quart Monde, les associations, la Fédération des acteurs de la solidarité, qui est représentée par Alexis aujourd'hui, Emmaüs France, le Secours Catholique, le Pacte Civique bien sûr, et j'oublie toujours quelqu'un, excusez-moi... Quand je commence à citer, j'oublie toujours quelqu'un ! C'est comme ça. Et Michel de Virville, qui est le vice-président de l'association, qui mène d'après discussions en ce moment, car, comme vous le savez, après la loi d'expérimentation, la deuxième qui a été votée donc en décembre, nous nous battons sur non plus le décret, car il a été publié, mais il a été publié sans prendre en compte l'essence de ce que nous sommes, ce qui est bien dommage. Comme nous sommes à la fois tenaces et combatifs, nous avons demandé un décret modificatif, car, dans les 50 territoires minimum (165 sont reconnus comme projets émergents aujourd'hui dans toute la France), que ces projets puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles de l'expérimentation, en particulier le financement des emplois supplémentaires, et quand je dis emplois supplémentaires, ce ne sont pas seulement les emplois qui sont les emplois des personnes privées durablement d'emploi, ce sont aussi les emplois permettant d'animer l'entreprise à but d'emploi pour qu'elle réussisse. Ça, c'est une condition très importante. Éviter aussi que l'on fasse de Territoires zéro chômeur de longue durée une usine à gaz car ce n'est pas notre vocation. On est bénévoles, donc, d'abord, on dit ce que l'on pense, on est libres, et nous voulons que ce projet se réalise sans devenir une usine à gaz. Non, on n'a pas envie que, au-delà de 50 nouveaux territoires, il faille passer par un décret en Conseil d'État pour que chaque nouveau territoire ait besoin d'être validé. C'est une

usine à gaz, une bureaucratie. Nous n'en voulons pas, comme nous ne voulons pas non plus de projet consistant en l'absence de possibilité pour nous de récupérer des informations pour mener de véritables travaux de recherche et des analyses sur la mesure des impacts de l'expérimentation. Il ne s'agit pas de s'évaluer uniquement sur un taux de sortie, on se bat pour un taux d'entrée, mais mesurer aussi les impacts du fait que les gens sortent de la privation d'emploi dans les territoires, et également, les impacts sur les territoires et les communes autour de ce projet. Et bien d'autres questions. Nous le redirons, notamment avec Mme Klinkert, avec Louis Gallois, président du Fonds d'expérimentation qui viendra cet après-midi. Beaucoup de territoires présentent aujourd'hui leur candidature. Ne vous précipitez pas, présentez votre projet quand il sera sérieusement construit, car la durée durant laquelle on pourra présenter un projet est de trois ans. Ce qui est important, c'est de ne pas rentrer justement dans le piège tendu qui serait de dire : il y a cinquante territoires. Non. Dans la loi, il est inscrit noir sur blanc que c'est « au minimum cinquante territoires ». Après, il nous appartiendra de nous faire entendre si, à un moment donné, certains voulaient mettre un plafond, qui n'existe pas, car il s'agit d'un plancher, cinquante nouveaux territoires. Dans ce cas, si un jour quelqu'un inventait un plafond qui n'existe pas, on le fera sauter par notre mobilisation. Il n'y a aucune raison que l'on n'y arrive pas. Vous dire aussi, et j'en arrêterai là, pour ne pas que l'on prenne du retard dans nos échanges, nous aurons dans les semaines qui viennent, on vous tiendra au courant de la question du décret modificatif, nous organiserons la grève du chômage, il s'agira, ce jour-là, de développer des activités utiles pour les territoires et de démontrer justement qu'il y a plein de choses à créer dans les territoires et que l'on peut se mettre en mouvement pour démontrer cela, et j'appelle déjà maintenant tous les territoires à se mobiliser pour cette grève du chômage, dont on vous communiquera les dates, mais c'est très important aussi symboliquement de démontrer cela dans les territoires car il y a beaucoup de discours aujourd'hui nauséabonds qui consistent à pointer du doigt les personnes les plus pauvres, les plus précaires, et cela devra faire partie aussi de notre combat que de ne pas accepter cela. On ne doit pas accepter que les personnes les plus pauvres soient toujours montrées du doigt. On doit au contraire faire en sorte qu'elles puissent prendre la parole dans l'espace public, qu'elles puissent rebondir et agir avec nous. C'est le but que nous avons en commun. On va continuer à mener ces combats en cette rentrée. Merci, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, merci à tous ceux qui sont avec nous aujourd'hui, qui se sont déplacés aujourd'hui de très loin. Merci pour votre présence.

---

# TABLE-RONDE 1 : DROIT À L'EMPLOI / ASSURANCE EMPLOI / GARANTIE D'EMPLOI : DE QUOI PARLE-T-ON ?



*De gauche à droite : Catherine André, Danièle Linhart, Guillaume Balas, Chloé Ridet et Laurent Grandguillaume*

- **Danièle Linhart** : Sociologue, Directrice de recherches émérite au CNRS
- **Guillaume Balas** : Délégué général de la Fédération Envie, ancien député européen Génération.s
- **Chloé Ridet** : Directrice adjointe de l'Institut Rousseau
- **Laurent Grandguillaume** : Président de Territoires zéro chômeur de longue durée

**Catherine André** Merci beaucoup à vous trois pour ces mots d'accueil et ces propos introductifs. Il y a déjà beaucoup d'éléments du débat qui ont été introduits. Je vais faire court avant de démarrer cette première table-ronde qui va mettre un peu l'accent sur la question de ce droit à l'emploi qui refait irruption avec la question de simplement : d'où vient ce droit à l'emploi ? Quelle est sa mise en œuvre ? La mise en œuvre de l'assurance emploi ? De quoi parle-t-on précisément ? C'est aussi un moyen d'accéder à des droits et à des protections. Est-ce qu'on pourrait l'imaginer autrement ? En fait, ça va camper un petit peu le décor pour débattre tout au long de la journée. Je vous présente nos quatre invités. Je ne vous représente pas, Laurent Grandguillaume Danièle Linhart, directrice de recherche émérite au CNRS, Chloé Ridet, directrice adjointe de l'Institut Rousseau, et Guillaume Balas, délégué général de la Fédération Envie et ancien député européen Génération.s.

De quelle façon voyez-vous le sujet ? je vous demanderai de faire relativement court dans vos propos liminaires, sachant qu'ensuite, vous pourrez débattre entre vous.

**Danièle Linhart** Vous me posez la question de l'emploi, et moi, je suis sociologue du travail. Le droit à l'emploi est effectivement inscrit dans la Constitution comme un droit de tous les citoyens, et on sait très bien que ce droit n'est pas du tout garanti aux membres de notre société puisque, en France particulièrement, on a un taux de chômage élevé. Et le droit à l'emploi est quelque chose de fondamental parce que, comme il a été indiqué par le maire tout à l'heure, c'est un moyen de prendre pied dans la société de façon citoyenne, de contribuer à sa pérennité, d'avoir un sentiment d'utilité sociale et d'avoir une valeur, pas une valeur simplement économique, évidemment, mais aussi une valeur citoyenne, morale et donc pouvoir se constituer une identité sociale. Avoir un emploi est quelque chose de fondamental, c'est pour ça que le débat autour du revenu universel et du droit à l'emploi est intéressant car il y a le risque, si on se fonde sur le revenu universel, de la question du droit à l'emploi qui serait minimisée.

Dans nos sociétés telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, pouvoir détenir un emploi est une manière de se légitimer tout simplement. Mais comme je l'ai dit, je suis sociologue du travail, et je veux insister sur un fait souvent oublié : de la façon dont le travail est déterminé, de la façon dont il est organisé dépend aussi le taux de chômage, car si on est face à un travail extrêmement intensifié, extrêmement robotisé, un travail qui ne répond qu'à la rationalité comme c'est le cas actuellement ultralibérale que nous connaissons, il y aura effectivement le risque de voir se développer un nombre d'emplois limité puisqu'on ne veillera pas au bien-être des travailleurs, qui seront confrontés à un travail délétère, puisqu'on ne se posera pas non plus la question très légitime de la satisfaction des besoins réels des consommateurs et des usagers.

On sait combien, dans notre société, ceux-ci sont manipulés, et de plus en plus non seulement via le marketing, mais grâce aux neurosciences, à l'intelligence artificielle, il y a un enrôlement des consommateurs et des usagers dans une rationalité économique qui ne les sert pas, qui les dessert plutôt, et donc, de la manière dont nous pensons nos modes de production et nos modes de consommation dépendent effectivement le taux d'emploi et le taux de satisfaction réel des besoins des consommateurs et des usagers et, ne l'oublions pas non plus, dépend aussi l'avenir de l'humanité sur notre planète, car selon la façon dont notre mode de production est organisé, la façon dont le travail est conçue détermine la dimension prédatrice ou pas de ce travail par rapport à notre planète.

Je voudrais, pour terminer, simplement vous indiquer que, d'un point de vue de sociologue du travail, la modernisation que nous avons connue a imposé une détérioration réelle du vécu de ce travail, et donc de la situation des salariés, non seulement en imposant un taux de chômage très important, parce que le travail est de plus en plus intensifié, mais en conduisant à une situation pour les travailleurs qui est celle que l'on décrit souvent à travers les notions de « souffrance », de « risques psychosociaux » et de suicides au travail qui sont une réalité extrêmement forte en France.

Trois éléments pour expliquer ces dimensions de souffrance, délétères : premièrement, nous assistons depuis le début de la modernisation managériale à une individualisation, une personnalisation de la relation de chacun à son travail. Le management veut sortir de ces dimensions collectives du travail qui dominaient durant les Trente Glorieuses, et a introduit une psychologisation voire une narcissisation de l'expérience de chacun au travail, et le travail devient une épreuve solitaire où chacun est sollicité en concurrence avec les autres de faire ses preuves, de se mettre en avant, de viser l'expérience, de viser d'être meilleur que les autres, d'être résilient, avec donc une focalisation sur la mobilisation des traits

les plus personnels, profonds et intimes de chacun. On lui demande d'être résilient, d'être courageux, de sortir de sa zone de confiance, de prendre des risques, de montrer qui il est. Voilà. C'est ce qu'est en train de devenir le travail avec la modernisation managériale, sous le prétexte de répondre aux aspirations personnelles et profondes des salariés. Mais en réalité, vis-à-vis de cette forme de mobilisation, les salariés sont invités à montrer ce qu'ils sont mais par rapport à un travail inspiré de la logique taylorienne, et là, on est dans une contradiction car le travail reste entravé par des protocoles, des processus, des méthodologies, des reportings pensés par des consultants extérieurs, des personnalités extérieures qui n'ont rien à voir avec le métier qu'ils encadrent, et le piège se referme sur les salariés qui doivent montrer qui ils sont à travers un travail qui est complètement pensé par d'autres et complètement contraignant.

Pour sortir de cette contradiction, les directions d'entreprise ont trouvé deux orientations, deux démarches qui sont en décalage, d'ailleurs : la première, c'est d'insister sur la dimension bienveillante et bienfaitrice des directions qui ont des "chief happiness officers", des responsables en chef du bonheur qui vont vous masser, vous faire méditer, vous faire rire au cours de séances de rire, qui vont vous faire manger des nourritures bio. On vous cocoone, on déclare qu'on est là pour votre bonheur, votre bien-être et qu'on n'aspire qu'à vous rendre heureux. Et de l'autre côté, il y a une politique qui vise, pour éradiquer toute contestation, toute critique possible, à vous déposséder de votre ressource, qui vous permettrait de vous imposer en tant que professionnel légitime à vouloir donner son avis sur la manière dont le travail est organisé. Eh bien, il y a une attaque en règle des compétences, des savoirs, des connaissances et des métiers par la pratique du changement permanent qui met en obsolescence les compétences et les connaissances des professionnels en confrontation avec leur travail, et on assiste à une politique du changement perpétuel avec une recomposition des services, des départements, des mobilités systématiques imposées, des déménagements, des changements incessants de logiciels, destinée à faire perdre tous les repères et à mettre en précarité subjective les professionnels de façon à ce qu'ils s'en remettent à toute cette prescription taylorienne comme à des bouées de sauvetage dans un environnement qu'ils ne maîtrisent pas.

J'ai pris connaissance de cette initiative de Territoires zéro chômeur, j'ai lu pas mal de rapports, et ce qui m'a beaucoup intéressée, c'est non seulement cette volonté de créer de l'emploi pour ceux qui sont en chômage de longue durée, mais aussi de transformer le travail en impliquant les salariés dans la définition de leur travail et d'impliquer également les usagers et les consommateurs pour la définition des services et des produits qui pourraient satisfaire leurs besoins.

Voilà.

**Catherine André** Laurent Grandguillaume, je vous passe la parole tout de suite pour rebondir, en ayant en tête aussi la question du débat qui nous anime ce matin.

**Laurent Grandguillaume** Par rapport à ce que vous avez dit, c'était très intéressant car quand on parle de droit à l'emploi, souvent, on cache cette différence entre la question de l'emploi et du travail. L'emploi s'inscrit dans un système salarial, du salariat, dans lequel il y a une relation déjà de subordination, entre un employeur et un employé. Ça, c'est le choix que nous avons fait dans Territoires zéro chômeur de longue durée, nous sommes dans des entreprises à but d'emploi où il y a un employeur et des employés. Mais, et c'est là la tension aussi du projet, il y a la volonté des acteurs locaux dans un comité local de définir le projet, et même les consommateurs, quelque part, pour rejoindre ce que vous avez dit, et la volonté aussi que les personnes privées durablement d'emploi soient actrices du projet, définissent le

projet dans le comité local, et même potentiellement l'activité qu'elles vont déployer dans l'entreprise. Mais après, il faut être aussi objectif, c'est toute la difficulté du projet, c'est à la fois rechercher l'exhaustivité et s'adresser à tous, et entendre, et pas seulement écouter, entendre ce que veulent faire les personnes, ce qu'elles veulent développer dans le projet. C'est ce qu'on appelle la dynamique sociale qui va se développer dans l'entreprise à but d'emploi.

C'est vraiment le cœur du projet. Et puisque nous sommes à Paris, Paris a une longue histoire sur la question du droit au travail, il y a eu les ateliers sociaux, en 1830-1840, avec Louis Blanc en particulier, puis les ateliers nationaux, avec le fait de dévoyer les ateliers sociaux, en faisant des usines à gaz, où les personnes entraient, n'avaient pas le choix, et faisaient des activités inutiles.

Dans le parc Monceau, les ouvriers plantaient des arbres de la liberté, et c'est là qu'il y avait le lieu de gestion des ateliers nationaux, mais ce n'était pas le droit au travail, ils n'avaient le droit au travail, car il y a la question de la liberté des personnes.

Il ne s'agirait pas, quand on exerce un droit d'emploi, ou une assurance emploi, quel que soit le terme, il y a des différences, de nier en fait la liberté des personnes. Et ça, c'est très important, parce que autrement, on deviendrait un dispositif descendant, dépourvu d'imaginaire, d'utopie, justement, c'est ce qui fait notre force, cette utopie, c'est le but qu'on veut atteindre, finalement, et ça deviendrait un dispositif idéologique, car quand on veut nous mettre sous tutelle, comme dans la deuxième loi d'expérimentation, c'était pour nier la liberté des acteurs de décider justement du projet, on voulait nous mettre là. Il y a eu d'ailleurs un amendement au Sénat, il a fallu se battre pour revenir en arrière. Après, on a voulu dans le décret publié, mettre les comités locaux sous la tutelle du département.

Nous discutons avec les départements, ils financent une partie du projet, le patron de Pôle emploi a dû appeler le rapporteur au Sénat à l'époque pour dire : je ne veux pas mettre sous tutelle Territoires zéro chômeurs de longue durée, on est partenaires ! Il y a toujours cette tension dans l'exercice du droit à l'emploi, et du droit au travail quelque part, cette tension entre opérationnaliser un projet et en faire un grand dispositif, un grand machin, je dirais, ou garder cette liberté des personnes, des acteurs dans les territoires, territoire étant entendu comme la rencontre entre la nature et la culture, pour moi, ce n'est pas un territoire surfait, c'est cette rencontre-là qui est importante, c'est là que les acteurs doivent décider. Donc le droit à l'emploi, au-delà d'apporter une sécurité aux personnes, un CDI, et l'accès donc à d'autres sécurités, c'est quel sens on donne au travail, et quelle place on donne aux personnes dans l'entreprise, quel management inclusif... Alors, on peut l'entendre de différentes façons, c'est comment finalement les personnes vont travailler ensemble dans l'entreprise, construire ensemble, et vont pouvoir développer l'entreprise ensemble avec des activités supplémentaires qui s'inscrivent dans l'écologie, l'économie circulaire, les besoins de proximité, etc. C'est ça qui est très important, c'est ne pas se dire qu'on affiche une volonté d'égalité en niant cette liberté. Et ça rejoint la question du revenu universel ou d'existence, on y reviendra, sur le fait que ce soit inconditionnel et opposable à quelqu'un. Le droit à l'emploi est inscrit dans le préambule de la constitution, mais il n'est pas opposable. On ne peut pas aller dire à la préfecture : j'ai un droit d'emploi, donc donnez-moi un emploi. Ça ne marche pas.

Mais on peut mobiliser tous les acteurs de l'insertion pour apporter une solution aux personnes, et ne pas leur dire : rentrez dans cette case-là, vous n'avez pas le choix, en fonction de leur tranche d'âge, etc. J'en finis pour incarner dans ce que je dis l'évolution que l'on connaît vers le fait d'être dépossédé de la question du travail. Si vous prenez l'exemple pour les jeunes, il y a encore vingt ans de cela, ils avaient accès à la possibilité de financer des projets, un jeune pouvait avoir un financement pour financer son

projet. Après, on a créé le service civique. Mais on dit aux jeunes : viens dans ce projet. Et on voit que les dispositifs, tels qu'ils évoluent au fur et à mesure du temps, enlèvent toutes les capacités des personnes à pouvoir créer, à pouvoir porter un choix, dans une structure, mais aussi face aux dispositifs publics. Et nos membres fondateurs y sont très attachés, on ne doit jamais oublier que notre but est de s'adresser à toutes les personnes et faire en sorte qu'elles puissent s'exprimer dans le projet. Il y a des territoires qui, pour moi, ne sont pas Zéro chômeur, ils vont essayer à quatre autour d'une table de définir le projet. Et les personnes privées d'emploi, on leur demandera leur avis, mais ce n'est pas ça l'objectif, c'est que dès le départ, toutes ces personnes puissent donner leur avis, et que dans l'entreprise, elles ne soient pas que soumises à un lien de subordination, répondant à une injonction, mais qu'elles soient aussi, elles, actrices de ce projet et qu'elles aient la liberté aujourd'hui de construire ce projet. Voilà pour moi ce que renferme le droit à l'emploi, ce n'est pas seulement une sécurité, c'est une liberté, et c'est aussi une capacité de création de chacun.

**Catherine André** Merci beaucoup. Chloé Ridel, c'est à vous.

**Chloé Ridel** Merci beaucoup. Sur la question du droit à l'emploi, qui est passionnante, et Laurent, tu es bien revenu dessus, moi, je trouve qu'il y a quelque chose de révolutionnaire à parler de ce sujet dans un pays où on parle depuis quarante ans de chômage de masse, etc., il y a un mouvement où on se redresse et où on dit : non, on veut le droit à l'emploi. Il y a quelque chose de très libérateur dans ce terme, et dans tous les efforts qui concourent à le rendre effectif. Ce droit à l'emploi, qui existe et qui a valeur constitutionnelle, et qui irrigue la tradition républicaine française, car on en parle dans la constitution de 1793, je crois, et ça revient en 1830, 1848, et puis dans l'après-Seconde guerre mondiale, où on applique le grand programme du Conseil national de la résistance, qui va redresser la France, on parle à nouveau de droit à l'emploi. Mais il a valeur constitutionnelle, supérieur aux lois, il n'est pas appliqué, ce n'est qu'une obligation de moyen, et le Conseil constitutionnel, quand il est interrogé sur « qu'est-ce qu'on fait du droit à l'emploi ? », dit : c'est une obligation de moyen, la puissance publique doit mettre les moyens pour y parvenir, etc. Ce n'est jamais une obligation de résultats.

Donc malgré cela, on l'a mis de côté, parce qu'on s'en est remis au marché, presque exclusivement, pour régler cette question de l'emploi, parce que des économistes, même, nous ont dit que c'était bien d'avoir un taux de chômage à un certain niveau pour permettre de ne pas accélérer l'inflation. Ça, c'était dans les années 70-80, une théorie très populaire, qui est aujourd'hui largement remise en cause, mais qui donnait un motif pour ne pas aller vers le zéro chômage. Et aujourd'hui, on se met à parler du droit à l'emploi, on se remet à en parler, et je crois que c'est très positif. Je crois que dans l'assistance, vous savez bien quels sont les tenants et les aboutissants et les enjeux de ce débat, c'est d'abord de dire que les personnes privées d'emploi sont confinées dans une situation d'indignité, c'est comme une pandémie silencieuse dans notre pays, les gens privés d'emploi durablement ont un taux de mortalité beaucoup plus élevé que les actifs, ont plus tendance à tomber dans des addictions, à voir leur cellule familiale se déchirer, donc l'emploi, c'est la dignité, et ça passe aussi par le travail. C'est important de le rappeler. Et il y a aussi une équation économique qui sous-tend en partie l'expérimentation Territoires zéro chômeur, qu'il faut aussi prendre en compte, cela a été un vrai sujet, et on a pu convaincre.

Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est formidable de se dire : on va avoir les moyens, dans notre territoire, de créer des activités utiles, et d'embaucher pour ça des gens privés d'emploi. C'est une extension du domaine de la liberté, de l'innovation sociale, de l'imagination. Tout n'est pas réservé au profit, aux entreprises privées, on peut aussi mener des projets collectifs sur des territoires, en plus aller

vers l'application concrète du droit à l'emploi. C'est ce sur quoi on a travaillé avec l'institut Rousseau notamment, et plein d'autres, sur l'aspiration d'expérimentation comme Territoires zéro chômeur de longue durée, le concept d'une garantie d'emploi, l'application macro-économique. Territoires zéro chômeur de longue durée serait une déclinaison, avec un objectif proclamé au niveau national, pour dire : toute personne qui souhaite travailler, mais qui ne parvient pas à s'insérer sur le marché du travail a droit à un emploi. Donc c'est un filet de sécurité, si vous ne parvenez pas à trouver un emploi, si vous êtes privé d'emploi sur la longue durée, l'État vous garantit un emploi, et il y a mille manières de décliner cette garantie d'emploi.

L'emploi qu'on garantit, je précise qu'il est décent et rémunéré de façon décente, on a proposé qu'il le soit au SMIC, il y a mille manières, Territoires zéro chômeur de longue durée en est une, mais peut-être que ça ne suffira pas à pourvoir des emplois à toutes les personnes qui aujourd'hui ont besoin de secours. Quand on parle des chômeurs de longue durée, c'est 2 millions de personnes, 3 millions si on additionne toutes les catégories de Pôle Emploi. Il faudra mobiliser d'autres dispositifs, on peut penser aux secteurs de l'insertion par l'activité économique, qui sont pionniers, il y a des milliers d'associations qui relèvent de ce champ-là et qui savent accompagner les personnes privées d'emploi durablement. On peut aussi penser à mobiliser le secteur marchand, les entreprises privées, qui ont la capacité d'accueillir des gens. On dit souvent : c'est l'économie sociale et solidaire qui peut s'occuper de ces gens-là. Non, il faut aussi mettre à contribution les entreprises privées, réinventer les contrats aidés, mettre des conditionnalités plus fortes, etc. On peut aussi penser aux associations, aux collectivités publiques, à des programmes d'investissement dans les infrastructures. Le président de la République était à Marseille il y a quelques jours, il a annoncé une rénovation des écoles, etc., ces grands chantiers-là, et Dieu sait s'il va y en avoir, pour adapter nos métiers, booster le secteur de l'économie circulaire, la réparation d'objets du quotidien, le recyclage, plein de nouvelles activités, certaines devront faire l'objet de programmes publics d'investissements, ce sont des leviers pour parvenir à la garantie d'emploi. Dans tous les programmes des candidats à l'élection présidentielle, à gauche, figure la garantie d'emploi, sous des formes différentes, mais peu, on peut s'en réjouir, on a la possibilité de convaincre de l'autre côté de l'échiquier politique, donc on avance comme ça, et je suis persuadée que c'est un peu comme le RMI à la fin des années 80, on pensait que ça n'arriverait jamais, et une fois que c'est mis en place, on se demande comment on a pu s'en passer si longtemps.

**Catherine André** Merci beaucoup. Évidemment, il y aura toute la question de la mise en œuvre en pratique de ce droit, et à l'espace européen, etc., et le sujet de son opposabilité ou pas. Je vous passe la parole, Guillaume Balas, pour réagir. Je rappelle aux personnes qui nous suivent à distance qu'elles peuvent poser des questions, que je relaierai dans un petit moment, préparez vos questions, et dans la salle également, nos intervenants y répondront à la suite du débat qui suivra votre intervention, Guillaume Balas.

**Guillaume Balas** Merci pour l'invitation. Merci à Laurent pour tout ce qu'il fait, et qu'on suit tous, très nombreux, avec grande attention. Je suis dans une attitude complètement schizophrénique, car dans la vie, je fais de l'insertion par l'activité économique, je crée des emplois, car je suis délégué général d'une fédération d'insertion par l'économie circulaire, et je pense que c'est très important dans la société telle qu'elle est aujourd'hui, en effet, de pouvoir donner les compétences aux gens pour trouver des emplois durables, donc je me reconnais parfaitement dans la pratique, dans les attendus, je ne sais pas, mais dans la pratique de ce qu'est aujourd'hui Territoires zéro chômeur de, et en même temps, je suis très critique sur la valorisation du travail en tant que valeur, et je suis persuadé que nous allons vers un

revenu universel qui, de toute manière, est en train de se construire. Le gros problème, c'est plutôt « lequel », que de savoir s'il existera ou non.

Ce que je voulais dire, et c'est le premier point, c'est qu'on pourrait avoir un débat qui soit un débat assez habituel, c'est-à-dire en gros, on pourrait un petit peu se disputer sur la question des gains de productivité depuis quarante ans, comment ils ont été alloués, la question de l'effectivité de la réduction du nombre d'heures de travail produites, la question du travail sauvage, etc., est-ce que le travail est un droit, doit être une garantie, etc. Marx disait : les hommes font l'histoire mais ils ne sont pas l'histoire qu'ils font. En sortant d'une pandémie, avec les températures connues cet été, on comprend que le monde dans lequel nous rentrons n'est plus tranquille, où nous pouvons discuter tranquillement de la question des gains de productivité. Nous entrons dans une période de perturbations extrêmement violente. La pandémie que nous connaissons n'est sans doute pas la dernière, et sans doute à court terme, et cela a un impact de perturbation majeure sur la question du travail, on l'a vu, la France a été à l'arrêt, il a fallu faire de l'assistance publique générale pour que la société survive, parce que la question des perturbations climatiques va amener à des fractures géopolitiques majeures, en termes de conflit, de migration, de déstabilisation politique, et si nous, nous pensons que cela ne va pas nous atteindre, en fait, ça nous atteint déjà. Donc la question est de penser ce monde-là, et non pas de penser à un monde tranquille.

Dans un monde qui va devenir sans doute de plus en plus violent et instable, le sujet, c'est : comment on arrive à piloter ces tempêtes ? Et pour pouvoir le faire, il m'apparaît qu'il y a deux voies, celles que nous évoquons, qui sont extrêmement loin, pour moi, d'être contradictoires, je vais tenter d'expliquer pourquoi. Je pense que le travail est de fait relativisé dans la société, et qu'il y a une recherche infinie à sa revalorisation. Cela date à mon avis des années 70, de la stagflation, de la recherche par le grand capital sur la manière de relancer la machine, les bénéfiques, etc., et à part dans quelques pays, alors que la productivité a augmenté, la réduction du temps de travail dans le monde non seulement ne s'est pas produite, mais au contraire, le temps de travail global a augmenté. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu justement cette révolution néolibérale, et qu'il y a eu cette volonté du capital de prendre sa revanche pour récupérer sa part, entre guillemets. Mais cela a eu un impact majeur, qui est l'accroissement fondamental et terrible de la crise écologique que nous sommes en train de vivre.

Le travail produit, et quand le travail produit de manière anarchique, nous avons tous un masque sur la figure aujourd'hui, et d'autres phénomènes qui se passent à l'extérieur. Donc il va bien falloir penser le travail à la fois comme étant relativisé de fait, et moi, je pense que la question de la réduction du temps de travail est un enjeu d'avenir et non pas un enjeu du passé. J'ai lu un texte qui m'a bien amusé, de Keynes, car on dit : on peut ne pas être libéral, et en même temps avoir une vision de croissance, bénéfique pour tous, etc. Mais il écrit en 1930 dans *Perspectives économiques* : l'humanité aura réglé ses problèmes fondamentaux en termes de production alimentaire, etc., tout ça étant plutôt vrai d'ailleurs, en termes macro, et on pourra travailler 3h par jour, 15h par semaine, sans aucun problème, et ça rejoignait le droit à la paresse, de 1983, or, ce n'est pas du tout ce qui s'est passé. Est-ce que ce temps de travail que nous avons maintenu est utile pour la société, l'environnement et l'avenir de nos enfants ? Je pose vraiment la question. Donc oui, il va falloir relativiser la place du travail comme étant structurant comme identificateur social aujourd'hui, et accompagner cette relativisation. Est-ce que ça veut dire sa disparition ? Non. Je pense que le travail restera utile, mais l'alliance entre le capital et le travail ne peut plus durer.

On épuise la terre, disait-on en 1983. Si on comprend que la place du travail sera remise en cause par la crise écologique, il faut l'organiser, d'abord pour que le travail soit utile. Et Dominique Méda en a parlé, pour un vaste plan de transition écologique, créateur de travail utile. Travailler à la question d'une garantie du travail est extrêmement précieux, car le travail devient rare en réalité. Artificiellement, on gonfle aujourd'hui le travail, le bullshit job, etc., mais il faut le garantir, puisqu'il est rare.

Et s'il y a un droit au travail dans la constitution française aujourd'hui, il y a d'abord la déclaration des droits de l'Homme qui veut que la société assure des droits effectifs aux êtres humains, le premier étant le droit à l'existence. Et ça pose la question qui, pour moi, n'est en rien liée au travail, et j'ai travaillé avec Benoît Hamon sur le revenu universel, moi, je pense qu'il faut déconnecter cette question de la question du travail. Ce n'est pas le même sujet en réalité. Parce que le revenu universel, c'est un droit qui est pour moi ancré dans une logique humaniste des Lumières, qui est le droit à l'existence, c'est la garantie minimale qui vous permet d'exister indépendamment de quoi d'autre. Et ce droit-là, dans un monde de plus en plus violent et perturbé, je pense que c'est un combat essentiel, notamment face aux néolibéraux, qui instrumentalisent le débat du revenu universel pour en faire un bloc de droits sociaux, c'est-à-dire en gros : on fusionne tous les droits sociaux, y compris le salaire différé, et une fois qu'on a fait ça, terminé, il n'y a plus rien à voir.

Je terminerai en disant que je pense qu'il n'y a, et ce n'est pas pour faire une synthèse molle, plutôt pour faire de consensus radical, il y a, face à la raréfaction réelle du travail, à le garantir, car il restera utile, mais il nous faut avancer dans un monde de plus en plus perturbé et où nous sommes menacés collectivement et individuellement vers une garantie d'existence que la puissance publique, la société, doit à chaque citoyenne et citoyen.

**Catherine André** Qui souhaite réagir aux propos de Guillaume Balas ? Une question est posée par un internaute, qui est plus précisément pour vous, Laurent Grandguillaume : si les chômeurs de longue durée ont droit à la parole, où sont-ils représentés dans Territoires zéro chômeur de longue durée ? Par rapport à ces propos qui font franchir un pas, voulez-vous réagir, Danièle Linhart ? Êtes-vous d'accord avec ces propositions ?

**Danièle Linhart** Je voulais poser une question à Laurent Grandguillaume. Vous avez évoqué le lien de subordination. C'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur, parce que je travaille là-dessus en ce moment. Et je me disais : pourquoi dans une initiative aussi audacieuse, utopique, qui propose des solutions hors norme, pourquoi ne pensez-vous pas à remettre en cause le lien de subordination, et au sein de ces entreprises, recomposées utopiquement, vous ne dites pas : nous allons concevoir un salariat débarrassé du lien de subordination ?

**Laurent Grandguillaume** C'est une très bonne question. Quand le projet a été élaboré, il y a eu le choix de dire à un moment donné : on propose un emploi en contrat à durée indéterminée aux personnes, mais il ne s'agit pas de remettre en cause le droit du travail existant. Et ce qui est arrivé pour Territoires zéro chômeur de longue durée, comme beaucoup d'acteurs qui agissent dans le domaine du droit à l'emploi aujourd'hui, c'est que ce questionnement sur le lien de subordination a été chassé des imaginaires. C'est devenu un état de fait, ça a été reconnu dans l'arrêt Bardou, mais on oublie que dans le contrat de travail, quand il est né, il n'y avait pas de lien de subordination comme celui qu'on connaît aujourd'hui. Il a été élaboré par une construction et une institution du travail. Et il n'y a pas de questionnement sur le sujet. J'en ai parlé, il y a Guillaume Almeras, on en a parlé avant l'été lors d'un séminaire de travail, en disant :

cette question, on ne la soulève pas. Elle mériterait d'être soulevée, il y a Bernard Friot qui travaille cette question de la subordination, il a sorti un livre récemment sur le sujet, mais on pourrait s'interroger sur : est-ce qu'il n'existe pas d'autres modalités de relations entre les personnes pour pouvoir construire ensemble une entreprise ? C'est un sujet qu'on doit aborder, mais il était chassé de nos imaginaires, il n'était pas posé comme questionnement dans le projet.

**Danièle Linhart** Il a toujours été chassé dans les imaginaires. On ne se pose pas la question... Quand je dis qu'il faut remettre en cause le lien de subordination, les responsables syndicaux me disent : surtout, il ne faut pas y toucher, car on va remettre en cause le salariat qui a des éléments protecteurs. C'est quelque chose qui serait au cœur de votre démarche, le débat est le reflet de la société à un moment donné, donc il faut faire évoluer aussi le droit à un moment donné. Participer à un débat qui pose la question de la légitimité du lien de subordination, c'est fondamental. Sur le salaire à vie, absolument... Je pense que votre mouvement est probablement le mieux placé pour essayer de porter au débat public cette question de l'illégitimité du lien de subordination dans le cadre du contrat salarial.

**Laurent Grandguillaume** Il y a aussi la relation avec les partenaires sociaux, dans nos discussions. On a engagé un travail avec eux, je peux le dire aujourd'hui, et Laurent Berger et Philippe Martinez iront ensemble visiter une entreprise à but d'emploi à la rentrée. On a commencé à réfléchir avec les syndicats sur ce que pourrait être un dialogue social renouvelé, nouveau, dans une EBE, et forcément, on arrivera à un moment donné sur ces questions-là aussi. Mais on en est loin encore.

**Danièle Linhart** Si vous permettez, c'est fondamental, parce que ce lien de subordination, il étouffe toute capacité de l'intelligence collective à se saisir des enjeux de l'organisation du travail et de sa finalité sociale. Chacun est complètement piégé par ce lien de subordination, y compris dans les entreprises des Territoires zéro chômeur de longue durée, car il y a toujours cette dépendance in fine qui fait que la critique et la production d'idées nouvelles qui pourraient amorcer un nouveau modèle est mise en question.

**Laurent Grandguillaume** On a déjà inventé un lieu où il n'y a pas de lien de subordination, en théorie, c'est le comité local. Il n'y a pas de lien de subordination théoriquement dans le comité local, c'est le lieu de l'expression des personnes privées durablement d'emploi. Il y a des chefs de projet qui peuvent animer un comité local, des élus qui peuvent y participer, mais il n'y a pas de charte des comités locaux, il n'a jamais été écrit nulle part que les personnes privées durablement d'emploi devraient répondre à ces injonctions. Il n'y a pas de lien de subordination. Mais chasser le naturel et il revient au galop, il y a souvent tendance à remettre la personne privée d'emploi comme étant la bénéficiaire d'un dispositif.

**Chloé Ridel** Je voudrais réagir sur cette question fondamentale du revenu d'existence, la garantie d'emploi, etc. Le préambule de la constitution dit que chacun a le droit de travailler et d'obtenir un emploi, les deux portions de phrases se suivent. Je m'interroge sur la situation inégalitaire qui consiste à dire : l'État doit à tout le monde une garantie d'existence, mais pour la payer, il faut bien qu'il y en ait qui travaillent. Ça veut dire quoi ? Si l'État vous doit la garantie d'existence sans avoir le devoir de contribuer à la société, vous pouvez choisir d'avoir votre revenu d'existence, mais la pyramide va s'effondrer d'elle-même. Car chacun pourra choisir de ne pas générer de richesses. L'être humain, de tout temps, a dû travailler pour subvenir à son existence. L'État doit garantir les moyens de s'épanouir, de survivre, etc., et pour moi, ça passe par la garantie d'emploi. Par ailleurs, le revenu universel tend à minorer toutes les pathologies qui découlent de la privation d'emploi. Si vous versez un revenu de

400 ou 500€ à chacun, y compris à des personnes qui sont privées d'emploi, vont-elles arrêter de souffrir de la marginalisation sociale qu'entraîne le fait qu'elles n'aient pas de travail, qu'elles ne sachent pas comment contribuer à la société ? Il y a des personnes qui peuvent travailler dans leur coin, de façon indépendante, et d'autres qui ont besoin d'être prises en charge, etc. Donc il y a vraiment des questions au sein de la logique du revenu universel qui m'échappent quelque peu, le côté inégalitaire, et le fait de ne pas répondre aux pathologies de la privation d'emploi. Et le travail, vous disiez que c'était quelque chose d'anti-écologique, c'est la façon dont on a travaillé pendant quarante ans qui n'était pas écologique, mais je crois au contraire que la reconstruction écologique de notre société va nécessiter beaucoup de travail, si on pense simplement à la rénovation thermique des bâtiments, c'est beaucoup d'ouvriers qualifiés à former, de travail à conduire, la réparation d'objets, l'économie circulaire, etc., tout ça, c'est du vivier d'emplois, et tous les emplois de nature sociale, les services à la personne, etc. Ce n'est pas le travail qui va manquer, y compris pour conduire la reconstruction écologique, même s'il faut changer nos façons de travailler et de produire.

**Guillaume Balas** Une question que je voulais vous poser par rapport à votre proposition, moi, je suis pour, et dans des cadres d'expérimentation de construction de nouveaux espaces de travail, ou d'entreprises non-capitalistes, c'est possible, mais ça remet en cause la question de la détention du capital. Comment casser un lien de subordination si on accepte que dans une entreprise, celui qui est décideur est celui qui détient le capital ? Comment, pour les entreprises privées classiques, pour Territoires zéro chômeur de longue durée également, vous construisez cet abandon du lien de subordination dans les entreprises classiques ?

**Danièle Linhart** Dans ces sociétés, le lien de subordination n'est pas remis en question du tout, de la même manière que l'organisation du travail n'est en général pas très différente des entreprises dites classiques. Mais c'est une vraie question. Je pense qu'il ne faut pas attendre la fin du capitalisme pour enlever le lien de subordination, car on n'y arrivera jamais. Mais les détenteurs de capitaux pourraient ne pas être les seuls à décider de ce que l'entreprise doit produire et comment. Il revient à l'employeur de décider de la production de l'entreprise, de son organisation du travail et le salariat doit obéissance, on peut remettre en question cela. Certains apportent de la force du travail, d'autres du capital, et on pense un contrat salarial en termes d'engagement réciproque, et à partir de ce moment-là, les propriétaires de l'entreprise ne sont pas identifiés à l'entreprise. Il y a un problème... En 1999, ça m'a beaucoup frappé, le CNPF, le Conseil national du patronat français s'est tout seul rebaptisé MEDEF, autrement dit, le patronat se pense comme les entreprises. Et désormais, lorsque les représentants du MEDEF s'adressent à l'opinion publique ou aux autorités, ils disent : nous, les entreprises, avons besoin que... Ils ne sont pas les entreprises ! Les entreprises sont constituées par les gens qui apportent leurs compétences et leur temps pour que l'entreprise puisse mettre en œuvre une production de biens ou de services, et les dirigeants de l'entreprises apportent soit des compétences, soit du capital, mais on ne peut pas réduire l'entreprise à la direction en disant : c'est d'elles que dépendent nos modes de production et de consommation. C'est ce qui met en péril l'avenir de l'humanité sur notre planète. On ne peut plus continuer à accepter que la seule rationalité économique libérale détermine l'avenir des entreprises.

**Guillaume Balas** Pour en venir à ce que vous dites, c'est le fait de ne pas laisser la démocratie à la porte de l'atelier, la faire rentrer dans l'entreprise, et ça pose la question des conseils de surveillance, de la représentativité syndicale, bref, tout ce chantier-là. Très rapidement, sur le dernier point, je suis d'accord, ça fait très longtemps que je pense qu'aujourd'hui, il faut des grands plans macro-

économiques de transition, il ne faut pas que l'illusion travailliste retrouve un nouveau souffle par là. Quand on dit que l'homme a toujours travaillé, ce n'est pas la question du travail en tant que production, mais c'est la question de sa valeur sociale, idéologique. Elle est historique. Au Moyen-Âge, la valeur centrale n'est pas le travail. Le fait de se constituer comme étant un individu qui doit travailler et produire, c'est historisé. Et c'est amené par la domination des couches bourgeoises de la société, avec un nouveau partage de la valeur travail et du capital. La question n'est pas de dire qu'il ne faut pas produire, ou qu'il ne faut pas travailler, la question est la valeur centrale cardinale du travail comme identification sociale, de faire de l'individu d'abord un travailleur. Et le mouvement socialiste le savait bien, car il combattait cette idée. Et ensuite, car il y avait nécessité de défendre les gens qui étaient avalés par la machine capitaliste, ils ont identifié un camp social, le travail, à une activité productive, le travail. Et c'est cette confusion, à mon avis que vous faites. Ce que je crois, moi, c'est que la question n'est pas de dire que le travail n'existe plus, que plus personne ne travaillera, etc., absolument pas, je l'ai dit tout à l'heure, je pense que le travail se relativise par lui-même, et je pense même que Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est en fait un affrontement face à cette relativisation du travail dans la société, et qu'il faut donc le garantir. Et en ça, je suis plutôt d'accord avec vos propositions, je crois qu'il faut agir de manière décentralisée, etc., pas bureaucratique, pour essayer de garantir à chacun sa part de travail, qui est nécessaire pour sa subsistance et celle de la société. Mais ça n'enlève pas la question du revenu universel, car il est universel. Il n'est pas attribué à certains plutôt qu'à d'autres, ce n'est pas un super-RMI. Tel qu'il est considéré, c'est un droit à l'existence, le droit irréfragable à pouvoir subvenir à ses besoins minimaux quoi qu'il arrive, en tout cas tant que la société tient debout, et ce sont deux choses différentes.

**Catherine André** Il y a pas mal de questions qui viennent aussi des internautes, je vais essayer de les regrouper et prendre deux ou trois questions en même temps. Il y a des questions sur l'expérience Territoires zéro chômeur de longue durée : en quoi l'embauche dans un processus Territoires zéro chômeur de longue durée protège-t-il les salariés en CDI d'être rémunérés à la tâche comme le sont la majeure partie des emplois non pourvus sur les territoires ? En quoi le fait que les Territoires zéro chômeur de longue durée pourvoient à ses besoins par les employés, en quoi cela change-t-il la donne pour les personnes recrutées ? Dans l'élaboration du projet, comment un groupe de chômeurs de longue durée sans capitaux trouve-t-il les moyens ? Merci de me dire si certains ont des questions brûlantes.

**Intervenant de la salle** Bonjour, je suis un des dirigeants de la Fondation de l'Armée du salut, je m'exprime plutôt comme un vieux travailleur social, c'est ça l'idée, et je veux revenir sur cette question du lien de subordination, en écho à Madame Linhart. Ce qui est compliqué avec les utopies, c'est qu'on ne peut pas tout conceptualiser trop vite, car on sera décalé. Il me semble que l'insertion par l'activité économique et le travail social se sont instaurés sur le provisoire durable, comme dans Les Paradoxes du travail social. On nous a raconté une fable, celle du plein emploi, qui n'est jamais revenu, pour les gens précaires. On a cru que par des petits boulots en CDD, y compris dans l'insertion par l'activité économique, les emplois de six mois, renouvelables si on montre patte blanche, on a cru que tout ça nous ramènerait au plein emploi, mais on sait que c'est une fable qu'on nous a racontée pendant quarante ans. Ce qui m'intéresse, c'est que Territoires zéro chômeur de longue durée propose du CDI. Le CDI, comme l'a dit Eric Pliez, c'est la projection dans l'avenir aussi, c'est le moins précaire. Et avant de vouloir s'attaquer de manière utopique au lien de subordination, avançons à petits pas, et imposons déjà dans la représentation sociale, à tous ceux qui veulent mettre sous le joug de la précarité la classe ouvrière, rappelons que nous avons une grande avancée à travers la perspective du CDI.

**Annie Berger**, présidente de l'EBE Atipic à Colombelles, un mot sur la question de la subordination, que je relie aussi beaucoup à la question de la démocratie dans l'entreprise. Même si c'est difficile, même si on a du mal, cette question, je crois qu'elle est présente dans toutes les EBE, actuellement. Beaucoup d'EBE soit sont en société coopérative d'intérêt collectif, soit c'est une gestion associative, comme chez nous, mais on a mis un collègue de salariés élus, pour avancer dans cette démarche de démocratie dans l'entreprise, ce qui dans la façon dont on essaie de faire vivre cette entreprise, requestionne la question de la subordination. On n'est pas forcément au cœur du sujet, mais c'est une façon de faire avancer les choses. Je peux dire après mon expérience de 5 ans maintenant que c'est quelque chose qui n'est pas facile, qui a des résistances à tous les niveaux, y compris du côté des salariés, les organisations syndicales ne suivent pas beaucoup cette affaire-là, mais ce qui m'intéresse dans Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est aussi qu'on expérimente un peu, on essaie d'avancer sur cette question de la subordination, et surtout de la démocratie au sein des entreprises. Merci.

**Catherine André** On a des questions sur la démocratie dans l'entreprise, et le lien de subordination. Je rappelle EBE, Entreprise à but d'emploi, et des questions plus spécifiquement sur Territoires zéro chômeur de longue durée. Laurent Grandguillaume ?

**Laurent Grandguillaume** Comme on dit souvent, on n'a pas pu résoudre tous les problèmes et expérimenter toutes les solutions dans tous les domaines. Déjà, il a fallu essayer de mettre en œuvre cette idée, de la faire accepter par les pouvoirs publics, et petit à petit, dans chacun des territoires, expérimenter de différentes façons, apporter des solutions différentes, les partager, se comprendre mutuellement, car il y a des acteurs de plein de mondes différents qui se sont rencontrés, et la question du temps est très importante. On nous renvoie souvent que, par rapport au lien de subordination, du capital, etc., tout ça prend du temps. Je vais caricaturer, mais on met un pin's, et on va créer un million d'emplois ? Non, la vie, ça ne se passe pas comme ça, un comité local va travailler pendant un an et demi ou deux ans, voire plus, avant de lancer une EBE.

On n'a pas de financement pour financer les comités locaux, si ce n'est le soutien des collectivités territoriales, de fondations privées, il n'y a pas de moyens de l'Etat pour faire fonctionner ça, parce que ça n'intéresse personne. Or, c'est le lieu de la démocratie du projet, de l'émergence du projet, et ça n'a pas de prix. Cela a un coût, mais ça n'a pas de prix. Donc on galère pour trouver des moyens pour faire financer les comités locaux. Et on aimerait bien sûr pouvoir tester toutes les idées possibles et imaginables. Tous les exemples cités, sur le CDI, très important pour avoir une sécurité, et je rappelle qu'il y a des personnes qui, à 50 ans, ont signé pour la première fois de leur vie un CDI, dans l'expérimentation, et qui pour la première fois de leur vie ont un SMIC. Ça montre aussi dans quelle société on vit, on le sait, mais je rappelle juste quelques vérités. Dans certaines EBE, il y a 40% de personnes en situation de handicap, parce que là aussi, on en a peu parlé, mais beaucoup de personnes sont mises au bord du chemin parce qu'elles ne correspondent pas au critère reporting tel que défini. Autre chose, quand on pose la question aux personnes, je me rappelle dans un débat en Seine-Saint-Denis, une personne entendait des intervenants à une tribune parler des invisibles, et elle s'est révoltée, elle a dit : j'en ai marre d'entendre que vous parlez des invisibles, je ne suis pas invisible, je suis ignorée ! On m'ignore, mais je ne suis pas invisible ! Et dans Territoires zéro chômeur de longue durée, beaucoup de personnes sont ignorées des pouvoirs publics, des acteurs, etc., donc ça aussi, ça prend du temps. Ne serait-ce que de retrouver confiance. Quand on explique Territoires zéro chômeur de longue durée, les gens disent : c'est quoi encore cette promesse, ce truc ? Ça ne va pas marcher, on me promet un emploi... Il n'y a pas de confiance, à la base. Donc il faut prendre ce temps-là. Et j'espère qu'on arrivera à

tester d'autres idées et à interroger d'autres chemins possibles, mais il faut d'abord apporter les preuves que ça marche et que ça peut aller plus loin.

On a beaucoup de personnes qui parlent de nous, il y a beaucoup d'évaluations, je crois qu'on est un des projets qui a été le plus évalué en France depuis longtemps, par toutes les structures possibles et imaginables, mais nous, on fait, on pense, on apporte des preuves, et c'est toujours une victoire que de voir les personnes retrouver de la confiance, de la dignité, et il y a des personnes qui n'ont pas envie qu'on parle d'elles aussi, dans le projet, on n'est pas des poissons dans un aquarium quand on est dans un projet Territoires zéro chômeur, car on a plein de gens qui veulent voir les EBE, qui viennent avec des caméras, des micros, mais il y a des personnes qui ont participé à créer la solution et ont trouvé des emplois, mais on n'est pas non plus un laboratoire. Une ministre avait dit cela, non, on n'est pas un laboratoire, on est un projet humain.

**Danièle Linhart** Un mot sur la question de la subordination, car j'ai été très frappée des applaudissements qui ont conclu le propos sur « on est là pour se battre pour des CDI et... » ; j'entends parler aussi de dignité, mais il y a des personnes qui se suicident au travail. Nous n'avons pas l'habitude de mettre en question les liens de subordination. Il y a quelque chose qui apparaît comme quelque chose de naturel dans tous les esprits, et à chaque fois, ça me fait penser aux débats qui ont accompagné à l'Assemblée nationale le projet de loi sur le vote des femmes en 45, il y avait une grande unanimité parmi les députés pour dire que ça allait mettre en l'air la société, qu'on ne pourrait plus rien contrôler, qu'il fallait se poser les vraies questions, etc. ça n'a pas bouleversé la société, ça a simplement donné des droits aux femmes, ça a inauguré un repositionnement des femmes dans la société. Pour moi, la question de la subordination, c'est de la même nature. Il faut accepter au moins de poser la question de : est-ce légitime, pour gagner sa vie et contribuer à la pérennisation de la société en s'engageant dans le travail, est-ce légitime de devoir passer par un contrat où on accepte une obéissance absolue à sa hiérarchie qui ne connaît globalement rien à votre travail et à vous imposer des choix qui ne sont pas citoyens ... Et les cadres qui travaillaient à produire chez Volkswagen, ceux qui produisaient des filtres anti-production, etc. Pourquoi la subordination ne veut pas être remise en cause alors que c'est la possibilité de remettre en cause le modèle dont on voit à quoi il nous mène ?

**Catherine André** Je voudrais quand même avoir lu toutes les questions et contributions des internautes qui vont nourrir la réflexion. On a une question sur les « invisibles », une personne qui parle des aidants et qui demande : que penser de ces personnes qui contribuent à la société en tant qu'aidants familiaux ? Quand on est aidant familial, on n'a pas forcément envie d'avoir un lien de salarié, qui forcément changera les liens. Une autre question de Pierre Cambon : est-ce que les intervenants pensent qu'on pourrait tendre vers une organisation où le capital appartiendrait en grande partie aux salariés ? Bernard Vidal : le sujet d'un devoir individuel de contribution à la collectivité est essentiel, comment le faire avec une forte liberté individuelle et des finalités positives ? Pourquoi certains territoires en expérimentation disent-ils qu'ils manquent d'encadrants dans les entreprises à but d'emploi ? Aujourd'hui, on prend cette question de la subordination comme un frein. Et je vais prendre la question de Monsieur. Si vous pouvez répondre à l'une ou à l'autre. Merci Messieurs.

**Intervenant de la salle** J'ai beaucoup aimé l'intervention de Guillaume Balas parce que je suis assez sensible aux enjeux écologiques, et effectivement, la corrélation PIB, usage de ressources, CO2, me paraît assez évidente et suffisante pour penser qu'il faille trouver des manières de vivre sans le travail ou avec moins de travail, et relativiser sa place dans la construction des identités me semble intéressante, mais

je me dis qu'il y a aussi une autre voie : mieux qualifier ce qu'on appelle le travail, ou simplement dire : relativiser la place du travail capitaliste dans une entreprise à but lucratif, mais par exemple donner beaucoup de place au travail domestique ou d'autres formes de travail comme le travail associatif qui ne tiennent pas nécessairement de la course à la productivité.

**Guillaume Balas** C'est la question de la polysémie du terme « travail ». Dans le camp social, c'est ainsi qu'elle a été définie y compris par les syndicats, le camp du travail, et par rapport à son effectivité en termes de lien de subordination à un capital qui vous dit : j'ai besoin de ta force de travail pour faire et produire cela. Il y a quelque chose à faire autour de la qualification de ce qu'on appelle travail, en lien avec les qualifications économiques (PIB, etc.). Et cela a pour effet de définir que, en Finlande, il y a eu une expérimentation sur le revenu universel, et ce qui est sûr, c'est que les gens étaient en meilleur état psychologique à la fin qu'au début parce qu'ils ont tous repris une activité : activité économique, culturelle, etc. L'être humain n'est pas fondamentalement paresseux, il a besoin d'agir, la question, c'est : comment est-ce qu'on appelle cette action ? Quelle est la qualification du travail ?

**Chloé Ridet** Tout travail n'est pas productif. Il me semble dangereux de lier reconstruction de la question écologique et travail. Il y a des travaux et même des gens qui travaillent aujourd'hui pour conduire cette reconstruction écologique. Des boîtes comme Ynsect par exemple qui élèvent des insectes pour nourrir les poissons par exemple, qui travaillent pour porter des innovations industrielles, sociales, démocratiques, qui ne contribuent pas à augmenter, à produire quelque chose et à piller les ressources de la planète, donc le lien qui est fait entre travail et automatiquement destruction de la planète est pour moi dangereux. Je répète que le travail, à mon sens, est émancipateur. Il y en a plein de types. Quand vous exploitez votre jardin pour faire un potager par exemple, vous travaillez. Il n'y a pas que l'emploi salarié comme manière de travailler. Ceci étant dit, je maintiens que le travail est source d'émancipation.

**Catherine André** Merci beaucoup.

---

# TABLE-RONDE 2 : HISTOIRE DES REVENU(S) MINIMUM(S) : QUELLE PLACE POUR LE TRAVAIL ?



De gauche à droite : Catherine André, Jézabel Couppey-Soubeyran, Damien Carême, Stéphane Viry et Timothée Duverger

- **Jézabel Couppey-Soubeyran** : Maîtresse de conférences en économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne & Conseillère scientifique à l'institut Veblen
- **Damien Carême** : Député Européen EELV, co-président de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), maire de Grande-Synthe de 2001 à 2019
- **Stéphane Viry** : Député des Vosges LR et conseiller départemental des Vosges
- **Timothée Duverger** : Maître de conférences associé à Sciences Po Bordeaux, directeur de la Chaire « Territoires de l'ESS » (TerrESS), codirecteur de l'observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locale (ŒIL) de la Fondation Jean-Jaurès
- **Axelle Brodriez-Dolino** : Historienne au CNRS, co-directrice du Centre Norbert Elias (Marseille), membre du comité scientifique du Conseil national de lutte contre les exclusions (en visio)

**Catherine André** Bienvenue à toutes et à tous, à ceux qui viennent d'arriver, et bonjour à ceux qui ont déjà assisté au premier débat. Je rappelle à ceux qui sont en direct sur YouTube qu'ils peuvent poser leurs questions au fur et à mesure et nous y répondrons dans le temps de questions-réponses qui va suivre le débat. J'ai grand plaisir à vous accueillir ici, donc quatre intervenants sur le plateau : Mme Axelle Brodriez-Dolino à distance, à qui je donnerai la parole en premier. On a parlé ce matin beaucoup de garantie d'emploi, et assez rapidement, on a aussi évoqué la place centrale du travail. On va continuer à

s'interroger sur cette place du travail mais à partir des différents types de revenus minimums qui existent : revenu de solidarité active, revenu de base, revenu universel, minimum social garanti, revenu écologique, etc., il y a aussi le revenu universel d'activité et même le revenu républicain. Il y a énormément de termes, on ne sait pas forcément toujours de quoi on parle exactement dans le grand public, mais tout ça est réfléchi à l'aune de cette question centrale du travail qui nous anime tout au long de cette journée. Je vais passer la parole d'abord à Axelle Brodriez-Dolino, qui est historienne au CNRS, co-directrice du centre Norbert Elias à Marseille et membre du Comité scientifique du Conseil national de lutte contre les exclusions, qui intervient à distance, pour ensuite passer la parole, et je vous représenterai tout à l'heure, à Jézabel Couppey-Soubeyran, Damien Carême, Stéphane Viry, Timothée Duverger, dont je redonnerai les titres tout à l'heure. C'est à vous, Axelle Brodriez-Dolino.

**Axelle Brodriez-Dolino** Je suis vraiment désolée de ne pas avoir pu venir, mais mon conjoint étant lui aussi en déplacement professionnel et des enfants étant à la maison, il faut quelqu'un pour s'en occuper. Il fallait bien quelqu'un. Je vais vous proposer juste très rapidement, comme tout le monde, un petit retour sur l'idée de revenu minimum garanti en France dont le RMI a été le grand pivot et lier cette question à la question du travail, c'est-à-dire : comment a-t-on pensé ensemble le revenu et le travail ? Si on les a pensés ensemble. Et pourquoi. Il me semble qu'on peut distinguer quatre temps, une minute par temps en moyenne. Je vous invite dans ce voyage express. Le premier temps, c'est avant les années 1890, c'est-à-dire le Moyen Age, l'Ancien Régime, où on est pour beaucoup dans une période libérale où l'Etat n'intervient pas dans l'assistance autrement que dans la répression. Il y avait des initiatives d'assistance locales, et on séparait ce qu'on appelle les bons pauvres et les mauvais pauvres. Les "bons pauvres", ce sont les invalides, les vieillards, les handicapés, etc., qui avaient le droit à de l'aide, et les « mauvais pauvres », les valides, qui ont à se mettre au travail comme ils sont valides, à qui on ne donnait que de quoi survivre, des soupes, du pain, et des ateliers pour fournir un petit emploi, donc un petit revenu dans les périodes difficiles uniquement, de grande crise, en échange de travaux d'utilité collective, parfois complètement absurdes, comme vider l'eau des caves que d'autres remplissaient. C'est-à-dire le summum de l'absurdité.

Vous voyez que, dans ce système, le revenu pour les valides n'est admis qu'en échange d'un travail. C'est déjà le principe de la contrepartie directe. Ça a toujours été un échec cuisant. Ça ne durait que quelques jours, les sommes étaient extrêmement minces, c'était insuffisant pour survivre, bref c'était absurde. La Révolution française, dont on dit qu'elle a posé le droit à l'assistance, a très peu changé les choses en réalité. Il y a une phrase qui est notamment très structurante aujourd'hui encore dans notre société : le comité de mendicité de 1790 qui est de dire que si celui qui existe a le droit de dire à la société "fais-moi vivre" la société a également le droit de répondre à celui qui en a besoin : donne-moi ton travail. On est dans quelque chose qui structure la politique à l'époque.

C'est la Troisième République et la mise en place de l'assistance publique ensuite, où on passe du devoir de charité au droit à l'assistance, avec en 1905 les premières pensions pour les vieillards, les infirmes et les incurables, toujours les bons pauvres, ceux qui sont incapables de travailler. L'idée d'un revenu minimum garanti à tous avait traversé l'esprit des Républicains, en particulier de gauche, mais avait été refusée par les libéraux parce qu'elle était perçue comme trop dangereuse politiquement en cassant l'incitation au travail. Ce qui se passe donc, c'est que la Troisième République donne un revenu minimum mince aux bons pauvres, et elle impose toujours le travail pour les autres. C'est notamment le développement des aides à la recherche d'emploi, des placements, etc. En fait, tout le développement de la protection sociale au 20<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux années 1980, a été dans cette logique : l'assistance pour

les non-valides, qui s'élargit aux femmes en couche, aux aveugles, etc., le minimum vieillesse de 56, l'AAH de 75, etc., et pour les valides, l'assistance, pour les aptes au travail, avec les retraites ouvrières et paysannes de 1910, la Sécurité sociale de 45, l'assurance chômage de 58... Il y a donc implicitement l'idée de travail pour tous, que toute personne en capacité de travailler est aussi en capacité d'obtenir un emploi, ce qui n'est pas le cas dans la réalité. Mais ça n'a pas posé problème, notamment en période de prospérité économique, où il était assez facile de trouver un emploi, ce sont les fameuses Trente Glorieuses, avec aussi le petit volant de chômage structurel qui est considéré comme bénéfique à l'économie.

Dans les années 1980, ce qui a changé, c'est l'ampleur de la déflagration économique et sociale, la montée du chômage à partir de 75, qui touche les jeunes puis petit à petit tout le monde, avec le fait qu'on commence à tirer les leçons de l'histoire, c'est-à-dire qu'à chaque grande dépression, notamment avec la dernière, la crise pétrolière, il y a un changement d'imputation de causalité à faire, que l'imputation du chômage, ce n'est pas causalité individuelle mais une causalité collective: le dysfonctionnement de l'économie.

Après une genèse assez souterraine, le RMI voté en 88 pour des raisons très conjoncturelles : la gauche cherchait un cheval de bataille pour gagner les présidentielles, elle ressort cette idée un peu expérimentée par quelques associations ou collectivités, dont ATD Quart Monde, je me permets de les citer, et plusieurs pays d'Europe avaient déjà adopté un revenu minimum, ce n'est donc pas d'une originalité folle, et là, on est dans un vrai changement de paradigme dans les politiques d'assistance puisque ce n'est plus non seulement l'assistance aux bons pauvres mais à tout indigent, quel qu'il soit, ou à toute personne en situation de pauvreté. Et donc, c'est vraiment la fin théorique des mauvais pauvres. L'originalité française, parce qu'il y en a une, c'est le couplage avec l'insertion, et ça rejoint la question du travail : c'est la première fois qu'on articule explicitement le revenu garanti et le travail, qu'on a le droit aux deux sous un certain nombre de réserves sur lesquelles on va revenir. Il est voté à l'unanimité, à droite d'abord parce qu'il y a une obligation de contrepartie, l'allocataire doit faire un effort d'insertion, le montant est très faible, et permet donc de ne pas désinciter au travail, et il est de gauche parce que la nation reconnaît sa dette envers ses membres les plus démunis, parce que toute personne a désormais le droit d'être protégée et parce que l'insertion est posée comme un objectif et non une condition, selon les mots du Premier ministre Rocard à l'époque, avec une prestation versée préalablement aux démarches d'insertion, cela montre toute l'originalité du dispositif.

Il n'est ouvert qu'aux plus de 25 ans d'abord parce qu'on avait déjà un certain nombre de politiques d'insertion pour les jeunes à cette époque (TUC), c'est encore le cas aujourd'hui, également parce que la France traîne un vieux principe de subsidiarité depuis des siècles qui dit que la subsidiarité doit d'abord être assurée par les proches, et c'est ce qui a été argumenté à l'époque. Troisième argument : par refus d'enfermer les jeunes dans l'assistance. Je termine juste pour ne pas déborder de mon temps sur le quatrième temps : qu'est-ce qu'on peut dire de ce RMI depuis 1988 ? Quelques petites choses qui me semblent à souligner. D'abord, que les associations de solidarité et à nouveau ATD Quart Monde au premier chef, motrice dans le RMI et dans d'autres droits, ont toujours plaidé pour dire que le droit au revenu seul n'a pas beaucoup de sens. Il doit s'accompagner d'un droit au logement, aux soins de santé, plus largement de droits à l'éducation, à la formation, à la culture, à la protection de la famille et de l'enfance, c'est la loi de 98 de lutte contre les exclusions, parce que la précarité et la pauvreté sont pluridimensionnelles et que le droit au revenu n'en est qu'un aspect.

Le RMI a laissé place vingt ans après au RSA en 2008 qui vise à le rendre plus incitatif, et là, on retrouve la question un peu durcie du rapport au travail, notamment face aux critiques de trappe à inactivité. Si le droit au revenu en France pour chacun a été un progrès fondamental, du point de vue des plus démunis et des associations qui s'en sont fait l'écho, le revenu minimum garanti en soi, tout seul, n'est pas du tout une fin en soi, c'est juste un filet de sécurité qui doit conduire au travail parce que, pour les personnes, le travail est le seul moyen d'autonomisation durable et de restauration de la dignité. On ajoutera que c'est aussi ce qui permet d'activer des dépenses passives, donc c'est un marché gagnant/gagnant à la fois pour l'individu et pour la collectivité avec le bémol évidemment qu'il ne faut pas que ce soit des travaux précaires, indignes, sans sens, il faut que ce soit des emplois décents, au sens de l'Organisation Internationale du Travail, c'est-à-dire décents en termes de revenus, de conditions de travail et de protection sociale.

**Catherine André** Je passe la parole à Damien Carême, vous êtes député européen Europe Ecologie-Les Verts, co-président de l'Association nationale des villes et territoires accueillants et vous avez été maire de Grande-Synthe de 2001 à 2019. Vous avez mis en place un minimum social garanti, qui n'est pas la même chose qu'un revenu. Vous pouvez peut-être nous donner votre avis sur la question généralement posée mais aussi nous parler de ce que vous avez mis en place.

**Damien Carême** Grande-Synthe, c'est à côté de Dunkerque, dans une région très industrielle, en déclin. Le taux de chômage de la collectivité, quand on a mis en place ce minimum social garanti, de la ville, c'était 28%. Et le taux de foyers sous le seuil de pauvreté, c'était 33%. Et, pendant des années, on essaye d'accompagner les familles. Ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que le revenu, il ne suffit pas, il faut l'accès au logement, à l'énergie, à la culture, au sport, et la ville, dans ce dont elle dispose comme prérogatives, avait mis en place des dispositifs pour en assurer l'accès. Par exemple, pendant les dix-neuf ans où j'ai été maire, il n'y a jamais eu d'expulsion locative pour des raisons financières. Pas pour des raisons comportementales, parce que quelqu'un qui pollue la vie de tout le monde, c'est problématique. Mais si ce sont des problèmes de revenus, personne, après un suivi social de ces familles-là, personne n'a le droit d'être expulsé parce qu'il n'a pas les moyens de payer son loyer, parce qu'il préfère nourrir ses enfants, payer ses factures, etc. Cette commission de recours ultime mettait autour de la table le locataire, le bailleur, les services sociaux de la ville.

La ville prenait une partie de la dette, le bailleur une autre partie, et il y avait un engagement sur l'apurement de la dette avec le locataire très symbolique, du coup, il n'y avait plus d'expulsion locative. Sur l'accès aux études, il y avait déjà des bourses pour assurer la gratuité de l'école pour les enfants, ce qui devrait normalement être, mais on se rend compte que ça ne l'est pas réellement, et la ville a mis en place en 1989 le revenu minimum étudiant pour permettre à des enfants d'ouvriers de poursuivre des études sans barrière financière. On prenait le revenu de la famille, les moyens financiers de la famille, on regardait si l'étudiant était boursier ou non, et en fonction du lieu où il faisait ses études, si c'était Paris par exemple, on mettait le différentiel entre ce qu'on estimait possible pour la famille de mettre de son côté et les bourses éventuelles, et on assurait le différentiel pour assurer à ce jeune le fait de pouvoir aller faire ses études à Paris, à Lille, etc. C'était moins cher dans cette agglomération. L'accès à l'éducation était là.

Sur la culture, il y avait un chéquier culture permettant aux familles qui entamaient une démarche pour s'inscrire dans les activités culturelles de la ville ou assister à la programmation culturelle de l'année d'y avoir accès. Même chose pour le sport. Même si les clubs faisaient de gros efforts pour ne pas faire

payer trop cher les licences, il y a les cotisations à la fédération, etc., et quand vous inscrivez trois gamins au foot, ça coûtait extrêmement cher. Mais ça ne payait pas les factures. Mon bureau était au-dessus du CCAS, et je voyais les files d'attente, souvent les mêmes visages, et les gens avaient honte d'y revenir une nouvelle fois, et moi, ça me rendait mal à l'aise de les voir dans cette difficulté, ces personnes devant justifier de leurs revenus, de ce qu'ils avaient fait de leur argent, etc. Il fallait trouver une solution de suite. On a essayé plein de choses. J'ai raté le premier train du Territoires zéro chômeur de longue durée, on attendait le deuxième le temps que j'étais maire, il n'est jamais arrivé. Et on s'est dit : qu'est-ce qu'on peut faire ? Et à l'époque, avant le RMI, j'aime bien la référence qui a été faite avant moi, la ville de Grande-Synthe avait déjà mis un revenu minimum social. Il y avait à l'époque des bureaux d'aide sociale qui faisaient des feuilles jaunes, c'est-à-dire que les gens qui avaient un problème de ressources, sur une feuille jaune, on leur faisait une forme de chèque et ils allaient chez les commerçants pour payer avec, mais ça les stigmatisait dans les commerces. Mon père avait été maire de 71 à 92 à Grande-Synthe, et à cette époque... On m'a dit que c'était Besançon qui avait créé ce premier minimum social garanti dans les années 70, je rends à César ce qui appartient à César, mais ils ont remis en place ce minimum social où ils garantissaient aux personnes un minimum de revenu par mois en fonction de ce qu'ils touchaient comme allocation, etc.

Quand le RMI est arrivé, la ville a arrêté son dispositif spécifique parce que le RMI prenait, et pour moi, c'est une compétence de la solidarité nationale, même si les villes peuvent faire le tampon à un moment, il n'en reste pas moins que c'est à l'État d'assumer ces prérogatives. Nous, on était un peu dans la même situation : on avait 33% de pauvres, avec 17% des foyers qui vivaient sous le seuil de pauvreté à 850 euros par mois. Et ça concernait trois catégories de personnes. Les premiers, ce sont les gens qui n'ont pas de ressource, pas de travail, le RSA, c'était environ 470 euros, et quand on regardait ça par rapport au seuil de pauvreté, il leur manquait pour arriver au seuil de pauvreté minimum. Ensuite, il y avait les veuves qui vivaient avec la pension de réversion de leur mari. Elle a été revalorisée à 850 par mois. Sauf que, dans ces milieux ouvriers, il y a souvent un enfant qui est au chômage, en fin de droit, et donc, on vit à deux sur cette pension, et donc, on tombe sous le seuil de pauvreté. Le troisième, ce sont les travailleurs pauvres. Une famille avec deux ados dont seul le mari travaille, qui gagne le SMIC, 1200 ou 1300 euros par mois, il est sous le seuil de pauvreté quand on ramène ça à l'unité de consommation dans le foyer. On a donc décidé de mettre en place une étude, je visais un seuil à 1040 euros comme seuil de pauvreté à l'époque pour permettre à ces personnes de sortir la tête de l'eau, de cette urgence sociale dans laquelle ils sont. Même si on les aidait à un moment donné pour remplir le réfrigérateur, ou pour payer les factures, on résolvait la situation actuelle, mais elle se reposait quelques semaines plus tard, ils étaient toujours dans cette urgence sociale. Dans cette urgence-là, dans ces familles, il n'y a pas la dynamique de retourner vers l'emploi, car l'urgence est de savoir quoi donner à leurs gosses à manger, et l'urgence est de leur permettre de sortir la tête de l'eau.

C'est pour ça qu'on a fait cette étude économique, on a fait aussi une étude juridique car ça pouvait poser problème si on amenait ce différentiel entre ce que touchait la famille, ce qu'apportait la CAF, les aides aux logements, etc. Et l'Etat pouvait dire : on retire le RSA parce que vous avez cette allocation de la collectivité. Il a donc fallu cadrer tout ça. On a demandé une exemption au ministère de la Solidarité qu'on a obtenue pour une expérimentation qui tient toujours, d'ailleurs, au bout de trois ans. Et on a mis en place ce dispositif. Le Bureau d'étude avait estimé que ça allait nous coûter grosso modo entre 1,5 et 2 millions par an, ce qui n'est pas négligeable à l'échelle d'une collectivité. On avait estimé que ça allait représenter 1300 foyers sur la ville. J'ai eu une analyse qui a été faite en décembre il y a six mois du total, et au total aujourd'hui, c'est à peu près 600 familles qui en sont bénéficiaires avec 200 euros en moyenne

par mois qui ont été versés, mais 80% d'entre elles disent que ça leur permet de respirer, qu'elles sont sorties maintenant de cette angoisse dans laquelle elles étaient plongées en permanence, et c'était la volonté première de ce minimum social garanti. C'est renouvelable tous les six mois. Ça permet d'avoir une perspective. On nous a dit : tous les pauvres de l'agglomération vont venir vivre à Grande-Synthe mais il fallait avoir vécu à Grande-Synthe depuis trois ou cinq ans pour y avoir droit. C'est comme ça qu'on a créé le dispositif tel qu'on l'a voulu.

C'est une allocation sociale, qu'on donne à cette population, pour leur permettre après, parce qu'on travaille avec eux après pour les orienter vers la maison de l'initiative, la Mission locale, ça a des noms différents en fonction des collectivités, pour voir si on peut remettre un pied à l'emploi pour ces personnes-là qui sont dégagées désormais de cette préoccupation financière que l'on trouvait. C'est un premier pas dans un ensemble de dispositifs, comme Territoires zéro chômeur de longue durée, qui est un accompagnement, on a aussi créé une expérimentation nationale, on a été la première ville à le faire, sur le revenu de transition écologique, et on a mis aussi ce dispositif en place, et là, c'est accompagner les gens qui s'orientent vers les métiers de la transition et à faible impact environnemental, c'est par exemple des agriculteurs qui veulent passer au bio qui ont une perte de revenus le temps d'être certifiés, c'est des gens qui changent d'emploi vers des métiers de la réparation du vélo, du reconditionnement, etc. Ça marche avec une Fondation dans un premier temps qui alimente les revenus des personnes, puis c'est une forme de coopérative, et les gens deviennent des coopérateurs, et ça s'auto-alimente derrière comme ça. On est à neuf, je crois, aujourd'hui, j'ai quitté la présidence de ce dispositif, mais au bout de quelques mois, on était à neuf contrats territoriaux avec des personnes qui se sont lancées. J'espère que le minimum social garanti ne perdurera pas dans le temps, j'espère qu'on reviendra chacun à sa charge, et que cette solidarité nationale pourra se faire avec un ensemble de dispositifs au niveau national.

On a mis ça à 850 euros pour assurer ce minimum aux personnes, et, à côté, on a gardé, pour ces personnes-là, la gratuité d'un certain nombre de services, le pass culture, le chèque... On a aussi, parce que j'ai été vice-président transport de l'agglomération, voté la gratuité des transports sur l'agglomération. Quand on met bout à bout les aides qu'on a apportées, on en a une pour la restauration scolaire aussi, les personnes qui n'avaient pas beaucoup de revenus payaient 40 centimes, et ceux qui avaient un gros revenu, 1,85 euro. On ne créait pas trop de rivalité entre les pauvres et les riches sur la ville. Et en mettant tout ça en addition, on arrivait au seuil de pauvreté haut sur la collectivité avec soi ce minimum social garanti. C'était 1050 euros... Je n'ai plus en tête les chiffres exacts.

**Catherine André** Il y aura des questions par la suite auxquelles vous pourrez répondre. Jézabel Couppey-Soubeyran, je vous passe la parole maintenant, vous êtes maîtresse de conférences en économie à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et également conseillère scientifique à l'institut Veblen. On a là une expérimentation locale qui semble fonctionner. Si on prend un champ national ou régional, je ne sais pas quelle est la faisabilité de ce type de revenu, on a bien entendu, c'est un minimum, mais je vous laisse vous exprimer et nous donner votre point de vue.

**Jézabel Couppey-Soubeyran** Merci pour votre invitation, je suis ravie d'être là. Une question qu'on n'a pas beaucoup abordée depuis ce matin, c'est la question de savoir comment ça peut se financer, ça, et d'ailleurs, vous ne nous avez pas dit comment ça a été financé, votre initiative. Et juste, en préambule, parce qu'on a parlé de pas mal de notions différentes, RMI, RSA, l'histoire a été rappelée, mais au-delà de ça, l'idée d'un minimum vital, qu'on verserait à tous, l'idée d'un revenu universel ou de quelque chose d'un peu différent d'un revenu de base, un minimum vital versé à chacun au-dessous d'un seuil minimum

de revenu d'activité, ça revient à des changements sociétaux profonds. Ce qu'on entend depuis ce matin, ce sont des propositions qui doivent faire l'objet de délibérations collectives. Je voudrais dire en préambule que, au fond, je ne suis pas complètement agnostique sur le sujet, mais j'entends autant les arguments pour et les arguments contre, c'est-à-dire que j'y vois tout à fait un instrument de lutte contre la pauvreté, contre la précarité, surtout dans un contexte où la précarité, en particulier celle des plus jeunes, s'est accrue, avec la crise sanitaire, mais j'entends bien aussi les arguments contre qui ont été un peu mentionnés déjà ce matin : est-ce qu'on continuera de défendre finalement l'aide sociale ? Les salaires ? La condition salariale ? Le travail comme finalement le moyen dans la société d'avoir sa place, d'être reconnu par les autres avec un accès à la dignité ? Est-ce qu'on continuera de défendre l'accès aux services publics si on met en place ce type d'instruments ?

Il y a plein de gens qui voient ces instruments alternatifs comme le risque qu'ensuite l'État se désengage. Et certains disent : au fond, on ferait mieux de se concentrer sur la production de services publics, l'améliorer, faciliter l'accès à l'aide sociale, parce que c'est compliqué d'y accéder, il y a énormément de non-recours, essayons de les réduire, et déjà, ça ira mieux. C'est un petit préambule pour vous dire qu'il y a des arguments contre et pour, mais cela doit faire l'objet d'une grande délibération collective.

Une fois qu'on a dit cela, faisons l'hypothèse que, finalement, au terme d'un débat, tout le monde trouverait ça utile, la mise en place de votre initiative, par exemple, à une échelle plus grande, à l'échelle d'un pays tout entier voire même à l'échelle européenne, où tout le monde trouverait absolument nécessaire de mettre en place un revenu de base, ce serait un projet défendu et accepté collectivement, comment ça se finance, ça ? Est-ce que, dans les conditions actuelles du financement des dépenses publiques on a les dispositifs adaptés au financement de tels projets ? Comment ça se financerait ? Comment on finance les dépenses publiques aujourd'hui ? Par l'impôt au sens large, d'abord, les impôts, taxes et cotisations, au bien par recours de l'État à des emprunts sur les marchés financiers. Les deux grands modes de financement aujourd'hui de la dépense publique, c'est l'impôt ou la dette. Une dette publique dont, je rappelle, qu'il s'agit d'une dette publique de marché, contractée sur les marchés financiers. Alors, si ça se faisait par l'impôt au sens large, ça ne pourrait pas se faire sans revoir assez profondément la fiscalité. Ça impliquerait donc une réforme fiscale assez profonde, je ne sais pas ce que vous avez mis en place fiscalement pour financer votre initiative [à Grande-Synthe], mais je ne pense pas que ça ait pu totalement se faire à fiscalité constante ou en tout cas à finances publiques constantes.

Je ne vais pas rentrer du tout, on n'a pas le temps, dans le détail de la réforme fiscale que ça impliquerait, mais tout ça pour dire que, fiscalement, ça impliquerait une refonte. Certains voient ça comme un obstacle majeur à ce type de projet. Vous avez d'un côté ceux qui pensent que, au contraire, ce serait justement l'occasion de procéder à cette refonte de la fiscalité, et d'autres considèrent que c'est un obstacle majeur. Alors, si on considère que, du côté de la fiscalité, c'est trop compliqué d'envisager une refonte, du côté de l'emprunt des États sur les marchés financiers, est-ce qu'on pourrait financer cela par la dette ? La dette publique, vous le savez, est allée évidemment croissante ces dernières années. Elle est allée croissante depuis la gestion de la crise financière de 2007-2008, et plus encore avec la crise sanitaire parce que les États, pour financer les aides, ont dû emprunter sur les marchés financiers, et ce qu'il faut bien comprendre en fait, c'est que l'augmentation de la dette dans cette période de gestion de la crise financière puis de la crise sanitaire, a été assez facilement acceptée par les financiers parce que fondamentalement, il s'agissait de quoi ? Il s'agissait en fait de sauver le capitalisme financier. Donc, ça a été plutôt bien accepté.

Est-ce que les États pourront continuer d'emprunter sans limite sur les marchés non plus pour sauver le capitalisme financier mais pour le transformer ? Parce qu'il s'agit de ça, ce dont on parle, c'est une transformation du capitalisme, donc est-ce que les États pourront continuer d'emprunter comme ça sans limite sur les marchés financiers, mais non pas pour sauver les financiers, pour aller vite, mais pour transformer ce capitalisme financier, pour le réduire, le rendre moins sauvage et réaliser une transformation écologique et sociale ? Pas sûr que la perspective séduit autant les financiers que le fait de les sauver. Et ce qui peut se passer, en fait, dès lors que la dette publique atteint des niveaux très élevés, que les financiers regardent, à partir du moment où ces emprunts sont réalisés non plus seulement dans leur propre intérêt mais dans celui des pauvres ou dans celui de la société tout entière, ces financiers peuvent commencer à se mettre à douter de la solvabilité des États et être un peu moins friands de titres de dette publique que ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils peuvent même vouloir, à un moment donné, s'en débarrasser, ce qui peut générer une formidable crise de dette souveraine. Ce n'est pas quelque chose qu'on n'a jamais vu, cela s'est déjà produit dans la zone Euro.

A minima, pour que ça tienne, il faudrait que les banques centrales, et sur la zone Euro, que la Banque centrale européenne, continue de faire ce qu'elle fait aujourd'hui, mais de le faire très, très longtemps, jusqu'à la fin des temps, c'est-à-dire qu'elle continue d'être là pour rassurer les marchés en permanence et pour assurer tous les investisseurs sur les marchés qui veulent bien acheter des titres de dette publique que, si à un moment donné, ils veulent les vendre, qu'elle sera là pour les leur racheter. Est-ce que c'est véritablement le rôle de la Banque Centrale Européenne de faire ça jusqu'à l'éternité ? De biberonner les marchés financiers jusqu'à l'éternité ? La Banque centrale européenne, normalement, comme toute banque centrale, et je dis ça de la BCE et de toutes les autres banques centrales, elle devrait être au service de la société dans son ensemble, pas simplement au service du sauvetage du secteur bancaire et financier. Et donc, a minima, qu'est-ce qu'il faudrait ? Il faudrait finalement que la Banque centrale européenne prête directement aux États ce dont ils ont besoin pour financer ce genre de projets. Alors, ce financement direct des banques centrales aux États, sachez qu'aujourd'hui, c'est rigoureusement interdit. Les banques centrales n'ont pas le droit de faire ça. La Banque Centrale Européenne n'a pas le droit de faire ça.

Alors, elle contourne un peu le dispositif en rachetant des titres de dette publique aux investisseurs qui veulent les vendre, mais sinon, elle n'a pas le droit de faire ça. Imaginons qu'à ce niveau-là aussi, un verrou saute et qu'on accepte finalement cette idée que la Banque centrale finance directement les États, ce serait sans doute une première étape nécessaire qui rendrait un peu plus faisable ce type de projets. Cela étant, ça donnerait un sacré moyen de pression aux banques centrales sur les États. Vous me direz, au fond, elles l'ont déjà parce qu'elles ont déjà beaucoup de titres de dette publique, elles ont donc ce moyen de pression. Je rappelle que ce sont des institutions indépendantes, qui ne sont pas élues, qui auraient donc un moyen de pression permanent sur les États. Parce que la dette, au fond, c'est aussi ça. C'est un moyen de pression politique. Et il faut l'avoir en tête, il y a une expression qui permet de bien comprendre cela, c'est que la main qui prête est toujours au-dessus de celle qui reçoit. Ce matin, il était question de subordination. La dette, c'est un instrument de subordination.

Toujours dans cette idée de mettre la Banque centrale au service de la société, est-ce qu'on peut penser à autre chose ? Est-ce qu'il y a une alternative à ça ? Ce que je dis, c'est que oui, il y a deux ou trois alternatives à ça. Plutôt que d'être la main qui prête, est-ce que la banque centrale pourrait être la main qui donne ? La main qui donne aux États. Est-ce qu'on pourrait mettre ce type de solution en place ? Est-ce que la Banque centrale pourrait donner aux États pour financer un revenu de base ? Pour accélérer

le financement de la transition écologique ? C'est une alternative comme ça que je propose de réfléchir. Alors là, je ne vois pas trop de mauvaises réactions, mais peut-être que vous vous dites quand même : celle-ci, c'est vraiment une utopiste, voire une folle ! Et bien, ce que je vous dis, c'est qu'en fait, c'est quelque chose de tout à fait faisable dès lors que l'on comprend le pouvoir monétaire des banques centrales et qu'on examine également la façon dont la Banque centrale, aujourd'hui, utilise son pouvoir monétaire. Sachez qu'une banque centrale, c'est une institution qui a le pouvoir de créer de la monnaie, et de la monnaie de banque centrale, la banque centrale en crée énormément depuis justement la crise financière de 2008.

Le stock de monnaie créé par la banque centrale depuis 2008 a été multiplié par sept. La quantité de monnaie, le volume de monnaie sur vos comptes bancaires, ça a été multiplié par trois, seulement, j'ai envie de dire, donc il y a une déconnexion entre la quantité de monnaie fabriquée par la Banque centrale et celle qui est sur vos comptes bancaires. Comment la Banque centrale crée cette monnaie de banque centrale ? En appuyant sur un bouton. Comment, plus précisément ? A quelle occasion ? Quand elle prête aux banques, la Banque centrale crée de la monnaie, mais aussi de plus en plus aujourd'hui, quand elle achète des titres, c'est ce qu'elle fait de plus en plus, à cette occasion-là, elle crée de la monnaie. Quelle est la différence entre créer de la monnaie en prêtant aux banques, créer de la monnaie en achetant un titre aux banques ou créer de la monnaie pour la donner aux États, voire même la donner aux ménages, aux entreprises, etc. ? La différence, c'est la contrepartie.

Si la banque centrale prête aux banques, elle a une contrepartie qui est le prêt que la banque va lui rembourser. Si elle achète un titre, elle va l'inscrire à son bilan et pourra le revendre. Et celui qui a obtenu la monnaie en vendant le titre, ce n'est pas celui qui le remboursera, ce n'est pas tout à fait la même contrepartie, elle n'est pas inscrite dans la dette. Si la Banque centrale donne, il n'y a pas de contrepartie. Est-ce que c'est grave ? S'il n'y en a pas, ça veut dire que la Banque centrale fait une perte. Quel est l'avantage ? Quel est l'inconvénient ? L'avantage, c'est pour celui qui reçoit la monnaie de la banque centrale. L'inconvénient, c'est la perte que devrait enregistrer la banque centrale en faisant ça. Une banque centrale, ça n'est pas une entreprise, ça n'est pas une banque commerciale, donc ça peut faire une perte. Peut-être que, sur le plan symbolique, on pourrait se dire : mais la confiance dans la monnaie, c'est primordial, et ça, ça peut détruire la confiance. Et même là, il y a une alternative, c'est de faire preuve d'imagination comptable. Les comptes ne sont pas toujours des gens austères, ils sont plein d'imagination. C'est un actif non exigible qui permet de ne pas enregistrer la perte. Il y a des travaux très sérieux menés sur ces questions-là. Même le conseil d'analyse économique, qu'on ne peut pas considérer comme un refuge de furieux hétérodoxes, travaille sur cette possibilité-là de « monnaie hélicoptère ». Cette transformation monétaire est donc possible et permettrait la transformation de la société. Je ne dis pas évidemment que la transformation de la société se résume à une transformation monétaire, mais sans une transformation monétaire de ce type-là, on n'y arrivera pas, donc il faut réfléchir à la transformation de la monnaie pour permettre une transformation de la société.

**Catherine André** Merci. Voilà une proposition forte. Je pense qu'il y aura des réactions. Stéphane Viry, vous êtes député des Vosges Les Républicains et conseiller départemental des Vosges. Je pensais vous lancer au départ sur le revenu républicain, mais là, on a une proposition qui ne manquera pas de vous faire réagir.

**Stéphane Viry** J'ai la frustration de ne pas avoir connu l'idée de la banque centrale qui donne ! Quelques observations à chaud. Je crois profondément que notre modèle économique et social, qui est là pour le bien-être de la population, est à bout de souffle, et qu'au fil du temps, des gouvernements successifs depuis plusieurs années ont eu des solutions à l'emporte-pièce pour tenter de le maintenir coûte que coûte, mais avec, me semble-t-il, un déséquilibre durable des finances publiques qui n'est pas forcément tenable, en tout cas, qui va créer des transformations, et avec une réponse sociale qui ne lutte pas contre la pauvreté et qui ne remet pas une partie de plus en plus massive d'hommes et de femmes de ce pays en situation de reprendre la main sur leur destin.

Donc, l'idée que vous évoquiez de nous inscrire durablement dans un mouvement de transformation, je pense qu'on n'y échappera pas. Il se passera quelque chose sous le prochain quinquennat, quel que soit le ou quelle que soit la présidente. D'ailleurs, c'est le thème de la table ronde de ce matin : revenu minimum, sur quoi on travaille ? On voit bien qu'il va se passer quelque chose en termes de revenu universel, on peut le conceptualiser de différentes façons, et d'ailleurs, quasiment toutes les familles politiques ont un avis sur ce sujet-là, au-delà de la force militante et citoyenne rassemblée dans cette salle, il y a eu quelques amorces de débats parlementaires récemment à l'Assemblée nationale, et on voit bien que ça va être une actualité politique au sens puissant et noble du terme. J'espère qu'on ne le fera pas dans quelques semaines pour faire semblant, pour un exercice de communication avant les échéances, ce qui serait malsain en galvaudant une très forte idée de transformation du modèle économique et social, mais la France n'y échappera pas dans quelques années. On ne peut pas continuer comme ça. Revenu minimum : quelle place pour le travail ? C'est le sujet. Je reprendrai ce qui a été dit tout à l'heure par Chloé Ridet représentante de l'Institut Rousseau dans le préambule de la Constitution, magnifique texte élaboré après une période terrifiante pour l'humanité, la Seconde Guerre mondiale, dans lequel ceux qui l'ont écrit ont mis des choses simples mais fortes. Dans l'article 5, il y a le droit à l'emploi qui anime Territoires zéro chômeur de longue durée depuis plusieurs années avec beaucoup de force, mais aussi le devoir de travailler. Ne devrait-on pas désormais, en oubliant l'emploi, parce que je ne crois plus, en étant peut-être Cassandre ce matin parmi vous, je ne crois plus à la capacité du pays à bref délai à retourner vers cette idée, vers cette utopie du plein emploi. Si c'était facile, depuis quelques années, on aurait trouvé la solution, mais ce n'est pas parce qu'il n'est pas accessible pour tout le monde qu'il faut laisser des hommes et des femmes en situation d'exclusion.

Je crois davantage à l'idée de chercher une activité quelle qu'elle soit, en lien avec le tissu associatif, avec les collectivités qui souhaiteront jouer le jeu, avec le monde économique, avec l'économie sociale et solidaire, qui, à mon avis, n'est pas assez déployée dans ce pays, faire en sorte que toute femme et tout homme ait quelque chose pour s'exprimer en termes d'activité professionnelle, même si ce n'est pas un emploi au sens du droit du travail actuel.

Je préférerais toujours, en France, à bref délai, faire en sorte que là encore, les hommes et les femmes soient en situation de faire quelque chose, peut-être quelques heures par semaine, peut-être sans contrepartie de rendement, réinventons totalement autre chose, autrement, on n'y arrivera pas. On peut me semble-t-il l'inscrire dans ce parallèle d'un droit à l'emploi et du devoir de travailler, mais dès lors que le travail ne s'inscrit pas forcément dans cette exigence de productivité et de subordination. Mais ça peut peut-être être le premier pas vers un parcours d'insertion.

Je vois un petit peu les hommes et les femmes dans cette salle, je connais leur engagement. Il y a des hommes et des femmes qui sont en telle difficulté de savoir comment ils vont donner à manger à leur

enfant qu'on ne peut pas imaginer, même avec les meilleures solutions d'insertion par l'activité économique, de réussir tout de suite, et probablement faut-il admettre qu'il faille redescendre d'un cran le seuil en termes un peu cavaliers, le terme, l'exigence d'employabilité dans ce pays.

Il y a probablement pour le moment des hommes et des femmes dont on doit admettre qu'ils doivent être citoyens sans pour autant être en emploi, mais que néanmoins on doit placer en situation d'activité. Voilà de façon peut-être un peu complexe le sentiment qui m'anime avant cet atelier d'aujourd'hui et après avoir écouté l'initiative municipale puissante engagée par vous et par votre pair et après avoir écouté la solution un peu universitaire mais qui propose une transformation de notre modèle.

**Catherine André** Merci beaucoup. Timothée Duverger, c'est à vous, vous êtes maître de conférences associé à Sciences Po Bordeaux, directeur de la chaire territoriale de l'ESS et codirecteur de l'Observatoire de l'expérimentation et de l'innovation locale de la Fondation Jean Jaurès.

**Timothée Duverger** Il y a beaucoup de propositions sur la table. J'aimerais revenir au cœur du débat : opposition entre garantie d'emploi et revenu garanti. C'est ce qui a structuré un peu le débat ces dernières semaines et qui pose la question de la place du travail dans le revenu minimum. Je crois qu'au fond, il faut se garder de deux écueils. Le premier consisterait que le revenu universel ou le revenu minimum, peu importe sa dénomination, il y a beaucoup d'étiquettes possibles, le premier écueil à éviter serait que ce revenu-là amorcerait la fin du travail. Ça a été rappelé ce matin, le travail pourvoit à une identité sociale, citoyenne, etc. C'est un premier écueil qu'il faut éviter à mon sens. A l'inverse, le deuxième écueil à éviter, c'est de considérer qu'au fond, la seule réponse à la question sociale passerait par l'emploi avec une espèce d'injonction à l'emploi, à l'employabilité, etc., dont on sait qu'elle est totalement utopique, en tout cas sans accompagnement.

Là, je crois qu'une fois qu'on a dit ça, il faut trouver un chemin entre ces deux options, et ça suppose, par rapport au débat qui a été lancé notamment par la campagne autour des emplois verts, de dire qu'il ne faut pas confondre la question de l'accompagnement et celle du contrôle ou des obligations. Je crois qu'il faut bien dissocier ces deux éléments-là parce qu'on entend beaucoup, à l'égard du coût du revenu universel, qu'il serait un « solde de tout compte ». On l'a entendu dans des tribunes en lien avec cette campagne, comme on l'avait entendu de la bouche du président de la République lors de l'annonce du plan pauvreté quand il a annoncé le revenu universel d'activité. Il a dit : je ne veux pas de solde de tout compte, d'où ce revenu universel d'activité.

Il faut donc bien dissocier ce qui est de l'ordre de l'accompagnement et ce qui est de l'ordre du contrôle. L'accompagnement n'est pas le contrôle. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'obligation qu'il ne peut pas y avoir de l'accompagnement. Jean-Pierre Worms a dit : quand on a créé le RMI, l'intention n'était pas de créer un droit et un devoir mais de créer deux droits : un droit au revenu et un droit à l'accompagnement. C'est un point qui me semble fondamental à rappeler, un droit au revenu et un droit à l'accompagnement. C'est pour ça qu'il ne faut pas confondre et entretenir des confusions entre accompagnement et contrôle. Ce n'est pas parce que, demain, finalement, le revenu de base ou revenu universel va poser la question de l'inconditionnalité de l'aide, c'est ce que vous disiez au fond, on donne plutôt que de créer des obligations, etc., c'est-à-dire qu'on est bien dans l'idée d'une inconditionnalité qui fait le pari de la confiance vis-à-vis des personnes sans considérer que c'est un solde de tout compte, on maintient l'accompagnement à côté. C'est un point essentiel. Et ce débat-là, il est crucial, on le voit là d'ailleurs à travers le débat autour du revenu d'engagement pour les jeunes puisque ce revenu

d'engagement, évidemment, dans l'esprit, semble-t-il, parce que les contours ne sont pas encore totalement clarifiés, dans ce revenu d'engagement qui vise à finalement créer une sorte de minima social pour les jeunes, il y a l'idée de renforcer les dispositifs d'obligation, les contreparties, de leur faire faire des travaux qui seraient bénévoles en contrepartie de ce revenu. Vous voyez bien que quand on demande du bénévolat en contrepartie d'un revenu, ça fait bizarre dans la perspective du salariat, qui a aussi son lot de protections qu'il n'y aurait pas dans le cadre présent.

Ensuite, ce que ça veut dire concrètement, ça veut dire que, si on va vers l'inconditionnalité, qui me semble être l'élément clé du revenu universel, dans lequel vous avez plusieurs principes qui s'articulent, notamment cette idée de l'universalité (ça concerne tout le monde), l'idée de l'individualisation, car aujourd'hui, les revenus, le droit au revenu s'opère au niveau de la famille, avec donc l'idée de la subsidiarité, de la solidarité familiale, qui s'applique au couple et aux jeunes, aujourd'hui exclus de ces dispositifs pour l'essentiel, mais il y a cette idée, qui est la plus puissante du revenu universel, d'inconditionnalité. Je crois que c'est ça, le cœur même de l'affaire. Ça veut dire qu'il faut remettre en cause les politiques d'activation. Parce que, vous le savez, et d'ailleurs, les expérimentations du revenu universel à l'international, comme l'expérimentation de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, d'une certaine manière, sont sous le coup un petit peu de ces politiques d'activation tout en les remettant en cause. Il y a une espèce de tension. Très souvent, on dit : l'objectif, c'est l'emploi, pour activer les dépenses sociales passives. Quand on protège, c'est du passif, c'est négatif. Quand on fournit un filet de sécurité, c'est forcément négatif, donc il faudrait l'activer à travers l'emploi.

Donc, je crois qu'il faut au contraire remettre en cause ce principe-là et notamment remettre en cause toute la partie liée aux sanctions, parce que c'est ça, le sujet, quand on dit qu'il faut mettre en place une inconditionnalité, c'est-à-dire oublier cette logique du devoir qui, en réalité, est asymétrique, car que pèse l'individu face à l'institution qui lui impose un devoir ? Il est là, le lien de subordination qu'est insupportable me semble-t-il. Je crois qu'il faut remettre en cause cette logique des politiques d'activation dans ce qu'elles ont de lien aux dispositifs de sanction. Et là-dessus, pour conclure sur mon propos initial, c'est-à-dire cette opposition qui me semble largement fictive entre revenu de base et Territoires zéro chômeur, c'est que, dans les deux cas, on fait le pari de la confiance et on fait le pari d'une adhésion, d'une mobilisation des personnes. Du côté du revenu universel, on est bien dans l'inconditionnalité, on verse le revenu, et la personne, on va lui proposer un accompagnement, mais elle est libre de s'y engager, et c'est ce qui fait tout le bénéfice de ce dispositif, on le voit avec l'expérimentation mentionnée sur la Finlande où on voit qu'il n'y a pas réellement d'impact sur l'emploi, ni positif, ni négatif, car, d'ailleurs, toutes les expérimentations du revenu universel, indépendamment des limites méthodologiques qui sont les leurs, démontrent qu'il y a un très faible impact sur l'emploi car les freins, c'est la garde d'enfant, les problèmes de santé, de mobilité, de formation et non pas la motivation de retrouver un emploi, il faut bien le rappeler. Deuxième aspect, pour ce qui est de Zéro Chômeur, l'inversion de la logique d'emploi suppose l'engagement volontaire des personnes, on est bien dans la même philosophie et dans la même intention de développer le pouvoir d'agir des personnes, au fond l'idée c'est de mettre en "majorité" les personnes, c'est-à-dire d'arrêter de les enfermer dans une sorte de sous-citoyenneté sociale ou une sorte de minorité citoyenne en leur imposant des obligations pour les maintenir sous la tutelle administrative. Je crois que c'est ce que partagent ces deux projets-là. Il me semble qu'il faudrait plutôt les réconcilier et se demander comment on peut articuler le droit au revenu permis par le revenu universel et le droit à l'accompagnement qui, finalement, avec des formes innovantes, est mis en place par Territoires zéro chômeur de longue durée.

**Catherine André** Avant de prendre les questions, préparez-les, vous les avez certainement déjà en tête, il y a des questions posées par les internautes, que je prendrai rapidement, mais je voudrais repasser la parole à Axelle Brodriez-Dolino, vous êtes à distance, vous vous êtes exprimée en premier, essentiellement sur l'aspect évolution historique, je voulais vous donner l'occasion peut-être aussi de réagir aux propositions qui ont été faites et aux commentaires qui ont été faits par les intervenants après vous, si vous le souhaitez.

**Axelle Brodriez-Dolino** Je ne suis pas sûre d'avoir grand-chose de très constructif à ajouter à ce qu'a dit Timothée Duverger, il faut les réconcilier, je suis d'accord avec le fait que c'est utopique d'avoir de l'emploi pour tous, je ne suis même pas sûre que ce soit souhaitable d'ailleurs, la catégorie des grands marginaux ne relève pas de l'emploi car ils sont déjà ailleurs, la société les a trop broyés, on ne les récupèrera pas dans l'emploi ensuite. Je n'ai pas de position personnelle à livrer là-dessus, j'écoute ce que disent les archives et les associations, et ce que disent les associations, le Secours Populaire, ATD Quart Monde, Emmaüs, le Secours catholique, toutes celles sur lesquelles j'ai pu travailler, c'est que les gens veulent avant tout un emploi, et ils sont contents d'avoir un revenu comme soupape de sécurité, il faut travailler à l'articulation des deux, on n'aura pas un emploi pour tous, mais il faut proposer aux gens quelque chose de digne, d'utile, de décent, il faut réfléchir sur notre modèle social. Je confirme sur Besançon, c'était bien la première municipalité en 67 à faire cette expérimentation, c'était la plus avant-gardiste, de loin, et les autres ont suivi dans les années 80. Voilà, rien de spécifique, pour laisser plus de place au débat et ne pas monopoliser la parole.

**Catherine André** Je voulais aussi vous repasser la parole Damien Carême, vous vous êtes exprimé en deuxième, souhaitez-vous réagir à cette proposition macro-innovante ?

**Damien Carême** J'ai bien aimé la proposition de la Banque centrale, moi qui suis député européen aujourd'hui, je me dis que ça ne va pas être simple. Leur position vis-à-vis de la banque centrale, notamment les Allemands, ça va être extrêmement difficile à faire bouger. Mais la question se pose quand même. D'abord elle se pose par les règles qui ont été imposées, la règle d'or des 3% de déficit public par exemple a volé en éclat sur une décision du Conseil au moment de la crise sanitaire, pourquoi à ce moment-là, pourquoi pas à d'autres moments, alors qu'on est dans une crise climatique aussi dramatique que la crise sanitaire ? Donc ce sont des pistes à creuser. Et on initie une discussion sur le revenu de base européen, on verra comment les deux vont converger, est ce que c'est du prêt, est ce que c'est une refonte du mode de la comptabilité ? Je pense que c'est intéressant car ça donne des perspectives de solutions, mais c'est compliqué dans l'univers européen aujourd'hui.

Je vais répondre à la question du « comment on l'a financé ? ». C'est vrai que la ville de Grande-Synthe a une grosse taxe professionnelle, il y a beaucoup d'entreprises autour, même s'ils emploient de moins en moins, et ça laisse des ressources à la ville. Sauf qu'il y a un critère dans les villes en difficulté en France, pour savoir leur classement dans les difficultés, notamment celles qui ont droit au dispositif politique de la ville, on prend les richesses de la ville, et un certain nombre de critères de pauvreté, le nombre de logements sociaux, les revenus moyens, etc., et nous étions la 26<sup>e</sup> ville la plus pauvre de France, malgré sa richesse fiscale, c'est une redistribution qu'on a. La ville emploie beaucoup d'agents, la Chambre régionale des comptes nous le reproche souvent, mais ce sont des gens à qui on donne une activité, qui jouent un rôle social dans la ville. On avait un budget alloué au CCAS, de 800 à 900 000€, pour les aides facultatives, etc., et on a fait un certain nombre d'économies aussi de fonctionnement, notamment une qui est très parlante, on a refait tout l'éclairage public de la ville, et à la fin des trois ans d'investissement, ça nous a généré une économie de fonctionnement de 500 000€ par an, qu'on a affecté au minimum

social garanti. On a créé un réseau de chauffage urbain en allant chercher ce qui chauffait les oiseaux d'Arcelor Mittal, on a coupé l'ensemble des chaudières de la ville et on a fait une économie importante de 300 000€ par an sur la facture du chauffage, et on évite d'envoyer 56 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère tous les ans. C'est aussi en faisant des économies sur nos fonctionnements qu'on arrive à faire ce dispositif social. C'est une des pistes européennes et françaises aussi, je me bats contre les paradis fiscaux et la taxation des multinationales, et il y a énormément d'argent que l'Europe et la France pourraient récupérer pour les redistribuer sur des dispositifs sociaux en France ou des revenus de base ou des choses comme ça.

**Catherine André** Merci beaucoup pour ces précisions. J'en viens si vous le voulez bien aux questions. Il y a pas mal de commentaires des internautes, qui ne sont pas vraiment des questions, c'est intéressant, mais je ne pourrai pas tous les prendre. Je vais donner les questions notées et prendre ensuite des questions dans la salle, qu'on va essayer de regrouper. On a une question peut-être importante pour repréciser les choses : quelle différence entre revenu universel et revenu minimum ? La proposition de M. Friot est-elle trop utopique pour nos sociétés ? Comment revoir les éléments pour permettre aux plus aisés de bénéficier de ce revenu universel, ne sommes-nous pas en train de revenir à un monde indigent ? Est-ce que les monnaies locales peuvent être utilisées pour un fonctionnement local ?

**Intervenant de la salle** Bonjour, je viens de Tours, je suis sur un projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Ma question : Pourquoi ne pas avoir pensé aussi à taxer la partie la plus aisée du pays, même à hauteur de 3%, ça représente 1 milliard, c'est énorme, ça peut aider pour financer. Pourquoi ? Merci beaucoup.

**Intervenant de la salle** Collectif pour la parole des chômeurs, et ancien président du Secours catholique. Ce que nous disent les chômeurs dans les enquêtes, c'est : le revenu, c'est bien, mais l'accompagnement pour que ce revenu ne nous enferme pas dans l'aide... C'est pour ça que c'est important dans les discours sur le revenu de base, si on ne veut pas que les indemnités ne nous enferment, il nous faut un accompagnement. Et c'est exactement ce que nous disent les personnes en grande pauvreté dans les réseaux que j'anime : nous n'avons pas reçu l'accompagnement qui nous permet de rebondir. C'est une question psychologique, personnelle, avant tous les dispositifs financiers. Voilà.

**Intervenante de la salle** Je suis adjointe à la maire de Rennes, en charge d'un quartier populaire, Blosne, qui accueille l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Ma question s'appuie sur trois chiffres, qu'on n'a pas donnés ici : le RSA pour une personne, 561€, le seuil de pauvreté, 1 041€, le SMIC net, 1 231€. Donc je crois que toute la question du revenu de base, c'est aussi quel montant pour assurer la dignité première des personnes, qui est celle d'avoir les moyens de se loger, de manger, de nourrir sa famille ? Comment pouvoir travailler si on n'a pas déjà cette base ? Et les chiffres, on les a, la base pour être dans cette dignité, c'est 1 041€. On a donc une réflexion à avoir sur ce concept de revenu de base, car le revenu de base, en fait, on l'a en France, c'est le RSA, sauf qu'on a une question de niveau de ce garde-fou social, de cette protection, et si on veut sortir les gens de la pauvreté, parce que pour moi, c'est ça aussi Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est permettre aux gens de retrouver une dignité par le biais du travail en sortant de la pauvreté, mais on doit aussi s'interroger sur le niveau, à quel niveau financier, on peut sortir de la pauvreté, et les chiffres, on les a, c'est 1 041€ par mois par unité de consommation.

**Catherine André** Peut-être redonner la différence entre revenu universel et revenu minimum ?

**Axelle Brodriez-Dolino** Je voulais réagir sur trois petits points, et Timothée Duverger réagira aussi sur le revenu de base. Le revenu minimum par rapport au revenu universel, je reprécise que c'est un critère de revenu, il faut être considéré en situation de pauvreté, mais la vraie question, c'est effectivement aussi le montant à donner à ce revenu minimum. Le RSA est ridiculement faible, même si on peut cumuler des aides au logements, il faudrait déjà le monter à 850€ selon les associations.

Et je rajoute à ces chiffres, l'ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) et maintenant CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) qui travaillent sur la question des revenus décents, avec les budgets de référence, et un rapport va bientôt sortir, quand on regarde le revenu pour vivre décentement en France, pour maintenir une alimentation, une voiture si on a besoin de travailler, un minimum de vie sociale, payer son logement, etc., les montants donnés en 2014, pour les villes moyennes, ont été retravaillés pour les grandes villes d'une part et pour le monde rural d'autre part, et c'est en ville moyenne que le revenu décent est le plus faible, et qu'en fait le coût de la vie est encore plus important dans les grandes villes et dans le monde rural parce qu'on a besoin de faire garder ses enfants, d'avoir une voiture, etc., et on est à 1 500€ par mois par personne seule, donc le RSA paraît évidemment ridicule par rapport à ça.

Et je veux rajouter quelque chose qui est trop peu mentionné, c'est la question du déséquilibre dramatique entre l'offre et la demande d'emploi. Effectivement, on peut insérer des gens, les accompagner, etc., c'est super, mais ça a été maintes fois souligné par les sociologues, si on active les gens vers du rien du tout, on les accompagne vers du rien s'il n'y a pas d'emploi au bout et en France le déséquilibre est à minima de 1 à 5. Si on prend le halo du chômage de façon extensible, c'est un rapport qui est encore plus important. On manque d'emploi en France.

Donc oui, il faut accompagner les gens, mais il faut aussi fondamentalement créer des emplois, on sait qu'il y a des gisements d'emplois dans l'écologie, la dépendance, etc., dans plein de secteurs. Pour moi, le vrai problème est là et Territoires zéro chômeur c'est aussi tous ces emplois locaux utiles c'est vraiment travailler pour la création d'emploi, c'est fondamental.

**Jézabel Couppey-Soubeyran** Une réaction à la question posée par madame, on est complètement d'accord. Si on examine les possibilités de financement, il y a l'impôt, la dette, la monnaie de la BCE. Et si on passe par l'impôt, il faut une réforme fiscale assez profonde, et c'est en effet une fiscalité plus progressive, augmenter l'impôt pour les plus riches, lutter contre l'évasion fiscale... Donc au niveau fiscal, ça implique ce genre d'actions profondes. Après, au niveau de la dette, ce que j'ai essayé de mettre en avant, c'est que la dette de marché, pour sauver le capitalisme financier, ça fonctionne bien, en revanche, pour financer des initiatives visant à améliorer le sort des plus précaires, et les initiatives sociétales pour le bien commun, c'est moins sûr que ça fonctionne aussi bien. Quant à la solution via la monnaie centrale, vous disiez Stéphane Viry tout à l'heure "solution universitaire" j'entends : c'est utopique, c'est démagogique, on n'y arrivera jamais.

C'est aussi l'occasion d'une réflexion sur le mandat, sur les missions des banques centrales. Les banques centrales ce sont des institutions extrêmement puissantes aujourd'hui, qui ne sont pas élues et qui ne sont pas complètement au service de la société. Réfléchissons à ce mandat. Est-ce que les missions des banques centrales aujourd'hui, en particulier celle de la Banque centrale européenne, est-ce que ce mandat tel qu'il est peut permettre les transformations sociales, écologiques dont nous avons besoin ?

Clairement, la réponse est non. Donc ce mandat, il va falloir le repenser. Comment le repense-t-on ? Peut-être d'abord en permettant à la BCE de financer directement les États, alors qu'elles le font très indirectement aujourd'hui, en contournant un peu les interdictions de leur mandat. Mais même ça, si vous voulez, c'est un vrai lien de subordination, ça donne une emprise, un pouvoir des banques centrales sur les États, alors qu'on s'attendrait plutôt à ce qu'elles soient au service des États. Et après, il y a cette solution très alternative, qui vous semble utopique, le fait de transformer finalement la création monétaire de la banque centrale, pas complètement, il ne s'agit pas de faire que comme ça, mais simplement de dire : une partie de la monnaie créée par la banque centrale peut être directement donnée aux États. En l'état actuel des choses, dans le mandat, c'est interdit, mais est-ce que ce serait déjà techniquement faisable ? Oui. Ça ferait une perte, mais ça n'empêcherait pas la banque centrale de fonctionner, et on pourrait compenser cette perte par une solution comptable. Et si ça vous semble déconnecté de la réalité, sachez qu'avec la façon dont les banques centrales sont venues au secours des banques et des marchés depuis la crise, la transformation de la monnaie est là, de manière profonde, sans qu'on le voie. Elle peut se transformer encore davantage. Avec ce nouveau mode de création de monnaie centrale qui compléterait les autres, on aurait de quoi précisément donner de vraies marges de manœuvre aux États pour faciliter, pour faire ces transformations sociétales, écologiques, dont on a impérativement besoin.

**Timothée Duverger** Sur les deux sujets à l'ordre du jour, la question du financement et de la création d'emploi, concernant le financement, il faut rappeler le poids des minima sociaux dans les prestations sociales en France, c'est 3,7%. Donc il faut aussi se dire que quand on dit que le montant est insuffisant, c'est vrai, mais au-delà du montant, vous avez dit qu'il existait un peu déjà le revenu universel, ce n'est pas tout à fait vrai, car dans le RSA, il n'y a pas les jeunes. Quand on parle de pauvreté, on l'estime à 14% en population générale, 25% pour les jeunes. On sait pourquoi, parce qu'ils ne sont pas pris en compte au même niveau, ils sont enfermés eux aussi dans une minorité sociale, alors qu'ils ont atteint la majorité citoyenne. Là, il y a un hiatus à compenser.

Ensuite, il y a le non-recours, c'est toujours très difficile, néanmoins, on sait qu'il est organisé dans ce pays. C'est-à-dire qu'effectivement, j'adore écouter Martin Hirsch quand il parle du RSA, car il dit : nous n'avons pas l'enveloppe financière suffisante, donc nous avons créé des verrous, ça veut dire des complexités administratives, des obligations ... et ça génère évidemment du non-recours, donc ce sont des économies qui sont générées.

Ensuite, sur les aspects de financement, je pense qu'il faut tout à fait se poser la question du mandat de la banque centrale, pour autant, je ne crois pas qu'il faille exclure la piste de la fiscalité. Et ça va nous permettre de rebondir sur la terminologie. Pour le revenu minimum, on est bien sur des personnes dont on estime qu'elles n'ont rien ou quasiment pour vivre, donc on leur verse ce revenu minimum. Le revenu universel, c'est de le verser à toute la population indépendamment des questions de ressources. Néanmoins, ce n'est pas tout à fait vrai, donc si on dit qu'on le finance par l'impôt, la question des ressources est présente dans l'équation. Et je sais que ce sera développé cet après-midi par Marc de Basquiat, et ça nous amène à la troisième option, l'impôt négatif, qui consiste à ne verser qu'à ceux qui sont en dessous de certains seuils. Donc on ne prend pas énormément à tout le monde pour reverser énormément à tout le monde, mais on ne fait que la différence, un surplus pour ceux qui ont, et un versement supplémentaire pour ceux qui n'ont pas.

De ce point de vue, les financements sont très faibles en fait, si on dit : résorption du non-recours, 35% de non-recours concernant le RSA, on parle de 3 ou 4 milliards d'euros, ce n'est pas énorme à l'échelle de l'État. Quand on parle des jeunes, on parle de quelque chose comme une dizaine de milliards d'euros, mais qu'on pourrait financer, je renvoie au blog sur Alternatives économiques, où on dit : on pourrait faire jouer l'obligation alimentaire pour prélever un peu plus les parents qui ont les moyens, et pour justifier le versement à leurs enfants de ce revenu universel, on pourrait leur prélever davantage, donc le coût serait peut-être aussi quelque chose de très faible.

C'est tout à fait finançable, même sans grand bouleversement en réalité de la protection sociale. Ensuite, sur la création d'emploi, et j'en termine par là, ça prolonge le droit à l'accompagnement, c'est pour ça que je le situais bien dans ce que fait Territoires zéro chômeur, qui me semble très porteur, c'est un appel général qu'il faut faire, sur l'économie sociale et solidaire, actuellement, l'ESS prépare son congrès pour la fin de l'année en appelant à une république de l'économie sociale et solidaire, en posant la question de nouveaux droits qu'on pourrait conquérir pour aller vers une République solidaire et écologique et ça passe par la création d'emploi et je crois que l'ESS, et c'est ce qui se passe avec Territoires zéro chômeur qui a beaucoup à apporter de ce point de vue, j'aurais tendance à penser que dans cette période d'élection présidentielle, un grand moment républicain, que ce serait intéressant de lancer un grand appel et notamment à la mobilisation générale des acteurs de l'ESS, et plus largement de l'entreprise.

**Catherine André** Il y avait une question sur la monnaie locale.

**Jézabel Couppey-Soubeyran** Ça pourrait être des instruments aussi bien sûr de lutte contre la pauvreté, mais à un niveau territorial, il y a plusieurs expériences dans ce sens déjà.

**Intervenante de la salle** Pour la candidature Territoire Zéro Chômeur de Clermont. Je voulais revenir sur le principe d'ATD-Quart Monde, ce n'est pas le travail qui manque, ce sont les emplois, et si on avait un argent magique généré par la BCE et donné aux États, on pourrait financer tous les emplois détruits, utiles, même dans le domaine de la médecine... Aujourd'hui, le but est quand même de financer des emplois, pour Territoires zéro chômeur, et les emplois que l'on génère, par un certain mécanisme permettent aux collectivités qui ont vu un certain nombre d'emplois détruits, de déléguer des services qui auraient pu être remplis par des fonctionnaires territoriaux, à l'expérimentation des Territoires zéro chômeur, comme les voiries, les espaces verts, etc., qui est une mécanique qui permet de s'en sortir avec la baisse des financements, qui font que c'est devenu très compliqué de garder les emplois et de ne pas détruire. On les délègue dans le cadre de Territoires zéro chômeur pour permettre finalement de remplir et de subvenir à un besoin réel qui aurait pu, si on avait l'argent nécessaire, donner lieu à des emplois rémunérés permettant aux gens de vivre dignement.

---

# INTERVENTION DE LOUIS GALLOIS, PRÉSIDENT DU FONDS D'EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE



**Louis Gallois** Merci à Laurent Grandguillaume de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant vous. Vous savez que nous formons un duo inégal entre Laurent et moi. Laurent préside l'association TZ qui exerce une vigilance extrêmement stricte sur les agissements de l'association que je préside, qui s'appelle ET et qui gère le fonds d'expérimentation. Je remercie Laurent de me laisser la parole. Il n'a même pas censuré mes propos, il ne sait pas ce que je vais dire ! Il m'a laissé la liberté de m'exprimer. Je vais le faire très rapidement, pour rappeler quelque chose qui, pour moi, est extrêmement important, c'est que nous sommes engagés dans une bataille de très longue haleine pour faire face à ce que j'ai appelé la gangrène du corps social français, qui est un fléau assez typiquement français, qui est le chômage de longue durée, qui touche plus de 3 millions de personnes en France. On considère que la crise de la COVID a accru d'environ 200 000 le nombre de ces chômeurs de longue durée.

Pendant ce temps-là, les entreprises de l'économie marchande ont des problèmes de recrutement, dont on nous parle beaucoup à la radio, à la télévision, et on se demande comment il est possible qu'il y ait un tel réservoir d'emplois et des problèmes de recrutement, et ces derniers sont liés au fait que les entreprises de l'économie marchande ne font pas appel aux chômeurs de longue durée ou ne le font que marginalement. Ces chômeurs de longue durée sont réputés ne pas avoir la compétence nécessaire pour cette économie marchande. On pourrait discuter de ce point et de la modification de cette perception,

mais c'est la perception dominante actuellement. Si bien que les 3 millions de personnes que j'évoquais sont privées d'emploi parce qu'elles ne peuvent pas accéder au marché du travail. Elles n'en font pas partie. Ou elles n'en font partie que de manière marginale. C'est cette question que nous affrontons dans l'expérimentation Zéro Chômeur. Et on va y apporter une réponse radicale qui consiste à éradiquer le chômage de longue durée sur les territoires où l'expérimentation se développe. Ça veut dire que nous visons l'exhaustivité. Évidemment, quand on dit ça, les gens nous prennent pour de doux rêveurs. Nous pensons qu'il est possible d'y arriver, et sur certains territoires, nous ne sommes pas loin d'y être, ce qui est pour nous un formidable encouragement.

Et, derrière ce sujet que je viens d'aborder, il y en a plus vaste que vous avez évoqué ce matin, c'est : est-ce qu'on ne doit pas déboucher plus largement sur une garantie de l'emploi ? Que nous appelons assurance emploi. Mais peu importe, pour faire le pendant de l'assurance chômage... Il y a une assurance chômage, pour ceux qui sont sur le marché du travail, donc les chômeurs de courte durée, moins d'un an, et puis il faudrait une assurance emploi pour ceux qui sont sur une autre planète qui est celle du chômage de longue durée.

Cette question est évidemment une question très lourde, et je ne pense pas qu'on y trouvera une solution immédiate, mais l'expérimentation Zéro Chômeur vise à avancer dans cette voie et à démontrer tout ce qu'il est possible de faire dans ce domaine. Probablement pas seuls, évidemment, mais c'est la fine pointe, c'est l'expérimentation la plus radicale, c'est celle qui est porteuse de la plus forte innovation dans ce domaine. Où en sommes-nous ? Je reviens maintenant au Fonds d'expérimentation, où en sommes-nous ? Nous avons, en cette rentrée, deux chantiers importants. L'un qui est de faire le bilan de la première étape (nous sommes en train d'y travailler). Il devrait y avoir un conseil scientifique pour faire son propre bilan, mais on ne sait plus très bien où il est. Il est prévu dans les textes, mais actuellement, il n'est pas opératoire. Je le regrette parce que nous avons besoin d'avoir un avis externe sur cette expérimentation.

Ce bilan est un bilan, je n'ose pas employer une expression qui, malheureusement, a été galvaudée, en disant que c'est « globalement positif ». Je crois que c'est une expérimentation qui a été à la fois très positive ces quatre premières années, et en même temps extrêmement utile pour la deuxième étape parce qu'on a appris beaucoup de choses et qu'on va pouvoir engager la deuxième étape sur une base beaucoup plus solide que la première étape qui a été évidemment lancée, c'était une terra incognita. On n'est plus en terrain inconnu. Maintenant, on peut, je pense, donner de la maturité à cette expérimentation sur une base beaucoup plus large. C'est notre deuxième chantier. Nous allons passer, dans l'immédiat, de 10 à 60 territoires. Il va falloir choisir les territoires qui peuvent être homologués... Choisir n'est pas le mot puisque ce n'est pas un concours. C'est un examen. Nous avons élaboré un cahier des charges et, dès lors qu'un territoire réunit l'ensemble des conditions de ce cahier des charges, avec des notations qui sont soit jaunes, soit vertes, c'est-à-dire plutôt positives, ce territoire sera proposé à l'habilitation de la ministre du Travail, après que le conseil d'administration du Fonds d'expérimentation se soit prononcé.

Cette opération est pour nous un changement complet d'échelle. Nous avons, actuellement 59 territoires qui ont créé un compte, c'est-à-dire qui se sont inscrits sur le site du cahier des charges. Onze ont envoyé un dossier, peut-être un peu plus aujourd'hui. On doit en recevoir tous les jours. Nous commençons actuellement l'instruction de ces dossiers, et nous nous sommes fixé un délai : lorsqu'un dossier est

complet, nous avons au maximum trois mois pour proposer une décision à la Ministre d'habilitation ou d'ajournement du dossier.

Nous disons « ajournement », nous ne disons pas « refus » parce qu'un territoire peut être ajourné et revenir avec les améliorations souhaitables et représenter sa candidature. Nous ne sommes pas dans un concours mais dans une sorte d'examen. Et qu'est-ce qui se passera lorsque nous serons à soixante territoires ? Nous irons demander à Mme la ministre du Travail, si elle est encore là, de nous donner la possibilité d'aller au-delà. Ceci est prévu et il nous reste à l'organiser. Mais d'abord, faisons les soixante territoires. C'est pour nous un changement d'échelle.

Alors, nous avons vraiment le nez dans le guidon. Et je pense que l'Université d'été de TZ nous permet de relever la tête et de voir plus loin. Je pense que c'est extrêmement utile. Vous avez discuté ce matin de la garantie de l'emploi, qui est vraiment dans la droite ligne de notre expérimentation, et vous allez parler cet après-midi du revenu universel, mais je ne veux pas préempter le sujet, donc je laisse la suite aux orateurs de ce panel prestigieux, qui va s'exprimer sur ce sujet. Merci.

---

# TABLE-RONDE 3 :

## DROIT À L'EMPLOI ET REVENU MINIMUM : COMPLÉMENTAIRES OU INCOMPATIBLES ?



De gauche à droite : Catherine André, Bernard Gazier, Carole Tuchsirer, Denis Clerc, Marie-Christine Verdier-Jouclas et Marc de Basquiat

- **Marc de Basquiat** : ingénieur et économiste, président de l'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence (AIRE)
- **Marie-Christine Verdier-Jouclas** : Députée du Tarn LREM, Rapporteuse de la loi TZCLD de 2020
- **Denis Clerc** : économiste, fondateur du magazine Alternatives économiques
- **Carole Tuchsirer** : Socio-économiste, chercheuse au Conservatoire national des arts et métiers au sein du Centre d'Etudes de l'Emploi et du Travail
- **Bernard Gazier** : économiste, professeur émérite à l'université Paris 1 (Panthéon Sorbonne)

**Catherine André** Nous voici à la troisième table ronde, dans le prolongement des deux premières où effectivement il était question d'abord beaucoup de garantie d'emploi et ensuite de questions de différents types de revenu minimum (revenu universel, etc.), et toujours dans le contexte de la question du travail. Je suis très contente de vous présenter nos cinq intervenants pour ce débat qui ne se veut pas conclusif mais qui se veut progressif par rapport aux deux premiers, avec la question centrale : droit à l'emploi et revenu minimum, sont-ils complémentaires ou incompatibles ?

Je vais tout de suite passer la parole à Marc de Basquiat, il est ingénieur et économiste, président de l'Association pour l'instauration d'un Revenu d'existence, ça dit tout ou quasiment. Puis je passerai la parole à Marie-Christine Verdier-Jouclas, Denis Clerc, Carole Tuchsirer et Bernard Gazier.

**Marc de Basquiat** Je commence déjà par un petit rappel sur ce que l'on dit quand on parle de revenu universel. Ce matin, j'ai entendu des commentaires assez variés sur des choses qui étaient de nature pour le moins un peu différentes. C'est pour ça que ça me paraît important de rappeler la définition. C'est la définition qui a été écrite, partagée et validée le 3 mars 2013 très précisément par le Mouvement Français pour un Revenu de base. On est bien sur le revenu universel. J'ai souligné une chose, c'est : à tous ses membres. C'est quelque chose qui va concerner toute la population du pays, du plus riche au plus pauvre, jeunes comme vieux. C'est pour toutes les populations.

**Définition française du revenu universel (2013)**

**Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement.**

<http://www.revenudexistence.org/pg/socle citoyen.php>

Université d'été TZCLD – 4 septembre 2021 – Mairie du 20<sup>e</sup>, Paris – Marc de Basquiat

1

Je complète ça avec ce petit commentaire-là, c'est qu'on parle de revenu de base, on parle aussi de revenu universel, on parle de basic income à l'international, on parle d'allocation universelle, d'impôt négatif, de revenu d'existence, de socle citoyen encore récemment. Toutes ces choses-là, globalement, on parle de la même chose. C'est déjà une difficulté que nous avons : en termes de jargon, ce n'est pas uniforme, on a vraiment des choses très variées qui circulent, et donc, ça fait un certain brouhaha qui ne simplifie pas la discussion sur le thème.



Page 353

Université d'été TZCLD – 4 septembre 2021 – Mairie du 20<sup>e</sup>, Paris – Marc de Basquiat

SEULES LES FAMILLES

**TABLEAU DE L'ÉLIGIBILITÉ DE L'IMPÔT**

Sur la base de l'état de droit au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les conditions de droit de l'impôt sont les suivantes :

**IMPÔT**

- L'impôt est payable par les personnes physiques et les sociétés de droit français qui ont leur domicile fiscal en France.
- L'impôt est payable par les personnes physiques et les sociétés de droit étranger qui ont leur domicile fiscal en France.
- L'impôt est payable par les personnes physiques et les sociétés de droit étranger qui ont leur domicile fiscal en France.

**DÉCLARATION**

Les personnes soumises à l'impôt sont tenues de déclarer leurs revenus et de payer l'impôt dû.

**IMPÔT**

Le montant de l'impôt est déterminé en fonction des revenus déclarés.

Si le revenu net imposable par personne est inférieur ou égal à :	Le montant de l'impôt est :
0 €	0 €
0 € à 5 762 €	0 €
5 762 € à 12 702 €	12,10 % du revenu net imposable
12 702 € à 25 142 €	25,01 % du revenu net imposable
25 142 € à 50 284 €	30,03 % du revenu net imposable
50 284 € à 75 426 €	35,05 % du revenu net imposable
75 426 € à 100 568 €	40,07 % du revenu net imposable
100 568 € à 125 710 €	45,09 % du revenu net imposable
125 710 € à 150 852 €	50,11 % du revenu net imposable
150 852 € à 175 994 €	55,13 % du revenu net imposable
175 994 € à 201 136 €	60,15 % du revenu net imposable
201 136 € à 226 278 €	65,17 % du revenu net imposable
226 278 € à 251 420 €	70,19 % du revenu net imposable
251 420 € à 276 562 €	75,21 % du revenu net imposable
276 562 € à 301 704 €	80,23 % du revenu net imposable
301 704 € à 326 846 €	85,25 % du revenu net imposable
326 846 € à 351 988 €	90,27 % du revenu net imposable
351 988 € à 377 130 €	95,29 % du revenu net imposable
377 130 € à 402 272 €	100,31 % du revenu net imposable
402 272 € à 427 414 €	105,33 % du revenu net imposable
427 414 € à 452 556 €	110,35 % du revenu net imposable
452 556 € à 477 698 €	115,37 % du revenu net imposable
477 698 € à 502 840 €	120,39 % du revenu net imposable
502 840 € à 527 982 €	125,41 % du revenu net imposable
527 982 € à 553 124 €	130,43 % du revenu net imposable
553 124 € à 578 266 €	135,45 % du revenu net imposable
578 266 € à 603 408 €	140,47 % du revenu net imposable
603 408 € à 628 550 €	145,49 % du revenu net imposable
628 550 € à 653 692 €	150,51 % du revenu net imposable
653 692 € à 678 834 €	155,53 % du revenu net imposable
678 834 € à 703 976 €	160,55 % du revenu net imposable
703 976 € à 729 118 €	165,57 % du revenu net imposable
729 118 € à 754 260 €	170,59 % du revenu net imposable
754 260 € à 779 402 €	175,61 % du revenu net imposable
779 402 € à 804 544 €	180,63 % du revenu net imposable
804 544 € à 829 686 €	185,65 % du revenu net imposable
829 686 € à 854 828 €	190,67 % du revenu net imposable
854 828 € à 879 970 €	195,69 % du revenu net imposable
879 970 € à 905 112 €	200,71 % du revenu net imposable
905 112 € à 930 254 €	205,73 % du revenu net imposable
930 254 € à 955 396 €	210,75 % du revenu net imposable
955 396 € à 980 538 €	215,77 % du revenu net imposable
980 538 € à 1 005 680 €	220,79 % du revenu net imposable
1 005 680 € à 1 030 822 €	225,81 % du revenu net imposable
1 030 822 € à 1 055 964 €	230,83 % du revenu net imposable
1 055 964 € à 1 081 106 €	235,85 % du revenu net imposable
1 081 106 € à 1 106 248 €	240,87 % du revenu net imposable
1 106 248 € à 1 131 390 €	245,89 % du revenu net imposable
1 131 390 € à 1 156 532 €	250,91 % du revenu net imposable
1 156 532 € à 1 181 674 €	255,93 % du revenu net imposable
1 181 674 € à 1 206 816 €	260,95 % du revenu net imposable
1 206 816 € à 1 231 958 €	265,97 % du revenu net imposable
1 231 958 € à 1 257 100 €	270,99 % du revenu net imposable
1 257 100 € à 1 282 242 €	276,01 % du revenu net imposable
1 282 242 € à 1 307 384 €	281,03 % du revenu net imposable
1 307 384 € à 1 332 526 €	286,05 % du revenu net imposable
1 332 526 € à 1 357 668 €	291,07 % du revenu net imposable
1 357 668 € à 1 382 810 €	296,09 % du revenu net imposable
1 382 810 € à 1 407 952 €	301,11 % du revenu net imposable
1 407 952 € à 1 433 094 €	306,13 % du revenu net imposable
1 433 094 € à 1 458 236 €	311,15 % du revenu net imposable
1 458 236 € à 1 483 378 €	316,17 % du revenu net imposable
1 483 378 € à 1 508 520 €	321,19 % du revenu net imposable
1 508 520 € à 1 533 662 €	326,21 % du revenu net imposable
1 533 662 € à 1 558 804 €	331,23 % du revenu net imposable
1 558 804 € à 1 583 946 €	336,25 % du revenu net imposable
1 583 946 € à 1 609 088 €	341,27 % du revenu net imposable
1 609 088 € à 1 634 230 €	346,29 % du revenu net imposable
1 634 230 € à 1 659 372 €	351,31 % du revenu net imposable
1 659 372 € à 1 684 514 €	356,33 % du revenu net imposable
1 684 514 € à 1 709 656 €	361,35 % du revenu net imposable
1 709 656 € à 1 734 798 €	366,37 % du revenu net imposable
1 734 798 € à 1 759 940 €	371,39 % du revenu net imposable
1 759 940 € à 1 785 082 €	376,41 % du revenu net imposable
1 785 082 € à 1 810 224 €	381,43 % du revenu net imposable
1 810 224 € à 1 835 366 €	386,45 % du revenu net imposable
1 835 366 € à 1 860 508 €	391,47 % du revenu net imposable
1 860 508 € à 1 885 650 €	396,49 % du revenu net imposable
1 885 650 € à 1 910 792 €	401,51 % du revenu net imposable
1 910 792 € à 1 935 934 €	406,53 % du revenu net imposable
1 935 934 € à 1 961 076 €	411,55 % du revenu net imposable
1 961 076 € à 1 986 218 €	416,57 % du revenu net imposable
1 986 218 € à 2 011 360 €	421,59 % du revenu net imposable
2 011 360 € à 2 036 502 €	426,61 % du revenu net imposable
2 036 502 € à 2 061 644 €	431,63 % du revenu net imposable
2 061 644 € à 2 086 786 €	436,65 % du revenu net imposable
2 086 786 € à 2 111 928 €	441,67 % du revenu net imposable
2 111 928 € à 2 137 070 €	446,69 % du revenu net imposable
2 137 070 € à 2 162 212 €	451,71 % du revenu net imposable
2 162 212 € à 2 187 354 €	456,73 % du revenu net imposable
2 187 354 € à 2 212 496 €	461,75 % du revenu net imposable
2 212 496 € à 2 237 638 €	466,77 % du revenu net imposable
2 237 638 € à 2 262 780 €	471,79 % du revenu net imposable
2 262 780 € à 2 287 922 €	476,81 % du revenu net imposable
2 287 922 € à 2 313 064 €	481,83 % du revenu net imposable
2 313 064 € à 2 338 206 €	486,85 % du revenu net imposable
2 338 206 € à 2 363 348 €	491,87 % du revenu net imposable
2 363 348 € à 2 388 490 €	496,89 % du revenu net imposable
2 388 490 € à 2 413 632 €	501,91 % du revenu net imposable
2 413 632 € à 2 438 774 €	506,93 % du revenu net imposable
2 438 774 € à 2 463 916 €	511,95 % du revenu net imposable
2 463 916 € à 2 489 058 €	516,97 % du revenu net imposable
2 489 058 € à 2 514 200 €	521,99 % du revenu net imposable
2 514 200 € à 2 539 342 €	527,01 % du revenu net imposable
2 539 342 € à 2 564 484 €	532,03 % du revenu net imposable
2 564 484 € à 2 589 626 €	537,05 % du revenu net imposable
2 589 626 € à 2 614 768 €	542,07 % du revenu net imposable
2 614 768 € à 2 639 910 €	547,09 % du revenu net imposable
2 639 910 € à 2 665 052 €	552,11 % du revenu net imposable
2 665 052 € à 2 690 194 €	557,13 % du revenu net imposable
2 690 194 € à 2 715 336 €	562,15 % du revenu net imposable
2 715 336 € à 2 740 478 €	567,17 % du revenu net imposable
2 740 478 € à 2 765 620 €	572,19 % du revenu net imposable
2 765 620 € à 2 790 762 €	577,21 % du revenu net imposable
2 790 762 € à 2 815 904 €	582,23 % du revenu net imposable
2 815 904 € à 2 841 046 €	587,25 % du revenu net imposable
2 841 046 € à 2 866 188 €	592,27 % du revenu net imposable
2 866 188 € à 2 891 330 €	597,29 % du revenu net imposable
2 891 330 € à 2 916 472 €	602,31 % du revenu net imposable
2 916 472 € à 2 941 614 €	607,33 % du revenu net imposable
2 941 614 € à 2 966 756 €	612,35 % du revenu net imposable
2 966 756 € à 2 991 898 €	617,37 % du revenu net imposable
2 991 898 € à 3 017 040 €	622,39 % du revenu net imposable
3 017 040 € à 3 042 182 €	627,41 % du revenu net imposable
3 042 182 € à 3 067 324 €	632,43 % du revenu net imposable
3 067 324 € à 3 092 466 €	637,45 % du revenu net imposable
3 092 466 € à 3 117 608 €	642,47 % du revenu net imposable
3 117 608 € à 3 142 750 €	647,49 % du revenu net imposable
3 142 750 € à 3 167 892 €	652,51 % du revenu net imposable
3 167 892 € à 3 193 034 €	657,53 % du revenu net imposable
3 193 034 € à 3 218 176 €	662,55 % du revenu net imposable
3 218 176 € à 3 243 318 €	667,57 % du revenu net imposable
3 243 318 € à 3 268 460 €	672,59 % du revenu net imposable
3 268 460 € à 3 293 602 €	677,61 % du revenu net imposable
3 293 602 € à 3 318 744 €	682,63 % du revenu net imposable
3 318 744 € à 3 343 886 €	687,65 % du revenu net imposable
3 343 886 € à 3 369 028 €	692,67 % du revenu net imposable
3 369 028 € à 3 394 170 €	697,69 % du revenu net imposable
3 394 170 € à 3 419 312 €	702,71 % du revenu net imposable
3 419 312 € à 3 444 454 €	707,73 % du revenu net imposable
3 444 454 € à 3 469 596 €	712,75 % du revenu net imposable
3 469 596 € à 3 494 738 €	717,77 % du revenu net imposable
3 494 738 € à 3 519 880 €	722,79 % du revenu net imposable
3 519 880 € à 3 545 022 €	727,81 % du revenu net imposable
3 545 022 € à 3 570 164 €	732,83 % du revenu net imposable
3 570 164 € à 3 595 306 €	737,85 % du revenu net imposable
3 595 306 € à 3 620 448 €	742,87 % du revenu net imposable
3 620 448 € à 3 645 590 €	747,89 % du revenu net imposable
3 645 590 € à 3 670 732 €	752,91 % du revenu net imposable
3 670 732 € à 3 695 874 €	757,93 % du revenu net imposable
3 695 874 € à 3 721 016 €	762,95 % du revenu net imposable
3 721 016 € à 3 746 158 €	767,97 % du revenu net imposable
3 746 158 € à 3 771 300 €	772,99 % du revenu net imposable
3 771 300 € à 3 796 442 €	778,01 % du revenu net imposable
3 796 442 € à 3 821 584 €	783,03 % du revenu net imposable
3 821 584 € à 3 846 726 €	788,05 % du revenu net imposable
3 846 726 € à 3 871 868 €	793,07 % du revenu net imposable
3 871 868 € à 3 897 010 €	798,09 % du revenu net imposable
3 897 010 € à 3 922 152 €	803,11 % du revenu net imposable
3 922 152 € à 3 947 294 €	808,13 % du revenu net imposable
3 947 294 € à 3 972 436 €	813,15 % du revenu net imposable
3 972 436 € à 3 997 578 €	818,17 % du revenu net imposable
3 997 578 € à 4 022 720 €	823,19 % du revenu net imposable
4 022 720 € à 4 047 862 €	828,21 % du revenu net imposable
4 047 862 € à 4 073 004 €	833,23 % du revenu net imposable
4 073 004 € à 4 098 146 €	838,25 % du revenu net imposable
4 098 146 € à 4 123 288 €	843,27 % du revenu net imposable
4 123 288 € à 4 148 430 €	848,29 % du revenu net imposable
4 148 430 € à 4 173 572 €	853,31 % du revenu net imposable
4 173 572 € à 4 198 714 €	858,33 % du revenu net imposable
4 198 714 € à 4 223 856 €	863,35 % du revenu net imposable
4 223 856 € à 4 249 000 €	868,37 % du revenu net imposable
4 249 000 € à 4 274 142 €	873,39 % du revenu net imposable
4 274 142 € à 4 299 284 €	878,41 % du revenu net imposable
4 299 284 € à 4 324 426 €	883,43 % du revenu net imposable
4 324 426 € à 4 349 568 €	888,45 % du revenu net imposable
4 349 568 € à 4 374 710 €	893,47 % du revenu net imposable
4 374 710 € à 4 400 852 €	898,49 % du revenu net imposable
4 400 852 € à 4 426 994 €	903,51 % du revenu net imposable
4 426 994 € à 4 452 136 €	908,53 % du revenu net imposable
4 452 136 € à 4 477 278 €	913,55 % du revenu net imposable
4 477 278 € à 4 502 420 €	918,57 % du revenu net imposable
4 502 420 € à 4 527 562 €	923,59 % du revenu net imposable
4 527 562 € à 4 552 704 €	928,61 % du revenu net imposable
4 552 704 € à 4 577 846 €	933,63 % du revenu net imposable
4 577 846 € à 4 602 988 €	938,65 % du revenu net imposable
4 602 988 € à 4 628 130 €	943,67 % du revenu net imposable
4 628 130 € à 4 653 272 €	948,69 % du revenu net imposable
4 653 272 € à 4 678 414 €	953,71 % du revenu net imposable
4 678 414 € à 4 703 556 €	958,73 % du revenu net imposable
4 703 556 € à 4 728 698 €	963,75 % du revenu net imposable
4 728 698 € à 4 753 840 €	968,77 % du revenu net imposable
4 753 840 € à 4 778 982 €	973,79 % du revenu net imposable
4 778 982 € à 4 804 124 €	978,81 % du revenu net imposable
4 804 124 € à 4 829 266 €	983,83 % du revenu net imposable
4 829 266 € à 4 854 408 €	988,85 % du revenu net imposable
4 854 408 € à 4 879 550 €	993,87 % du revenu net imposable
4 879 550 € à 4 904 692 €	998,89 % du revenu net imposable
4 904 692 € à 4 929 834 €	1 003,91 % du revenu net imposable
4 929 834 € à 4 954 976 €	1 008,93 % du revenu net imposable
4 954 976 € à 4 980 118 €	1 013,95 % du revenu net imposable
4 980 118 € à 5 005 260 €	1 018,97 % du revenu net imposable
5 005 260 € à 5 030 402 €	1 023,99 % du revenu net imposable
5 030 402 € à 5 055 544 €	1 029,01 % du revenu net imposable
5 055 544 € à 5 080 686 €	1 034,03 % du revenu net imposable
5 080 686 € à 5 105 828 €	1 039,05 % du revenu net imposable
5 105 828 € à 5 130 970 €	1 044,07 % du revenu net imposable
5 130 970 € à 5 156 112 €	1 049,09 % du revenu net imposable
5 156 112 € à 5 181 254 €	1 054,11 % du revenu net imposable
5 181 254 € à 5 206 396 €	1 059,13 % du revenu net imposable
5 206 396 € à 5 231 538 €	1 064,15 % du revenu net imposable
5 231 538 € à 5 256 680 €	1 069,17 % du revenu net imposable
5 256 680 € à 5 281	

Ce que je vais faire, c'est que, comme j'ai souligné le mot « à tous ses membres », je vais commencer mon intervention en regardant une catégorie de membres qui sont les mieux lotis, les plus riches, ceux qui payent de l'impôt. C'est curieux, n'est-ce pas ? Ils sont redevables comme tout le monde du revenu universel. Aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe pour eux. Ils payent de l'impôt. Et que se passe-t-il ? On leur applique les calculs prévus dans la brochure pratique (ndlr. voir ci-dessus) qui fait plus de 400 pages, il faut arriver à la page 353 pour découvrir le tableau qui explique comment on calcule l'impôt. Vous voyez déjà le niveau de complexité de notre système rien que sur le côté fiscal.

Tableau 5. Calcul de l'impôt.

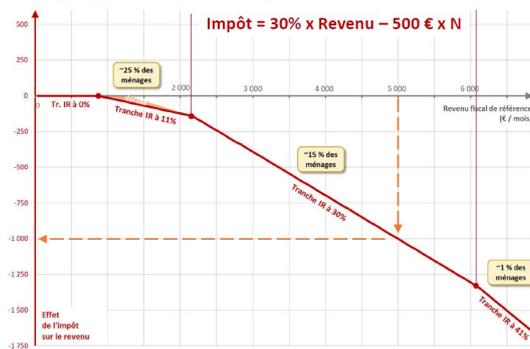
Si le revenu net imposable par part R/N <sup>1</sup> est compris entre...	0 et 10 084 €	10 084 € et 25 710 €	25 710 € et 73 516 €	73 516 € et 158 122 €	Supérieur à 158 122 €
... multipliez le revenu net imposable par le taux correspondant	-	R × 0,11	R × 0,30	R × 0,41	R × 0,45
... et déduisez du résultat	-	1 109,24 € × N	5 994,14 € × N	14 080,90 € × N	20 405,78 € × N
1. revenu net imposable divisé par le nombre de parts.					

**Les foyers fiscaux aisés ont déjà un revenu universel, dissimulé dans le calcul de leur impôt sur le revenu :**

- Individuel (x N)
- Calculé automatiquement par le fisc
- Sans condition, sans obligation de travailler
- Chaque mois (prélèvement à la source)
- Sur les revenus 2020 : 5.994,14 euros par an = 499,51 euros / mois

On voit le tableau (ndlr. ci-dessus) qui apparaît page 353. On explique que le calcul de l'impôt, il est sur cinq tranches, et selon que vous avez des petits, des moyens, des grands revenus, etc., le calcul sera différent. Là, je pointe une case très particulière (ndlr. flèche orange). Cette case-là, elle dit que les personnes qui ont un revenu fiscal par part annuelle qui est entre 25 710 euros par an et 73 516 euros, leur impôt se calcule comment ? On prend 30% de leur revenu et on enlève 5994,14 euros x n. C'est fois un pour une personne seule et fois deux pour un couple. Si on les divise par douze, ça fait tout de suite... 499,51 euros. On va oublier les centimes... 500 euros. C'est-à-dire que, aujourd'hui, une personne seule ou un couple qui est dans une tranche de revenu qui est quand même parmi les plus haute de France, parmi les 15% les plus hauts revenus de France, l'impôt, c'est 30% de ces revenus moins 500 euros par mois et par personne.

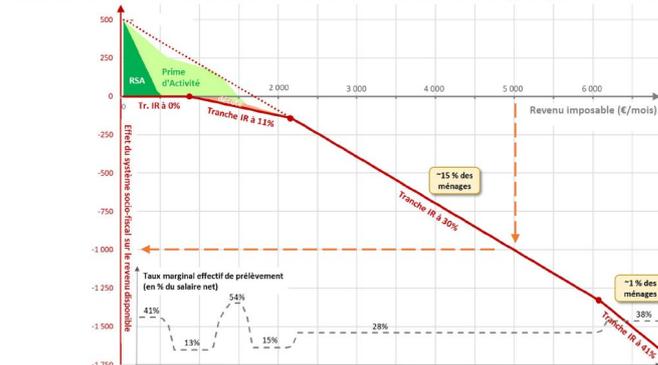
### Visualiser la progressivité de l'impôt sur le revenu



Cette chose-là, je la fais apparaître sur un graphique (ndlr. tableau ci-dessus) où je montre que, sur les revenus sur le segment rouge, on ne paye pas d'impôt, puis on paye un petit impôt avec un taux de 11%, et ensuite, on est sur une espèce de grande longueur où on paye un taux de 30% et le calcul, c'est 30% de vos revenus moins 500 euros par personne. Je prétends que ces 500 euros, nous pourrions les nommer revenu universel. Et donc, dès aujourd'hui, nous pourrions facilement installer un revenu universel pour les riches parce qu'il existe déjà, ils se le paient dans le calcul de leur impôt, personne ne le sait, personne ne le voit, ils ont déjà un revenu universel de 500 euros par mois.

Ce qui est très intéressant, c'est que quand on rajoute sur cette courbe-là ce qui se passe au niveau des personnes les plus démunies, qui aujourd'hui perçoivent le RSA ou la prime d'activité, on voit apparaître cela (ndlr. tableau ci-dessus).

**Prendre acte de la continuité entre aides sociales et progressivité de l'impôt**

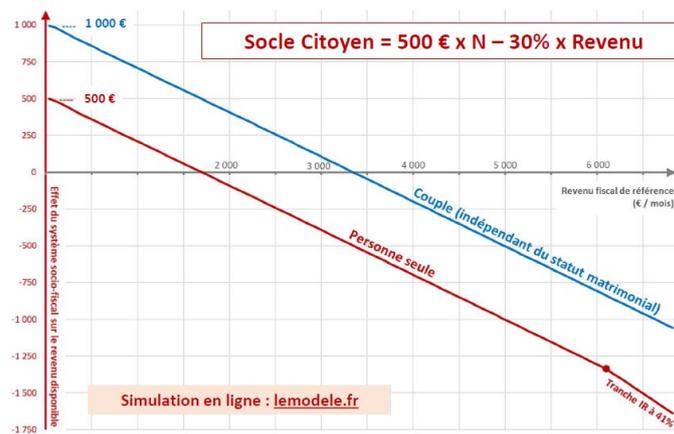


Université d'été TZCLD - 4 septembre 2021 - Mairie du 20<sup>e</sup>, Paris - Marc de Basquiart

5

C'est-à-dire que, sur la courbe rouge de l'impôt que j'ai tracée, j'ai rajouté en vert l'effet du RSA et de la prime d'activité. Et là, il y a un côté tout à fait magique, et pourtant, je ne suis pas magicien, mais c'est la réalité des choses, c'est que le niveau du RSA d'une personne seule qui est hors forfait logement est de 497,5 euros est dans la continuité de ce qui se passe par rapport à l'impôt des riches. Quand vous voyez la décroissance du RSA et celle de la prime d'activité, la courbe verte est très proche de la ligne en pointillés, qui est le prolongement de la ligne de l'impôt de la troisième tranche. Quand je vois ça, je dis : si, en France, nous voulions mettre en place ce revenu universel de 500 euros par personne avec un prélèvement au premier euro de 30% pour tout le monde, ce serait extrêmement simple. Je ne sais pas si tout le monde a compris la démonstration, mais en tout cas, j'ai un retour sympathique (ndlr. de la salle). Voilà la page suivante, c'est, plutôt que cette chose compliquée, on passerait à ça (ndlr. tableau ci-dessus).

## Le revenu universel = d'abord une réforme de l'impôt sur le revenu



Université d'été TZCLD - 4 septembre 2021 - Mairie du 20<sup>e</sup>, Paris - Marc de Basquiat

6

On trace un trait, 500 euros moins 30% des revenus pour tout le monde, quand on est seul, c'est la courbe rouge, en bleu, c'est quand on est en couple. On peut appeler ça un revenu universel, un socle citoyen, qui est une formule unique extrêmement simple.

Une fois que j'ai expliqué ça, là, j'ai expliqué comment fonctionnerait un revenu universel réellement faisable, et faisable aujourd'hui, on n'a pas besoin de demander l'avis de la BCE (Banque Centrale Européenne) pour faire ça, c'est quelque chose de simple, mais en quoi est-ce que le revenu universel apporte des réponses à notre société ? Et pour cela, j'ai pris une liste de huit questions, huit objectifs sur lesquels la société pourrait se positionner en disant : il y a trois niveaux de réponse.

Objectif	Quel outil pour quel objectif ?		
	A = Droit à l'emploi	B = Revenu universel	C = SMIC + RSA + PA
Rendre la société plus juste, les relations plus bienveillantes	✓	✓	✓
Assurer que chacun puisse trouver un emploi, malgré ses fragilités	✓	.	.
Respecter le choix personnel de se mettre en couple ou pas	✓	✓	.
Garantir que chaque famille puisse se loger / ne plus être à la rue	.	.	.
Supprimer les mécanismes de désincitation au travail	✓	✓	.
Donner à chacun la liberté d'exercer ses propres choix de vie	.	✓	.
Soutenir le pouvoir d'achat des salariés en entreprise « ordinaire »	.	✓	✓
Apporter un soutien économique cohérent aux familles avec enfants	.	✓	.

Université d'été TZCLD - 4 septembre 2021 - Mairie du 20<sup>e</sup>, Paris - Marc de Basquiat

7

Une réponse qui est le droit à l'emploi, qui est le sujet sur lequel travaille TZCLD. Deuxième réponse : le revenu universel. Troisième réponse : SMIC, RSA, prime d'activité... Les moyens actuels. Et objectif par objectif, qu'est-ce qui répond le mieux aux trois ? Sur la première ligne, voilà, finalement, les trois répondent à ça, ont vocation à rendre la société plus juste, plus bienveillante. Les trois jouent un rôle là-dessus. Deuxième ligne, si on veut s'assurer que chacun puisse trouver un emploi malgré ses fragilités, laquelle des trois solutions répond à ça ? Le droit à l'emploi ? Le revenu universel ? Ce n'est pas le sujet, le revenu universel. Et SMIC, RSA, prime d'activité... En fait, c'est vraiment uniquement le droit à l'emploi qui a cet objectif-là. Les autres, ce n'est pas leur sujet.

Troisième ligne, respecter le choix personnel de se mettre en couple ou pas, c'est une question importante. Est-ce que les gens vont être favorisés s'ils sont en couple ou pas ? Ça dit quoi ? Réponse : une solution de droit à l'emploi se fiche totalement de savoir si les gens sont en couple ou pas, pareil pour le revenu universel, alors qu'aujourd'hui, les solutions actuelles du RSA et de la prime d'activité font une grosse différence si vous êtes en couple ou pas, ce qui fait que les gens doivent dissimuler qu'ils vivent en couple pour bénéficier des aides. Quatrième ligne, si on veut garantir que chaque famille puisse se loger, laquelle de ces trois solutions, A, B ou C répond à cette question-là ?

Aucune. On ne sait pas faire ça.

Cinquième ligne, supprimer les mécanismes des incitations au travail, là, c'est autre chose. Là, supprimer les mécanismes, c'est typiquement le droit à l'emploi, qui a un rôle clé là-dessus, et le revenu universel également joue un rôle important par rapport à ça.

Sixième ligne, donner à chacun la liberté d'exercer ses propres choix de vie ? Qui répond à ça le mieux ? C'est le revenu universel. C'est lui qui donne vraiment la liberté aux personnes de choisir ce qu'elles veulent faire de leur vie, qui ouvre le plus le champ aux personnes.

Avant-dernière ligne : soutenir le pouvoir d'achat des salariés en entreprise ordinaire, là, la réponse, c'est que le SMIC a ce rôle-là, mais le revenu universel également. La question de savoir, entre droit au revenu et droit à l'emploi, comment les choses s'organisent, je pense qu'il faut décomposer les mécanismes et voir lequel répond le mieux à ces objectifs, c'est une approche un peu analytique, c'est un peu mon côté ingénieur pour dire : voilà, les choses existent, et pour moi, le travail qui est fait sur le droit à l'emploi est essentiel, il est aberrant que des gens puissent être durablement mis en dehors de l'activité économique dans un pays, de la même manière que les gens aient une plus grande liberté pour vivre et s'exprimer, c'est quelque chose de très important. Voilà, c'est à peu près ce que je voulais dire.

**Catherine André** Merci beaucoup. Je suppose que vous allez avoir des questions et vous allez avoir l'occasion d'y répondre. Je vous passe la parole tout de suite, Marie-Christine Verdier-Jouclas, députée du Tarn La République en Marche, vous êtes arrivée tout à l'heure juste avant le débat, vous êtes rapporteure de la loi Territoires zéro chômeur de longue durée de 2020, et à ce titre-là, je pense que vous avez des éléments d'appréciation à nous donner mais également aussi en réponse au sujet qui est posé aujourd'hui avec les propositions qu'on vient d'entendre.

**Marie-Christine Verdier-Jouclas** Merci déjà à Laurent Grandguillaume et à toute son équipe, à toute l'équipe de Territoires zéro chômeur de longue durée pour cette invitation. J'ai beaucoup de plaisir à être avec vous cet après-midi. Je me sens un peu décalée après l'intervention de Monsieur parce que moi, je ne suis pas ingénieure, je ne suis pas sociologue ou analyste, je suis juste une élue qui a envie d'œuvrer pour le bien de son territoire, et j'ai fait des choix dans ce mandat, donc, je ne vais pas forcément commenter ce que vous avez dit, même s'il y a des choses qui me paraissent intéressantes, mais avant d'aller vraiment sur le sujet du thème qui nous occupe cet après-midi, je veux juste rappeler pourquoi je suis ici.

La première chose que j'ai envie de dire, c'est que je me souviens très bien de la première audition où justement j'ai rencontré Laurent Grandguillaume, ça a été vraiment un tournant dans le début de mon mandat, et où j'ai décidé effectivement de prendre part à cette belle aventure pour faire en sorte que cette expérimentation ne s'arrête pas.

Au-delà d'avoir été la rapporteure du texte, ça a été d'abord de l'écrire, de le pousser, de l'inscrire, et puis ça a été de faire en sorte que, pour qu'il y ait un vote à l'unanimité, qu'on puisse mettre tout le monde autour de la table, et même si on avait des divergences, parce qu'on en a toujours, et encore ici, dans cette table ronde, on en aura forcément, dans la mesure où on avait l'objectif commun qu'on avait trouvé, ça a été quand même assez facile au final d'arriver au résultat sur lequel on peut tous se féliciter, même si, aujourd'hui, ce n'est pas encore fini, parce qu'il nous reste encore un petit décret dont il faudra régler le sort rapidement, mais Laurent Grandguillaume et son équipe savent que je suis vraiment en soutien et que je serai vigilante jusqu'au bout, il faut en effet que la loi soit en action, et il me tarde qu'on voie enfin les premiers candidats de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée arriver avant la fin de l'année. Je ne suis pas inquiète quant au fait qu'il y en aura davantage que les cinquante qui sont inscrits dans la loi. J'ai des convictions profondes sur beaucoup de choses, c'est ce qui fait aussi que je me suis engagée en politique. J'ai trente ans d'expérience dans la banque. Et quand on est banquier, on voit tout le monde. Pendant pas mal d'années, sur la fin, avant mon mandat, j'ai vu cet écart se creuser entre les classes sociales et je trouvais ça très désespérant

Quand j'ai été élue, c'est aussi une des raisons pour lesquelles je me suis engagée en politique, je ne pensais pas aller à la commission des finances, je voulais plutôt aller vers les affaires sociales, même si finalement, je suis allée sur la commission des finances, où on m'a donné le rapport sur l'emploi, l'insertion professionnelle et l'apprentissage, et je me suis retrouvée dans le social que je voulais porter. En ce qui concerne le droit à l'emploi et le revenu que vous appelez universel, que d'autres ont appelé minimum, je pense qu'il ne faut pas les opposer. Je suis convaincue que c'est complémentaire. Mais ce qui est vraiment ma conviction profonde aujourd'hui, c'est que la priorité est quand même le droit à l'emploi. Avant peut-être la notion de revenu minimum.

Le revenu minimum, il est nécessaire pour des personnes qui sont dans la précarité, il est nécessaire pour des personnes qui, justement, peut-être ne pourront jamais retrouver le droit à l'emploi, pour différentes raisons, mais il faut qu'on soit sûr qu'on ait toujours tout fait pour qu'elles puissent retrouver de l'emploi. Et moi, une de mes convictions, mais c'est ce que je pense, après, je ne suis pas fermée, je suis ouverte à tout ce qu'on peut me dire, c'est que la valeur du travail, c'est important. Et pourquoi j'ai poussé à fond Territoires zéro chômeur de longue durée ? Parce que c'était une réponse, une réponse pour des personnes très éloignées de l'emploi qu'on avait peut-être oubliées, pour qui on n'avait pas fait ce qu'il fallait, et leur donner confiance en leur proposant directement un CDI. C'est 900 emplois, et demain, ça sera beaucoup plus. Et il ne faut pas opposer les outils permettant de ramener les gens vers l'emploi, tout comme il ne faut pas opposer les gens dans la précarité et ceux à qui il faut en effet redonner un emploi. On parle beaucoup du RSA jeune en ce moment. Personnellement, c'est mon opinion, je ne dis pas que je détiens la vérité, je trouve que c'est un mauvais signal qu'on envoie aux jeunes, et je préférerais qu'on continue avec les outils tels que la Garantie jeune, qui peut être l'insertion par l'activité économique, qui est l'obligation de formation pour les 16-18 ans pour empêcher qu'il y ait des décrochages scolaires et qu'ils soient hors radars, c'est tous les outils qui existent aujourd'hui pour permettre aux jeunes de trouver leur voie, parce que moi, quand je discute avec eux, et encore pas plus tard qu'hier puisque j'ai fait des rentrées scolaires volontairement dans une maison familiale rurale qui permet de faire de l'apprentissage et de l'alternance et dans un lycée professionnel, ces jeunes-là n'ont pas forcément envie d'avoir de l'argent. Bien sûr qu'ils vont le prendre, si on leur propose un revenu minimum, mais ils veulent qu'on les aide à trouver leur voie, qu'on les accompagne. Il faut s'occuper d'eux et mettre en place les outils qu'il faut.

Ensuite, par rapport aux chômeurs de longue durée, le plan dans l'investissement dans les compétences qu'on a mis en place le PIC de 15 milliards d'euros, il est justement pour aller chercher ces chômeurs de longue durée qu'on a un peu oubliés. Et cet argent qu'on a mis qui porte ses fruits aujourd'hui permet d'aller chercher ceux qui sont les plus éloignés pour leur donner une qualification, que les entreprises recherchent. Mais il faut aussi que les entreprises bougent, je suis d'accord avec vous. Et aujourd'hui, il y a des expérimentations dans les Pôle Emploi qui consistent à demander aux entreprises d'oublier les CV et de faire confiance aux conseillers Pôle Emploi pour qu'ils leur ramènent des gens sur juste des compétences hors CV et hors diplôme pour justement dire qu'il ne s'agit pas d'avoir un beau CV pour intégrer une entreprise, mais je peux être chômeur de longue durée, je fais une formation pour me qualifier, j'ai des compétences et l'entreprise peut me recruter.

Quand on voit maintenant qu'on a un taux de chômage de nouveau à 8%, ce qui était le cas avant la pandémie, on se dit quand même que les outils qu'on a mis en place fonctionnent un peu. Pourquoi je reviens sur le RSA jeunes ? Je ne suis pas forcément favorable à l'image que ça peut renvoyer, j'aimerais avoir l'explication, il y a des personnes au RSA depuis plus de vingt ans, qu'avons-nous fait pour eux ? Certains pourront ne jamais trouver un emploi pour différentes raisons, mais pas tous, ce n'est pas vrai. Il faut aussi, au-delà de donner de l'argent, les aider à trouver un emploi, les aider à trouver leur voie, et je rebondis toujours sur Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est un des outils, c'est une des solutions.

Je vais m'arrêter là parce que je vais laisser les autres intervenants s'exprimer, mais je voudrais vous dire en conclusion que je suis venue surtout là aussi pour vous écouter parce qu'après, on a des échanges et on va répondre éventuellement à des questions de la salle ou des personnes qui nous suivent sur Internet, et même si j'ai des convictions de par mon expérience personnelle et professionnelle, depuis le début de mon mandat, je suis très sensible aux objections qu'il peut y avoir, et je l'ai prouvé pendant l'examen de la loi, mais la réalité du politique, je me tourne vers vous, c'est de se servir justement de tout ce que vous, vous pouvez faire, parce que c'est votre métier et que vous le faites bien, pour éclairer le débat politique, les élus que nous sommes, parce que vous êtes au plus près du terrain car on a besoin de savoir ce qui est le mieux pour tout le monde, sans tomber d'un côté ou de l'autre de la ligne de crête. Merci beaucoup.

**Catherine André** Merci beaucoup, Marie-Christine Verdier-Jouclas. Denis Clerc, vous êtes économiste et fondateur du magazine Alternatives économiques. Je vous laisse réagir à la position très concrète de Marc de Basquiat et à vos propos également sur cette question... Est-ce que c'est complémentaire ou incompatible, droit à l'emploi et revenu minimum ? Est-ce qu'il faut les opposer ?

**Denis Clerc** Merci, merci à Laurent et à toute l'équipe de Territoires zéro chômeur pour cette journée. Le propos de Marc de Basquiat ne m'a pas totalement convaincu pour une raison très simple : on m'a toujours enseigné que, pour enfoncer un clou, il faut taper sur le clou et pas à côté du clou. Eh bien, c'est un peu ce qui se passe avec le revenu universel. Je suis parti du fait que Marc nous dit, en gros : il y a, pour les gens du bas de l'échelle, 500 euros actuellement, ça ne changera pas pour eux. Sauf pour une petite partie... Je dis petite... Sauf pour une partie des personnes en situation de pauvreté qui, elles, vont pouvoir sortir de la pauvreté. Je ne le crois pas.

Parce qu'en fait, comment peut-on sortir de la pauvreté avec un revenu universel qui serait de 500 euros ? Tout simplement, ce que nous dit Marc, c'est qu'au lieu de fixer un RSA qui va de manière dégressive : plus il y a de personnes dans le foyer... On va donner 500 euros à tous les adultes. Donc, effectivement, il va y avoir des personnes qui sont seules qui auront 500 euros, des personnes qui sont en couple, deux adultes, qui auront 1000 euros à deux, et puis il y aura, s'il y a des enfants, les prestations familiales. Sauf que ce n'est pas avec 500 euros pour une personne, ni même avec 1000 euros pour deux personnes qu'on sort de la pauvreté. Et on en sort d'autant moins qu'il y a encore quelques années, c'était en 1996, un quart des ménages en situation de pauvreté était composé d'un seul adulte. Aujourd'hui, nous en sommes à 46% du fait de la montée des familles monoparentales et des personnes isolées. C'est-à-dire qu'avec une proposition de Marc de Basquiat ou de revenu universel, si on se contente d'améliorer la situation d'une partie des pauvres, à peine 50%, grâce au fait qu'on donne 500 euros à chaque adulte et non pas d'une manière dégressive comme c'est le cas actuellement pour le RSA, je fais une petite parenthèse, un RSA pour une personne, c'est 500 euros une fois déduit le forfait logement, et pour deux adultes, c'est 750 euros. Donc, c'est dégressif. Là, ce n'est pas dégressif, ça améliore la situation, mais ça ne change pas la pauvreté. Marc dit, dans son document, c'est une phrase que j'ai retenue, que le revenu universel ne modifierait qu'à la marge la répartition des richesses en France. Qu'à la marge. Moi, j'ai envie de taper sur le clou, et le clou, c'est la pauvreté. Je voudrais vous convaincre que ce n'est pas utile de consacrer beaucoup d'argent à un dispositif si celui-ci n'est pas une espèce d'outil qui va permettre d'enfoncer une grande partie de la pauvreté et de sortir de la pauvreté une partie importante des personnes.

Alors, il y aurait une solution, c'est que le revenu universel, le RU, comme je l'appelle, passe de 500 à 750 euros. Pourquoi 750 euros ? Parce que c'est en moyenne le revenu... Enfin, c'est le niveau de vie des personnes en situation de pauvreté en moyenne. Donc, se fixer comme objectif 750 euros me paraîtrait raisonnable, ça permettrait à tout le monde de vivre un peu mieux. Sauf que c'est économiquement insupportable. Ça supposerait 150 milliards d'euros, soit en prestations, en revenu universel, soit en réduction d'impôt pour ceux qui sont imposables et qui n'ont pas besoin de ces 750 euros par personne.

Donc, on pourrait envisager de le faire mais à condition de mettre 150 milliards dans la scène pour le réaliser. Ce n'est pas possible aujourd'hui. A moins que, comme le disait Jézabel Couppey-Soubeyran ce matin, que la BCE se mette à donner de l'argent. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas. D'où le dilemme : ou bien on maintient une partie importante des personnes en situation de pauvreté, même les deux personnes à 1 000 euros, ça signifie qu'elles auront un niveau de vie chacune de 500 euros, elles ne sortiront pas de la pauvreté... Le seuil de pauvreté aujourd'hui en France, c'est 1 063 euros pour 2018.

Donc, soit on fait une très grosse dépense, soit on rattrape par des diminutions de prestations sociales ou des augmentations d'impôt les 150 milliards qu'il faudra payer. Dans les deux cas, ce n'est pas possible. Soit la population sera très, très remontée contre la suppression d'un certain nombre de prestations sociales, soit les gens, disons les deux derniers dixièmes de la distribution qui gagnent très correctement, parfois plus que correctement leur vie, seront en mesure de rouspéter suffisamment pour être entendus du pouvoir exécutif. Donc, soit le RU ne fait rien pour la pauvreté, ou pas grand-chose, soit on fait quelque chose de plus élevé, mais ça risque de ne pas être finançable et pas accepté par une partie de la population.

Alors, troisième épisode : est-ce qu'on peut faire les deux ? Non. Je crois que ce n'est pas possible, pour deux raisons. La première, c'est que le revenu universel est une opération macroéconomique

d'importance avec modification importante de la façon de comptabiliser les impôts, de les faire payer, et puis surtout de les calculer. Si vous augmentez beaucoup les impôts, vous aurez une bronca de type gilet jaune, sauf que ce soit plutôt dans le haut de la distribution. Mais si vous avez les Territoires zéro chômeur de longue durée, qui est une opération micro, c'est-à-dire sur des petits territoires avec des personnes qui sont ancrées dans ce territoire, qu'il s'agisse des gens qui font tourner l'entreprise à but d'emploi ou qu'il s'agisse des personnes qui sont la cible de Territoires zéro chômeur, et dans ce cas-là, vous avez une opération micro, on peut avancer pas à pas, même s'il y a des pas qu'il faudra faire beaucoup plus larges qu'aujourd'hui, mais petit à petit, on pourra le faire. Sauf que le jour où on voudra toucher les 2 millions de chômeurs de longue durée plus ce qu'on appelle le halo du chômage, c'est-à-dire les gens qui disent aux enquêtes qu'ils auraient envie d'un emploi mais, soit parce qu'ils sont découragés, soit parce que, pour situation personnelle, maladie, ils ne cherchent pas, ils sont classés dans... Allons bon, j'ai oublié le terme ! Enfin bref, il y a au total 1,9 million de personnes dans cette situation de dire qu'elles voudraient un emploi mais qui n'en recherchent pas et 2 millions de chômeurs de longue durée, ça fait 4 millions de personnes qu'il va falloir sortir soit de l'isolement, soit de la pauvreté, le plus souvent les deux. Et ça ne peut se faire que territoire par territoire, petit territoire par petit territoire, en fonction des besoins et des ressources locales. C'est possible de le faire, mais si on le faisait, au total, ça coûterait, vu les subventions nécessaires soit des collectivités territoriales, soit de l'Etat, de l'ordre de 25 à 30 milliards. C'est un calcul de coin de table, ce n'est pas la réalité forcée, mais c'est à peu près cette grandeur-là. Si vous voulez faire les deux à la fois, revenu universel et Territoires zéro chômeur de longue durée, ça fait exploser l'équilibre budgétaire.

Enfin, pour terminer, voilà, ce que je reproche ensuite, et peut-être surtout au revenu universel, c'est que c'est un instrument strictement monétaire. Or, l'emploi, ce n'est pas simplement un problème monétaire. Ce n'est pas simplement un pourvoyeur de revenu. Ce sont des prestations sociales différées avec la retraite ou les assurances chômage, c'est de la socialisation, parce que je travaille avec ou pour autrui, c'est de l'estime de soi : "je suis capable de", c'est de la citoyenneté : je suis utile au pays. Et toutes ces activités-là, c'est quelque chose qui ne relève pas d'un montant de type revenu universel.

Et je voudrais vous citer trois citations qui m'ont beaucoup inspiré. D'abord, Angus Deaton, un prix Nobel d'économie britannique qui vit aux Etats-Unis, qui a écrit un livre qui s'appelle Mort de désespoir, il dit : "le travail donne à la vie une structure et un sens. Il offre un statut, ce qui n'est pas la même chose que l'argent". Je veux également citer Emmanuel Mounier, qui est probablement le philosophe qui m'a le plus inspiré dans ma vie professionnelle, en 1946, il écrivait : "tout travail travaille à faire un homme en même temps qu'une chose". Et enfin, la dernière citation que je vais vous donner, c'est Bruno Tardieu, qui est quelqu'un de tout à fait estimable, qui a travaillé longtemps et continue à suivre ATD, qui écrit : "le chômage de longue durée détruit les personnes, les liens, les communautés, met tout le monde dans la crainte d'être jeté et inutile, ce qui détruit la communauté, la confiance, la capacité de chacun de prendre des risques et de créer. Si chacun craint d'être jeté comme inutile, rebut, alors personne n'ose et ne crée". Voilà pourquoi je pense non seulement que le revenu universel ne réduirait pas substantiellement la pauvreté, mais que Territoires zéro chômeur de longue durée, même s'il ne couvre pas l'ensemble des personnes qui désirent trouver un emploi, est un pas vers la bonne décision. Je vous remercie.

**Catherine André** Merci beaucoup Denis Clerc. Marc de Basquiat, bien évidemment, je vous repasserai la parole parce que j'imagine que vous aurez certainement envie de répondre. Mais d'abord, je vais continuer le tour de table pour vous permettre de vous exprimer aussi sur le thème de cet après-midi. Carole Tuchszirer, vous êtes socio-économiste, chercheuse au Conservatoire national des arts et métiers au sein du centre d'études de l'emploi et du travail dans lequel vous faites un suivi, et je pense que vous avez envie peut-être de nous restituer un petit peu vos observations ? Vous aviez deux éléments sur lesquels vous vouliez intervenir en tout cas, dont celui-là.

**Carole Tuchszirer** Merci de m'avoir accueillie parmi vous aujourd'hui, ça va me donner l'occasion de m'exprimer sur deux positions que j'ai tenues par rapport à Territoires zéro chômeur de longue durée puisque j'étais membre du Conseil scientifique qui a été en charge d'évaluer l'expérimentation sur les dix premiers territoires, et suite à ça, je me suis engagée sur une recherche action sur les thématiques chômage, et j'ai pris comme terrain d'observation un territoire émergent qui aspire à être labellisé prochainement. Je dirais que je l'ai vu par le haut, entre guillemet, en reprenant la formule de : il y a ceux qui travaillent le changement par le haut et il y a ceux qui travaillent le changement par le bas. J'ai vu concrètement par le bas, sur un territoire, que je continue à observer, ce que ce dispositif fait sur les personnes et notamment sur leurs problèmes de santé.

Alors, en tout cas, je vais peut-être m'exprimer un peu librement aujourd'hui, peut-être plus que je ne l'ai fait par le passé en tant que membre du Conseil scientifique sur cette espèce d'équation un peu centrale qui était au cœur du modèle de Territoires zéro chômeur de longue durée qui est une croyance dans l'activation des dépenses passives et le fait que beaucoup d'insistance avait été mise sur le fait que cette expérimentation pouvait se faire à coût quasiment nul, ou qu'elle n'allait en tout cas pas coûter grand-chose, grâce au fait qu'on pouvait transférer des dépenses de protection sociale et d'autres à caractère social et monétaire, ce qui couvrait un peu le coût de la création d'emploi.

Pour pas mal de raisons, je vais y aller un peu à la serpe, je considère que cette vision-là, elle n'a pas marché, et que ce n'est pas très grave. Mais qu'elle nous a beaucoup enfermés dans les travaux du Conseil d'évaluation et que tous les débats autour de l'évaluation ont malheureusement beaucoup tourné autour de : est-ce que ça marche ? Est-ce que c'est rentable ? Est-ce qu'effectivement c'est un jeu à somme nulle d'un strict point de vue monétaire ? Vous en avez eu écho, même au sein du conseil scientifique, on avait eu des moments difficiles. C'est un exemple. Mais ce qu'on constate, c'est que l'activation est difficile à mettre en place parce que les acteurs ne jouent pas le jeu, et au final, c'est quand même un peu l'État qui paye. On a beaucoup de mal à avoir une implication de Pôle Emploi, des départements, de ceux qui versent des prestations sociales, et de leur faire comprendre cette logique qu'ils ont à y gagner in fine. Au final, il me semble que les acteurs n'ont pas joué le jeu et que le nouveau décret qui prévoit une obligation des départements pour les territoires émergents que je suis, ce n'est pas toujours évident d'avoir de leur part l'accord des départements. Les acteurs ne jouent pas le jeu. Et parfois, malheureusement, il n'y a pas grand-chose à activer. Parce que beaucoup de demandeurs d'emploi de très, très longue durée, et quand on les rencontre, on comprend assez vite en quoi ils sont en rupture de ban avec pas mal d'institutions, pas mal d'entre eux ne perçoivent ni l'Allocation Spécifique de Solidarité, ni l'Allocation de Retour à l'Emploi, ni le Revenu de Solidarité Active, et du coup, son coût n'est pas nul pour les finances publiques car dès lors qu'il n'y a pas grand-chose à activer, c'est un coût, le coût de la création d'emploi imputé directement à l'administration publique. Si on avait eu des demandeurs d'emploi en ARE, en ASS, en RSA, on aurait activé des dépenses passives qui auraient pu neutraliser les effets de la création d'emploi. Encore une fois, il faut assumer le fait que, oui, ça coûte,

Territoires zéro chômeur de longue durée, ça coûte, sortir des chômeurs de très, très longue durée, du chômage de longue durée, de la pauvreté, ça peut coûter, mais comme coûtent la politique de l'emploi ou la politique de formation professionnelle.

Vous avez évoqué les 15 milliards pour le plan d'investissement dans les compétences. Eh bien voilà, il faut considérer que, dès lors qu'il n'y a pas grand-chose à activer, mais je reviendrai là-dessus à la fin, sur pour ou contre l'allocation universelle, justement, il faut assumer le fait que ça puisse coûter et que, justement, l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée puisse s'adosser à ces politiques publiques en termes d'emploi, de formation, d'insertion, et que pour ça, il faut des dépenses sociales et qu'il faut des politiques actives. Voilà. Donc, il faut qu'il y ait une dépense publique pour l'emploi qui soit conséquente pour aborder de front ces questions-là.

Ma deuxième observation, ça a été dit à plusieurs reprises ce matin, elle vient plutôt du suivi que je fais des demandeurs d'emploi que je vois dans le cadre du territoire émergent que je suis. C'est vrai que je suis frappée, on le lit, je l'ai lu dans les travaux de mes confrères sociologues, à quel point la place du travail est centrale. Je suis des territoires émergents, des gens bénévoles qui viennent travailler tous les jours dans le cadre d'associations pour aider à ce que la machine prenne et que le territoire se crée, sans toucher un centime. Ils me parlent beaucoup du travail et pas du tout de leurs ressources, alors que beaucoup d'entre eux sont dans des ménages où le conjoint travaille mais reste quand même sous le seuil de pauvreté, soit pas mal de jeunes et de moins jeunes, qui ont trente-cinq à quarante ans, qui vivent chez leurs parents. Donc, ils s'en sortent, ils sont dans des situations financières loin d'être optimales, et c'est pourtant bel et bien la valeur travail qu'ils mettent en avant.

Ils reprennent complètement à leur compte cette étiquette qu'ils ne veulent pas tomber dans l'assistanat, et quand ils sont dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, ils considèrent qu'ils en sont sortis, alors même qu'ils ne perçoivent aucune allocation et qu'ils ne sont pas encore sur des trajectoires d'insertion. La place du travail est centrale, mais pas à n'importe quel prix. Je suis frappée de voir à quel point les gens sont meurtris, pour ne pas dire traumatisés par les ruptures professionnelles qu'ils ont rencontrées ou par souvent des trajectoires d'insertion qui ne se sont pas faites pour mille et une raisons, dont la santé est un des éléments, et qu'en tout cas, un travail, oui, mais un travail qui fasse du sens, et ce qu'ils mettent beaucoup en avant dans Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est de participer à des activités qui ont du sens pour la collectivité et pour le territoire dont on a parlé, j'y reviendrai. L'exode du monde du travail, on en est là, et ils valorisent en tout cas la dimension temps choisi, volontariat, et également la multi-activité qui s'offre à eux dans le cadre de Territoires zéro chômeur de longue durée, et ça me rappelle un peu les propos que j'avais entendus au sein des groupements d'employeurs où les gens qui souhaitaient travailler dans le cadre de ces groupements, ce n'était pas uniquement pour le temps partiel, mais aussi pour monter en compétences pour découvrir plusieurs activités, et par des formes d'apprentissage comme ça, par un travail plus diversifié. Donc assez loin quand même des questions de revenu et d'allocation universelle, qui n'ont été évoquées par personne. Je doute quand même. Le droit au revenu dans tout ça ? Un certain nombre de choses que je vous ai dites plaident plutôt pour le oui, c'est-à-dire que ça nous permettrait d'abord à nous, conseil scientifique d'évaluation, de parler d'autre chose que de l'activation des dépenses passives. Si on avait eu des gens qui avaient disposé d'une allocation universelle, on aurait pu évaluer le dispositif sur autre chose que ça. Il y avait beaucoup de choses à dire sur l'évaluation Territoires zéro chômeur de longue durée, sur le bien-être ressenti par les gens, sur le fait que, pour beaucoup d'entre eux, ils ont renoué avec une forme de vie sociale, associative, syndicale, politique. On l'a vu dans

beaucoup de monographies qu'on a été amenés à faire, qui sont relativement passées sous silence dans nos synthèses et qui, dans les débats publics, n'ont jamais vraiment affleuré. Donc oui, sous cet aspect-là, on aurait évalué le dispositif si on avait évacué la question de l'activation des dépenses passives.

Elle a été beaucoup évaluée, mais beaucoup sous l'angle monétaire. Et c'est ça qui me pose problème. Oui aussi, même si pourtant je dis non... Mais je suis contradictoire ! Mais je dirai pourquoi je ne suis quand même fondamentalement pas favorable, mais si je devais me faire l'avocat du diable, les gens, et je l'ai vu dans d'autres recherches que j'ai conduites, c'est difficile de leur parler insertion et retour à l'emploi tant qu'ils ne sont pas sécurisés sur leur revenu pour assurer leur moyen de subsistance au quotidien, et c'est fondamental donc de sécuriser leur revenu salarial. Je reste pour le coup sur un schéma assez classique, et parmi ceux qui défendent l'idée qu'il faut une ambition sociale plus forte pour revaloriser la protection sociale, pour l'adapter aux mutations en cours du marché du travail, bien sûr, prendre la question des travailleurs indépendants, des travailleurs des plateformes, couvrir ce risque, la situation de nos jeunes qui n'est pas nouvelle qui ne touchent pas le RSA. Il y a vingt ans, il y avait une allocation d'insertion des jeunes prise en charge par la Sécurité sociale, qui y a renoncé depuis. Et puis, bien sûr, revaloriser tout ce qui relève de l'assurance chômage, et à commencer par la première d'entre elle, l'assurance chômage, qui, je le rappelle aujourd'hui, fait qu'un demandeur d'emploi sur deux aujourd'hui ne relève pas de ses mécanismes assurantiels. Plutôt œuvrer dans ce sens-là plutôt que de parler d'une allocation universelle. Selon son montant, elle impactera le marché du travail et le niveau de la protection sociale dans lequel on est. Il me semble difficile de prôner le statu quo. Ça va bouger des choses si on met l'allocation universelle à 500 euros, on va continuer à alimenter un marché du travail précaire, et si on le place au niveau du seuil de pauvreté à 1 000 euros, il va y avoir des demandes d'exigences accrues sur la qualité du travail, ce qui posera aussi des débats sur les pénuries, les métiers en tension, mais en tout cas, ça affectera le niveau de protection sociale, et il faut penser le cadre dans lequel on fait ce débat et le niveau qu'on veut fixer à cette allocation universelle. Merci.

**Catherine André** Merci. Bernard Gazier, c'est à vous. Vous êtes économiste et professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

**Bernard Gazier** Merci. J'ai le privilège un peu discutable de terminer, et je ne suis évidemment pas du tout dans la situation de quelqu'un qui viendrait vous proposer une solution ou une synthèse, ce serait trop dire... En revanche, je vais me permettre de prendre un peu de recul. Pourquoi est-ce que cette question de l'articulation entre Territoires zéro chômeur de longue durée et allocation universelle ou autre forme de revenu minimum se pose aujourd'hui ? On est dans un moment très particulier dont il faut saisir très rapidement la mesure et les limites. Nous avons le coronavirus plus la campagne électorale. Donc, d'ici six mois, nous restons dans le régime du quoi qu'il en coûte, d'une accumulation forte d'endettement mais aussi de redistribution de revenus à un niveau jamais vu, avec l'extension du chômage partiel, qui portait sur 150 000 parents, qui bénéficie à 9 millions de personnes et même au-delà. On distribue donc de l'argent, on en distribue beaucoup, d'autres personnes en bénéficient, notamment les intermittents du spectacle, qui sont des gens semi-indépendants.

On distribue donc beaucoup, et il reste des trous. Les trous, on en a vu un : les jeunes. Les jeunes sont les perdants énormes du coronavirus, l'effondrement des contrats courts, il y en a de moins en moins, et puis le trou puisque précisément ils n'ont pas accès au RSA avant 25 ans, c'est le côté familialiste du système français : reste dans ta famille et tu seras dans les effectifs qui permettent d'obtenir une allocation. Si tu es dehors, tu es dans le trou. Et il n'y a plus que l'insertion. Et si elle ne marche pas bien,

ça devient dramatique. Il y a cette générosité inouïe, il y a ces trous, il y a la « monnaie hélicoptère » dont on a un peu parlé, notamment aux Etats-Unis où les distributions d'argent, aussi bien par M. Trump que par M. Biden, ont été absolument exceptionnelles. Aujourd'hui, on discute de la hausse du SMIC, de hausses de salaires... Toute l'austérité qu'on traînait depuis toutes ces années, on est là à la fois dans le magique et dans le tragique, on est dans un moment complètement enchanté, d'un certain point de vue. Je continue : suspension des réformes libérales, sauf peut-être sur la réforme du chômage qui a l'air de traîner un peu mais qui va arriver. Et il y a les relances massives, l'urgence écologique, et encore un dont on n'a pas encore parlé, coucou, le revoilà : l'État ! L'État volontariste, qui va vous aiguiller, vous orienter vers tout un tas de choses.

C'est une initiative volontariste, autrefois, on appelait ça la planification. C'est ça, le paysage. Ce paysage est temporaire, et il s'est passé la même chose en 2009. En 2009, les économistes qui disaient : oui, mais quand même, la flexibilité, c'est bien, etc., qu'est-ce qu'on leur répondait ? Dites donc, vous avez regardé le marché financier ? Il est flexible, celui-là ! C'était l'effondrement boursier, etc. Et il y a eu ensuite l'éloge de la rigidité, c'est les seuils, ça empêche de couler, etc. Au bout de deux ans, c'était fini, 2011, c'était fini, il y avait des tas d'histoires au niveau de la gestion européenne.

Nous sommes face à un mouvement de balancier, et nous sommes dans le plus sympa, nous sommes dans l'espoir de sortir de la crise du coronavirus, et pas encore au moment où on va regarder la dette. On est dans ce moment-là, bien. Une fois qu'on a dit ça, qu'est-ce qui se passe dans notre débat ? Réactivation des utopies, que ce soit les utopies haute pression, ou que ce soit les utopies basse pression. L'allocation universelle telle que conçue par Marc de Basquiat, c'est une utopie basse pression. Ce n'est pas le grand soir, c'est le petit matin, c'est un petit côté français : encore un effort et vous serez heureux ! Il y a un côté : qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? Je caricature un peu, mais il y a ce côté-là. Qu'est-ce qu'on peut en dire ? Aller plus loin, réduction du temps de travail, garantie d'emploi, décroissance, sortir du monde marchand... Nous avons un paysage réactivé. Qu'est-ce que nous faisons ici ? Nous constatons la pertinence très forte et durable de deux idées simples. Alors, elles ont le malheur d'être simples, et à mon avis, c'est là que ça va se gêner. Je les donne : premièrement, l'inconditionnalité. Une société où on donne à quelqu'un sans condition. C'est quelque chose qui est vraiment au premier plan. Et deuxièmement, l'exhaustivité. Alors, elle est visée paradoxalement par ces expérimentations locales. Il y a l'idée : je vais essayer de les prendre tous, ces chômeurs de longue durée. Ceci dit, le système en génère d'autres, ça va, ça vient, ça circule, ça va être compliqué, l'exhaustivité. Dans un premier temps, pour ceux qui ne bougent pas beaucoup, il faut les aider.

Et la mise en évidence du non-recours est un point capital. Et tous ces points, ils donnent plutôt raison à la perspective d'une allocation basse pression qui déjà dirait : écoutez, oui, vu ce que ça coûte déjà, si vous voulez bien, occupez-vous des gens qui n'ont pas d'argent, et faites-en des citoyens comme les autres. Je pense aux jeunes. Un revenu minimal jeune, ça suscite beaucoup d'opposition, mais d'un certain point de vue, c'est un moment temporaire dans la vie, c'est comme un petit capital de démarrage. Il y a plein de pays où ça fonctionne comme ça en Europe. Et il me semble que, face aux trous que l'on voit apparaître dans cette histoire de jeunes, tout le monde s'en tire bien avec ce coronavirus à peu de choses près, sauf les indépendants, mais beaucoup de gens s'en tirent bien, mais les jeunes, non. Face au désastre, il y a au moins cette affaire-là. En termes de philosophie, qu'est-ce que ça veut dire ? On va se serrer la main et dire : on va travailler ensemble, même si c'est compliqué ? Il me semble que, aussi bien du côté de Territoires zéro chômeur de longue durée que du côté de l'allocation universelle, il y a un pragmatisme qui apparaît qui est de dire : si vous donnez un CDI à un chômeur de longue durée,

c'est bien tout de suite, pour sa santé, pour plein de choses, mais vous le savez sans doute, chaque année, un tiers des CDI sont rompus, les nouveaux CDI, sont rompus par les personnes, pas les entreprises, pourquoi ? Parce que ce sont des CDI de mauvaise qualité, des caissières dans des Monoprix avec des horaires jusqu'à 22h le mercredi... Le CDI, ça a été dit par Danièle Linhart dans une perspective beaucoup plus générale, mais le CDI, une satisfaction un peu formelle de donner ça parce que ce qu'il leur faut finalement, c'est une carrière, une formation, de la dynamique.

On voit apparaître dans les Territoires zéro chômeur de longue durée une des grandes préoccupations de l'économie circulaire, qui est : comment organiser un parcours vers l'emploi « normal », privé, majoritaire ? Qu'il soit indépendant, d'ailleurs, et on a très peu parlé des indépendants, et eux aussi ont le droit de vivre et d'avoir un travail qui a du sens. Comment on les aide ? Pas avec un CDI, mais autrement. Il y a ces gens-là à prendre en compte. Et il me semble qu'ici, il y a, dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, une forme de pragmatisme qui consiste à dire que c'est un petit peu comme dans l'économie circulaire, on va lisser les choses en plusieurs étapes, il faut aller dialoguer. Mais avec qui ? Avec tous les gens dont on a très peu parlé : les partenaires sociaux, les entreprises privées, et pas simplement pour leur demander de l'argent, pour voir leurs besoins, combiner les itinéraires. Et du côté de l'allocation universelle, on voit apparaître ce pragmatisme. La première notion de l'impôt de Milton Friedman, pour moi, c'était la haine : ce truc-là, jamais ! C'était le dispositif qui avait vocation à supprimer la protection sociale en disant : vous vous rendez compte, c'est compliqué tous ces trucs, on donne une somme d'argent à tout le monde basique, et là-dessus, le marché reconnaîtra les siens. Le marché, un petit mot là-dessus. Qu'est-ce qui s'est passé avec l'allocation telle qu'elle est discutée ? On regarde la protection sociale, et du coup, elle est beaucoup moins chère, elle n'a pas ce réservoir de ressources, mais on est dans une situation où l'inconditionnalité a progressé, et là aussi vers la mise en mouvement des revenus, des carrières, vers quelque chose qui ne doit pas rester là. Voilà où on en est. Je termine par un mot d'ordre sur lequel j'ai travaillé toute ma vie : il me semble qu'on a beaucoup cherché à équiper les gens pour le marché du travail, et équiper les gens pour le marché du travail, ça veut dire les former et les informer. Et ça, c'est la solution Tony Blair, c'est la solution Anthony Giddens, bien sûr, il faut le faire, informer, former, il faut travailler là-dessus, et équiper le marché du travail pour les gens. Qu'est-ce que ça veut dire ? En fait, on a vu une masse de choses qui allaient dans ce sens-là, je vous les redonne : contrôle collectif sur le pouvoir au sein des entreprises, ça s'appelle la codétermination en bon allemand, règles du jeu balisées, variété organisationnelle, créer des tas de possibilités d'entreprises différentes. Tout le monde n'a pas la même taille de chaussures, il faut des entreprises marchandes, non marchandes...

Partenaires sociaux, entreprises dans la boucle, prise de risques... On a très peu dit la chose suivante, il est important que les gens puissent prendre des risques. Bien sûr, il faut les aider. Qu'est-ce qui va se passer aujourd'hui avec la transition écologique ? C'est du brutal. Ça va se passer que des entreprises vont s'effondrer, que d'autres vont naître et qu'on n'aura pas nécessairement les qualifications, etc. Comment on fait dans cette affaire-là ? Transition collective. Vous avez à gérer des mobilités collectives, et là où il y avait l'immobilisme du CDI, je garde la sécurisation du CDI fondamentale, mais je vais vers une mise en mouvement des mobilités professionnelles, et cette réconciliation possible, pragmatique entre des dimensions dynamiques de Territoires zéro chômeur de longue durée et de l'allocation universelle, c'est quelque chose qui pourrait devenir un horizon, je n'ai pas la solution, sinon, je vous la vendrais très chère... Mais je pense qu'on continue à en discuter et qu'il faut sortir de ce court terme de l'actualité tragique et enchantée pour aller vers un vrai long terme et qui n'est pas bien loin. Merci de votre attention.

**Catherine André** Je pense que je vais vous passer la parole Marc de Basquiat, pour répondre à certains éléments, en essayant de faire relativement court, pour qu'on puisse prendre quelques questions. Je vous en prie.

**Marc de Basquiat** Merci beaucoup. Je vais répondre, peut-être plus longuement pour Denis Clerc que pour les autres, déjà, madame la Députée, vous êtes sur une ligne de crête, et ça me rappelle l'époque où je travaillais en entreprise sur les projets de transformation, et on y est toujours, quand on veut transformer un collectif, on a des contraintes variées, on joue avec ça, on essaie de trouver un truc qui fonctionne, et je sais bien que vous êtes obligée de faire des arbitrages là-dedans, ce n'est pas simple. Denis, nous nous croisons régulièrement, nous échangeons régulièrement, nous avons fait un petit bouquin ensemble, Catherine André était dans l'affaire aussi, il y a quelque temps, Bernard Gazier était aussi dedans, c'était un hasard... Donc Denis campe un peu sur sa position, j'en suis désolé, parce que j'adore Denis, et ça, ça me désole. Donc trois choses, il dit : 500€, c'est ridicule, il faut au moins 750€. Denis, je lui répète tout le temps que les 500€, c'est hors aides au logement. Les aides au logement, c'est toujours en plus. Quelqu'un à qui on donne 500€, s'il a par ailleurs 300€ d'aides au logement, ça fait 800€. Donc déjà, dans ton raisonnement, merci d'intégrer qu'il y a ces aides au logement, donc le raisonnement tombe un peu là-dessus. Ensuite, on va changer la manière de calculer l'impôt. La colonne du milieu, là, je l'étends pour tous les autres, c'est extrêmement simple à faire, en réalité. Donc non, il n'y a pas de révolution. Et puis le troisième point, tu dis : le revenu universel, par rapport à l'insertion, ce n'est pas efficace. Bien sûr, le RU n'a pas vocation à gérer le problème de l'insertion. Ce n'est pas sa fonction. Sa fonction, c'est d'éliminer tous les freins actuels, le plus possible, mais ensuite, pour l'insertion, il y a plein de moyens qu'il faut par ailleurs, l'accompagnement, l'insertion par l'activité économique, plein de choses à développer. L'idée, c'est au moins un socle qui fait que, comme le disait Carole Tuchsirer, les personnes ont besoin d'un revenu qui les sécurise avant de les mettre en dynamique d'insertion.

Le matin, les gens au RSA se demandent ce qu'ils vont manger aujourd'hui, comment vous voulez qu'ils cherchent un boulot ? Ils cherchent juste à se nourrir, c'est effrayant, c'étaient les mots de Lionel Stoléru. Donc 500€, ce n'est pas grand-chose, on est tous d'accord, mais 500€, c'est ce qui est possible aujourd'hui, on le sait, c'est démontré parce qu'ils sont déjà présents dans nos systèmes. 500, on est sûr.

Et puis Bernard Gazier, merci beaucoup, je crois que nos combats communs, c'est de remettre les gens dans une dynamique, dans une trajectoire professionnelle, et le revenu universel, c'est leur redonner la liberté de bouger, de changer de boulot, de trouver une formation, etc. Ensuite, il y a plein de choses à faire à côté, le revenu universel n'a jamais eu pour vocation de tout régler. C'est vraiment la liberté donnée aux gens de pouvoir investir et de se lancer.

**Marie-Christine Verdier-Jouclas** Si la loi a été votée telle quelle, c'est justement, je crois, parce qu'on a défendu ce point-là, si on avait tenu uniquement compte du fait que les dépenses devaient être compensées par le travail que pouvaient obtenir après ces personnes-là, on n'aurait pas passé la loi.

Le débat a eu lieu sur le fait que c'était autre chose qu'un comptage financier, et ce que ça pouvait apporter à la personne, et je m'en suis rendue compte personnellement, ce n'était pas du financier. Vous avez dit que vous étiez direct par rapport à ça, mais ça ne m'a pas choqué, je suis tout à fait en phase, et Laurent Grandguillaume ici présent le sait aussi concrètement. Juste pour répondre quand même à Monsieur Gazier, l'utopie, ça fait rêver. Mais c'est bien de rêver. Je crois que les gens qui vivent aujourd'hui une certaine réalité ont besoin de voir les choses avancer et leur situation évoluer. D'où

l'importance vraiment de bouger et de mettre en place des outils qui permettent de façon concrète de faire bouger ça, même si on s'appuie sur une perspective d'utopie, personnellement, ça ne me dérange pas. Et plus concrètement, le plan un jeune une solution, c'est 8 milliards d'euros pour les jeunes pendant la crise sanitaire, c'est manger pour 1€ pendant la crise sanitaire également pour les étudiants dans les universités.

C'est une notion qui porte une valeur très importante pour moi, l'engagement, ce n'est pas qu'un droit, il y a aussi des devoirs, comme nous, quand on s'engage, comme l'association qui s'engage pour œuvrer pour toutes ces personnes, oui, le jeune, on va pouvoir l'aider à partir du moment aussi où il s'engage. Ce que je reproche au RSA, c'est qu'il n'y a pas d'accompagnement, moi, je veux aider les gens, les accompagner.

**Catherine André** Quelques questions, concernant les personnes à distance, je lis quelques remarques simplement parce que ça permet de voir comment les internautes reçoivent le débat. “ Il me semble que le revenu universel serait cumulable avec d'autres catégories de revenus...”, “ Tout ça est bien théorique, mais de façon concrète, sans être ingénieur, mais simple citoyen, comment agir pour faire appliquer simplement le droit à l'emploi ?”, “ Pourquoi ne pas parler aussi des baisses de dépenses, les logements dits sociaux ne sont pas si peu chers que ça.”, “La notion de non-emploi, peut-être à redétailler” pour Denis Clerc. Une question plus générale : “pourquoi axer cette journée sur une comparaison entre revenu universel et projet de création d'emploi avec un process Territoires zéro chômeur de longue durée, car ça empêche de réfléchir sur les process d'innovation en termes de création d'emploi ?” Et est-ce que c'est rentable de payer les actionnaires, et le coût des évasions fiscales ? Ça montre toutes les questions autour de la problématique que l'on discute. Je prends les questions de la salle.

**Intervenant de la salle** Bonjour, je suis un admirateur de Louis Gallois, Patrick Valentin, Denis Clerc et Marc de Basquiat, et l'élément clé, c'est l'inconditionnalité de l'accueil, et il faut essayer de voir comment trouver les ressources pour que les gens accueillis soient vraiment pris en charge et pris en compte. Si on leur donne le SMIC d'entrée, alors que soit ils ont zéro, comme l'a rappelé Madame, soit ils ont quelque chose, on gaspille les ressources collectives. Mon avis, c'est qu'accueillir les gens avec le SMIC ou les faire venir en accueil inconditionnel, ce n'est pas le principal, le principal, c'est l'accueil inconditionnel, et que les gens soient gérés pour qu'on les fasse revenir dans l'emploi.

**Intervenant de la salle** Bonjour, APF France Handicap, je voulais parler des personnes en situation de handicap, qui peuvent être privées durablement d'emploi, et qui sont pour partie bénéficiaires de l'expérimentation, et qui ne peuvent parfois pas travailler. Donc quid des personnes qui ne peuvent pas travailler, et qui ont droit à un revenu d'existence, quelles en seraient les conditions ? Aujourd'hui, ces personnes sont plutôt au RSA ou à l'AAH. Ne faudrait-il pas travailler plutôt sur les revenus de remplacement, c'est-à-dire en tant qu'assuré social, on voit qu'on se crée des droits uniquement dans son statut dans l'emploi, ou en tant qu'affilié, et quand on n'a pas contribué, par défaut, on est dans la solidarité nationale, donc est-ce que ce ne sont pas plutôt les droits des assurés sociaux, ceux de l'assurance chômage, ceux de l'invalidité, etc., ces droits-là, qui devraient être réétayés dans le système d'assurance sociale, comme conçu en 45 ?

**Catherine André** Il y a beaucoup de commentaires, mais aussi des questions. Qui souhaite répondre ? Denis, allez-y.

**Denis Clerc** J'ai sans doute été un peu dur avec Marc de Basquiat, que j'apprécie par ailleurs beaucoup puisque c'est le seul qui ait réussi à équilibrer un système de revenu universel sans tomber dans l'utopie. Mais c'est justement ça sa faiblesse, c'est que dès qu'on veut aller un peu plus loin, on se heurte au mur financier que ça coûte. Si on veut aller plus loin, peut-être que le retour à l'emploi peut aider dans un premier temps au revenu universel, qui va quand même mobiliser pas mal d'argent s'il s'effectue.

Tout à l'heure, Marc a parlé de l'allocation logement de 300€, attention, c'est une allocation logement pour une famille de 4 ou 5 personnes, 300€, ça peut aller jusqu'à 300€. Un célibataire ou une famille monoparentale avec maman et deux enfants, ce n'est pas 300€, à moins d'avoir un quatre pièces, qu'elle n'a pas en général. Donc on ne va pas discuter de ces questions-là, mais le plus souvent, aujourd'hui, l'allocation logement est captée par le bailleur social, et la personne doit vivre avec 500€ puisque 560€ de RSA moins les 67€ de forfait logement, ça fait 500€. Donc ça ne changerait rien pour les personnes isolées, pour les familles, c'est exactement ça que je voulais dire.

La deuxième chose, c'est que je ne suis pas certain que notre problème aujourd'hui soit de décomplexifier notre protection sociale ou notre système fiscal. C'est vrai qu'il est complexe, mais notre société est complexe, et je faisais la liste des domaines dans lesquels il y aurait un problème avec revenu universel... Les personnes interdites bancaires, sans domicile fixe, celles qui résident à l'étranger, celles sous tutelle ou curatelle, les personnes en institutions, EHPAD, hospitalisation longue, centres d'hébergement, familles d'accueil... Tous ces cas sont des cas particuliers, et c'est la raison pour laquelle notre protection sociale est complexe, c'est parce qu'elle prend en charge ces cas qui sortent de l'ordinaire. Et même s'ils ne sont pas très nombreux, ils utilisent énormément de paperasse, de temps, et ça énerve tout le monde. Mais au fond, mieux vaut ça que des règles dans lesquelles on fixe des montants et puis qu'on soit sous curatelle ou pas, en EHPAD ou pas, on n'a pas son mot à dire. Bon, c'est un peu ce que je voulais dire.

Je persiste dans l'idée, j'ai vraiment beaucoup réfléchi pour cet après-midi, je pense vraiment que même si Territoires zéro chômeur n'est pas une solution unique, c'est aujourd'hui la meilleure solution. Et je terminerai là-dessus. J'ai été impliqué dans l'insertion par l'activité économique comme président de plusieurs structures d'insertion, pour moi, l'insertion par l'activité économique est aujourd'hui en danger, parce que dans un chantier d'insertion, à peine 20% des personnes qui rentrent en sortent en position positive. 80% d'entre eux sortent sans autre solution, soit au bout de quelques mois, soit au terme des deux années maximales.

**Catherine André** Vous voulez intervenir, Louis Gallois ?

**Louis Gallois** Le chiffre de 20% est un chiffre ancien, actuellement, on est sur des chiffres plus élevés, il y a même des chantiers à 40 ou 50%.

**Denis Clerc** Pour les chantiers... ? Pardonne-moi, Louis, ce n'était pas le cas dans le chantier dont j'étais le président, et c'était ça il y a deux ans encore.

**Louis Gallois** Ça a progressé. Comme nous d'ailleurs ! Nous, on a progressé en âge !

**Catherine André** Vous aviez terminé ?

**Denis Clerc** Oui, oui. Louis a sans doute raison !

**Catherine André** Une ou deux phrases de conclusion

**Carole Tuchsirer** Sur le handicap, je crois que la façon dont évolue la protection sociale par rapport à cette population, il y a des étiquettes, RQTH, Cap Emploi, qui donnent lieu à des trajectoires de formation spécifiques, je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut que ces gens-là réintègrent les canaux classiques de l'emploi, du salariat, comme on l'a connu, et ça pose encore une fois la question du régime d'assurance chômage, et ça ne risque pas de s'arranger avec la réforme en préparation. Et quand on révisé cela à la baisse, ça fait qu'on a de plus en plus de bénéficiaires du RSA, et les accompagnements n'y répondent pas ou ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Si on avait des dispositifs assurantiels plus costauds et qu'on pouvait voir des profils moins hétérogènes dans l'assistance, on n'en serait peut-être pas là.

Dans le cadre du PIC, il y a des expérimentations lancées, menées par certaines régions, pour essayer dans le champ de la formation de faire en sorte que les travailleurs handicapés rejoignent le droit commun, ce qui pose aussi la question pour les organismes de formation de revoir leurs pratiques pédagogiques, les conditions d'accueil de ce public. Et dans le cadre de Territoires zéro chômeur de longue durée, c'est un dispositif qui accueille beaucoup de personnes qui souffrent de handicap qu'on voit quand elles sont RQTH... Et tous ceux qui ont des maux de tout genre, invalidant par rapport au travail, notamment des problèmes de dos, vraiment sur un échantillon très réduit, mais on voit que ces accompagnements au long cours où on ne leur met pas la pression sur des tâches à effectuer sur lesquelles ils sont évalués et jugés, on leur fait découvrir des marges de manœuvre par rapport à l'emploi et l'activité qu'ils ne soupçonnaient pas, comme je l'ai vu sur des déménagements avec des personnes qui avaient des problèmes de dos, et on voit qu'au fil du temps, ils en souffrent un petit peu moins... mais c'est un autre rapport au temps et au modèle économique.

**Catherine André** Bernard Gazier, une phrase de conclusion ?

**Bernard Gazier** Ce qui manque en France, c'est un statut universel d'activité, qui a été prôné par le juriste Alain Supiot, pour éviter de rompre la chaîne de protection quand on passe d'un statut à un autre, ça vaut pour les personnes handicapées, ça vaut pour toutes les catégories. Je terminerai par une utopie que je vous propose : non pas la réduction du temps de travail, les 35 heures, mais la réduction du temps de travail tout au long de la vie, ce qui veut dire mettre des masses de gens en formation pour qu'ils puissent préparer la transition écologique tout au long de leur vie, peut-être travailler moins pour travailler tous, mais de manière dynamique, pas de manière statique.

**Catherine André** Un mot de conclusion, Marc de Basquiat ?

**Marc de Basquiat** Lorsque nous avons avec Valérie Petit, l'an dernier, travaillé sur la proposition qui a fait l'objet d'un vote très majoritaire à l'assemblée en novembre dernier, nous l'avons nommé « socle citoyen », en insistant sur le fait que le revenu universel, c'est un socle, ce n'est pas autre chose. C'est quelque chose de systématique pour toute la population, extrêmement robuste, mais dessus, on ajoute

évidemment l'aide au logement, la santé, les retraites, le handicap, tout ça... Tout ça, c'est en plus. Donc c'est vraiment quelque chose de très minimal, mais systématique.

**Catherine André** Merci beaucoup. Une phrase de conclusion, Marie-Christine Verdier-Jouclas ?

**Marie-Christine Verdier-Jouclas** Simplement vous dire que mon travail immédiat sera de faire en sorte que la loi Territoires zéro chômeur de longue durée aille au bout, conformément à la volonté du législateur, sans que rien ne soit bougé et que je serai vigilante jusqu'à ce que ce moment arrive et qu'on puisse avoir les premiers candidats à l'expérimentation.

**Catherine André** Merci infiniment à vous tous. Je remercie toutes les personnes qui étaient à distance pour cette 4<sup>e</sup> édition de l'université d'été, vous pourrez retrouver l'événement en entier en vidéo sur cette même chaîne YouTube, prochain rendez-vous en novembre pour la grève du chômage 2021 dans toute la France. Merci à la mairie du 20<sup>e</sup>, à Voxa Direct pour le sous-titrage et à Burn Out Production pour la diffusion. Merci à vous d'avoir été avec nous aujourd'hui.

---

# BIBLIOGRAPHIE

## Bibliographie non exhaustive en lien avec la thématique de la journée

---

**BALAS, Guillaume**, “La bataille sociale en Europe : retour d’expérience d’un député européen”. *l’Economie Politique*, 2019/2. pp. 32 à 41. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2019-2-page-32.htm?contenu=article>  
Plus d’informations => <https://www.jean-jaures.org/?s=GUILLAUME+BALAS>

**BRODIEZ- DOLINO, Axelle**, “La pauvreté comme stigmat social : constructions et déconstructions”, *Métropolitiques*, 2019/1. [En ligne] Disponible sur : <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met-pdf-brodiez.pdf>  
Plus d’informations => <https://centrenorbetelias.cnrs.fr/equipes-de-recherche/chercheurs/axelle-dolino-brodiez/>

**CAREME, Damien**, “Le local, meilleur échelon pour agir”. *Alternatives économiques*, N 399, mars 2020. [En ligne] Disponible sur : <https://www.alternatives-economiques.fr/local-meilleur-echelon-agir/00091992>  
Plus d’informations => <https://www.damiencareme.fr/>

**COUPPEY- SOUBEYRAN, Jézabel**, “La transition monétaire. Pour une monnaie au service du bien commun”, *Note Veblen*, 19 mai 2021. [En ligne] Disponible sur : <https://www.veblen-institute.org/La-transition-monetaire-Pour-une-monnaie-au-service-du-bien-commun.html>  
Plus d’informations => <http://jezabel-coupey-soubeyran.fr/>

**CLERC, Denis**, *Déchiffrer l’économie*, Paris, La Découverte, « Repères », 2020.  
Plus d’informations => <https://www.alternatives-economiques.fr/users/denis-clerc>

**DE BASQUIAT, Marc**, “Incontournable revenu universel”, *Revue du Mauss*, N 57. 2021/1. Paris, Le bord de l’eau. pp.123-128. Disponible sur : <http://www.journaldumauss.net/?Le-nouveau-MAUSS-est-arrive-Demain-un-monde-convivialiste>  
Plus d’information => <http://www.revenudexistence.org/pg/qui.php>

**DUVERGER, Timothée**, “Pas de garantie de l’emploi sans revenu garanti”, *Analyse Opinion Critique (AOC)*, 8 décembre 2021. [En ligne] Disponible sur <https://aoc.media/opinion/2021/12/07/pas-de-garantie-de-lemploi-sans-revenu-garanti/>  
Plus d’informations => <https://ess.hypotheses.org/177-2>

**GAZIER, Bernard**, *Économie du travail et de l’emploi*, Paris : La Découverte, 2019. Disponible sur : [https://www.researchgate.net/publication/336967389\\_Economie\\_du\\_travail\\_et\\_de\\_l'emploi](https://www.researchgate.net/publication/336967389_Economie_du_travail_et_de_l'emploi)  
Plus d’informations => <https://www.researchgate.net/profile/Bernard-Gazier>

**GRANDGUILLAUME Laurent**, "Faisons confiance aux territoires pour lutter contre les nouvelles fractures" *Alternatives Économiques*, 3 juillet 2019. [En ligne] Disponible sur : <https://www.alternatives-economiques.fr/faisons-confiance-aux-territoires-lutter-contre-nouvelles-fractures/00089893>  
Plus d'informations => <http://www.grandguillaume.net/>

**HIGELE, Jean-Pascal**, « Territoire zéro chômeur de longue durée » : les luttes d'interprétation d'un droit à l'emploi. [En ligne] Disponible sur <https://journals.openedition.org/nrt/7427>  
Plus d'informations => <https://www.cereq.fr/higele-jean-pascal>

**LINHART, Danièle**, *L'insoutenable subordination des salariés*, Paris, Érès, 2021  
Plus d'informations => [https://isidore.science/a/linhart\\_daniele](https://isidore.science/a/linhart_daniele)

**Moatti, Sandra**. « Droit au travail ou droit au revenu ? (article d'introduction) », *L'Économie politique*, vol. 71, no. 3, 2016, pp. 53-53.

**RIDEL, Chloé**, "Pour une garantie à l'emploi vert", *Hémisphère Gauche*, Institut Rousseau, 7 février 2021. [En ligne] Disponible sur <https://institut-rousseau.fr/pour-une-garantie-a-lemploi-vert/>  
Plus d'informations => [https://institut-rousseau.fr/publications/notes/?\\_auteur=chloe-ridel](https://institut-rousseau.fr/publications/notes/?_auteur=chloe-ridel)

**TUCHSZIRER, Carole**, Bureau, M-C., 2020, « Nouvelles formes d'emplois et de travail, nouveaux enjeux syndicaux ? », *La revue de l'Ires*, n°101/102.  
Plus d'information => <https://lise-cnrs.cnam.fr/le-laboratoire/les-membres-du-lise/carole-tuchszirer-lise-ceet--875907.kjsp>

## Sitographie et autres ressources

---

### **Dossier Libération sur le débat :**

#### **Dignité du travail contre dignité de la pauvreté**

[https://www.liberation.fr/forums/claudia-senik-dignite-du-travail-contre-indignite-de-la-pauvrete-est-on-place-devant-un-dilemme-20210602\\_4EK6GURRJFAK5CTB5QOUXAPSSQ](https://www.liberation.fr/forums/claudia-senik-dignite-du-travail-contre-indignite-de-la-pauvrete-est-on-place-devant-un-dilemme-20210602_4EK6GURRJFAK5CTB5QOUXAPSSQ)

#### **Le revenu de base doit devenir l'un des piliers de notre modèle social**

[https://www.liberation.fr/forums/claudia-senik-dignite-du-travail-contre-indignite-de-la-pauvrete-est-on-place-devant-un-dilemme-20210602\\_4EK6GURRJFAK5CTB5QOUXAPSSQ](https://www.liberation.fr/forums/claudia-senik-dignite-du-travail-contre-indignite-de-la-pauvrete-est-on-place-devant-un-dilemme-20210602_4EK6GURRJFAK5CTB5QOUXAPSSQ)

#### **Le revenu universel : une incitation à s'épanouir ou à s'évanouir**

[https://www.liberation.fr/forums/le-revenu-universel-une-incitation-a-sepanouir-ou-a-sevanouir-20210531\\_OHFPRHZSLNEZ7CGBX3Y6KYCNKA/](https://www.liberation.fr/forums/le-revenu-universel-une-incitation-a-sepanouir-ou-a-sevanouir-20210531_OHFPRHZSLNEZ7CGBX3Y6KYCNKA/)

### **Fondation Jean Jaurès : Proposition pour la création d'un revenu républicain**

<https://www.jean-jaures.org/publication/proposition-pour-la-creation-dun-revenu-republicain/>

## **Revenu de base, utopie ou pragmatisme : ample bibliographie et sitographie sur le sujet et les points de controverse**

[https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo14/promo14\\_G16/www.controverses-minesparistech-4.fr/groupe16/indexc4a7.html?page\\_id=59](https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo14/promo14_G16/www.controverses-minesparistech-4.fr/groupe16/indexc4a7.html?page_id=59)

## Contribution à la thématique par nos partenaires

---

**Le revenu universel peut-il répondre aux nouvelles mutations de l'emploi ? Les synthèses de la Fabrique, La fabrique de l'industrie, laboratoire.**

**Les ressources des personnes en situation de handicap, Les Essentiels... APF France Handicap**

**Note de prospective : Éléments de réflexion concernant une évolution de l'AAH vers un revenu de remplacement (sécurité sociale) ou un revenu citoyen d'existence pour les personnes en situation de handicap, APF France Handicap**

**Droit à l'emploi et revenu universel : faut-il choisir ? Contribution du Mouvement national des chômeurs et précaires**

---

**02 85 52 45 59**  
***contact@tzclld.fr***  
***www.tzclld.fr***

---



**TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE**